ÉLU SANS MANDAT ?

Un programme promet, un mandat oblige.

Paul Corey

WOW ! Media

Avant-propos

Depuis des années, une phrase revient : « *on va dans le mur* ».

On l'entend chez le boulanger, chez le coiffeur, au comptoir du café, à la sortie de l'école, au repas du dimanche. L'artisan, le retraité, l'infirmière, le chef d'entreprise, l'étudiant, tous le disent. Même quelques candidats. Ils ont raison. Nous y sommes.

Face au mur.

Le mur de la dette, d'abord, qu'il faut renouveler pour rembourser les échéances.

Le mur des taux d'intérêt : près de 5 % à dix ans début octobre 2026, au plus haut depuis 2002, contre 3,65 % début juillet. La France emprunte désormais plus cher que l'Italie.

Le mur des déficits : 5,4 % du PIB prévus pour 2026.

Le mur de la charge de la dette : 79,2 milliards d'euros en 2026 pour l'ensemble des administrations publiques, 91,2 milliards prévus pour 2027, plus que le budget de l'Éducation nationale. Et chaque prévision dépasse la précédente.

Le mur de nos renoncements. À mesure que les intérêts absorbent l'argent public, il reste moins pour soigner, instruire, protéger, préparer l'avenir. Et nous défendre.

On veut nous faire croire à deux issues faciles. La première : mutualiser la dette en Europe, « *quoi qu'il en coûte* ».

Selon le rapport parlementaire du 25 juin 2025, la France pourrait devoir rembourser jusqu'à 75 milliards d'euros au titre de NextGenerationEU, et n'en recevra que 45,7.

Nul besoin d'être financier pour comprendre qu'emprunter moins cher ne suffit pas quand les règles de l'Union nous font rembourser bien plus que nous ne recevons.

La seconde : « *brûler* » la dette détenue par la Banque de France, 488 milliards d'euros à fin juin 2026, près de 14 % de la dette publique.

L'économie d'intérêts supprime autant de revenus à la banque centrale, dont l'État est le seul actionnaire. Elle ébranle aussi la confiance des prêteurs dont nous dépendons.

Ces « *solutions miracles* », avec de l'argent magique ou de la dette magique, ne font qu'élever le mur, et détourner l'attention.

Redresser les comptes de la nation est la *fondation* de tout mandat. Elle s'impose à tous, quel que soit le camp.

Celui qui s'en détourne fait passer son ego ou son idéologie avant la réalité.

La campagne présidentielle qui s'annonce demeure confuse. Rares sont les candidats potentiels résolus à affronter les déficits et la dette d'un pays qui vit au-dessus de ses moyens.

Pour l'heure, les candidats distillent leurs mesures au compte-gouttes, sans avoir posé cette première contrainte, ni dit comment la tenir. Certains évoquent des économies par dizaines, voire par centaines de milliards. Ils parlent de 2032, sans dire ce qui change en 2027.

Pire, plusieurs semblent incapables de se retrouver sur un « *socle* commun du redressement », pourtant incontournable.

Le cadre est étroit. La France prélève déjà 45,3 % de sa richesse, contre 40,9 % en moyenne dans la zone euro. L'impôt est à son maximum. Des ajustements restent possibles à la marge, mais le seul vrai levier est la dépense.

L'essentiel s'impose donc à tous : fixer un montant d'économies d'ici 2032, et dire quelle part en prendront les administrations publiques, leurs près de six millions d'agents et chacun des piliers du modèle social : les retraites, la santé, l'emploi – des jeunes comme des seniors – et la solidarité.

Sans oublier le levier ultime : produire davantage et mieux.

Il y a vingt ans, un Français produisait à peu près autant par heure qu'un Américain. Selon les mesures, la richesse par habitant est aujourd'hui inférieure d'un quart à un tiers. Contrairement au discours ambiant, et selon la Banque de France, l'écart s'est creusé faute de productivité, bien plus que faute d'heures travaillées.

En attendant, chacun désigne ses coupables : les riches, les étrangers, les extrêmes, les assistés, les boomers… pour rassembler son camp, lui épargner l'effort et s'exonérer de rendre des comptes.

D'où une frayeur singulière : voir le choc venir, et personne pour donner le coup de volant.

Le déni a trop duré. Le mensonge aussi. Et l'immobilisme.

La dette en mesure le prix. Son niveau est insoutenable, sa pente plus encore. La laisser filer un quinquennat de plus, c'est prendre un risque démesuré, pour notre souveraineté, pour notre modèle social, pour nos enfants, pour nous.

Depuis quelques décennies déjà, la France perd sa souveraineté par morceaux.

Elle vend son patrimoine. Elle partage sa défense, qu'elle dit « *avancée* ». Elle emprunte pour finir le mois. Plus de la moitié de sa dette est détenue à l'étranger. Elle négocie à Bruxelles le droit de laisser filer ses déficits, et se plie en retour aux exigences de la Commission.

Elle confie ses frontières à un espace qui ne les maîtrise pas. Elle ne peut plus gouverner sans l'aval de juges, à Paris, à Luxembourg ou à Strasbourg. Elle importe ses médicaments, ses puces, ses énergies fossiles et une part croissante de son alimentation.

Passer sous la tutelle de ses créanciers, comme le Royaume-Uni en 1976 ou la Grèce en 2010, en serait le dernier acte.

Le pays inspire de moins en moins confiance : sa note recule, ses taux montent, les émeutes se suivent.

2027 est la dernière occasion de choisir l'effort avant qu'il nous soit imposé.

Cet essai part de deux questions.

Pourquoi un pays qui sait ce qu'il devrait changer s'interdit-il de le faire ?

Peut-on encore sortir de l'impasse ?

Quatre verrous, posés en 1945, 1958, 1981 et 1992 par des choix légitimes en leur temps, empêchent le pays de décider. Ils sont, chacun à sa manière, à la racine du blocage.

Tant qu'ils tiennent, aucun programme présidentiel ne changera rien, si rempli soit-il de bonne volonté, de promesses et d'économies. Les déficits reprendront le dessus avant la fin du mandat. La prochaine crise fournira l'excuse. Comme chaque fois depuis 1975.

Pour en sortir, il faut *nommer* la vérité et les quatre verrous, les lever un à un et rallier les gardiens qui les entretiennent.

Il faut *assumer* un effort collectif sur cinq ans. Il faut transmettre ce qui nous fait nation, une école qui instruit, une justice qui punit, des quartiers reliés au pays, une défense crédible, une Europe des nations, des frontières tenues. Et surtout, n'en rien céder sans le consentement explicite des Français.

Il faut enfin reprendre les commandes, et se doter de la gouvernance qui permettra de *tenir* les engagements.

Nommer, Assumer, Transmettre, Tenir : ces quatre volontés disent ce que le mandat 27-32 doit accomplir.

Trois étages disent avec quelle liberté. La *fondation* ne se discute pas : sans elle, rien ne tient. Le *socle* se construit : chaque candidat y répond à sa manière, mais doit y répondre. Le *programme* se choisit, librement.

Volontés et libertés se croisent.

Nommer occupe à lui seul la *fondation*. Dire la vérité sur les comptes laisse peu de place au choix, et le livre demande que la réponse soit la même pour tous les candidats responsables.

Assumer, Transmettre et Tenir s'élèvent sur elle. Chacune comprend un *socle*, ce que tout mandat doit trancher avant le vote, et une part libre, le *programme*.

Cette architecture est l'essence même du mandat 27-32 dont le pays a besoin.

Des volontés qui disent quoi faire, des étages qui disent avec quelle liberté : un *mandat* se reconnaît à cette charpente, et un *programme* à son absence.

En 1958, de Gaulle n'avait pas présenté de programme : il avait demandé une mission, redresser l'État et la monnaie, puis fait du peuple le juge de ses grandes décisions. Son autorité suffisait à laisser le reste implicite.

Mais en 2027, l'implicite ne suffit plus.

Un *programme* contourne les verrous, et le pays piétine. Un *mandat* les lève, et le pays avance.

En vérité, cet essai est né d'une inquiétude, à l'approche de 2027 : voir chaque candidat demander les clés du pays sans présenter un mandat recevable.

D'où son titre et son sous-titre.

Élu sans mandat ?

Un programme promet, un mandat oblige.

Cet essai l'explore à partir des faits, des données et des études disponibles. L'auteur a des convictions et ne prétend pas à la neutralité. Il s'impose une règle : partir des faits, les analyser et raisonner jusqu'au point où commence le choix.

Là, il propose le sien. Quand, selon lui, il n'en reste pas, il le dit.

L'intelligence artificielle a amélioré la qualité du texte, tant pour les sources que la mise en forme, en particulier les graphiques. La structure, la terminologie, les idées, les choix et les erreurs restent les siens.

Il est libre et indépendant. Il ne soutient aucun candidat, n'exerce aucun mandat électif, n'appartient à aucun parti et ne dépend d'aucune institution.

Il écrit sous pseudonyme. Ce livre exige la vérité de ceux qui demandent le pouvoir. Lui ne demande rien : ni voix, ni poste, ni mandat. Il doit au lecteur des faits exacts et un raisonnement qui résiste. Chacun peut les mettre à l'épreuve.

Ce qui compte est le message, pas le messager.

Il n'est pas anonyme pour autant : on peut lui écrire.

contact@wow-media.fr

PREMIÈRE PARTIE

LE BLOCAGE

1. CE QUI BLOQUE LE PAYS

Le blocage tient à quatre verrous : 1945, le totem ; 1958, le tabou ; 1981, le dogme ; 1992, l'alibi.

Chacun est né d'un choix légitime en son temps. Ensemble, ils ont enfermé le pays dans l'immobilisme, sous la garde de ceux qui font tourner le système et en vivent.

Le dire est devenu suspect. Le dénoncer, presque indécent.

1945, le totem

Il faut d'abord rendre justice à un acte de génie collectif.

À l'automne 1945, la France est saignée : six cent mille morts, un quart des logements détruits ou endommagés, une production industrielle tombée à 40 % de son niveau d'avant-guerre, des ponts dynamités, la faim qui menace.

Dans ce chaos, des hommes que tout oppose, gaullistes et communistes, catholiques et laïcs, patrons et syndicalistes, s'accordent sur une ambition : plus jamais ça.

Le 4 octobre 1945, une ordonnance crée la Sécurité sociale. Pierre Laroque en est l'architecte, Ambroise Croizat le bâtisseur. Il s'agit, dira Laroque, de « libérer les travailleurs de la hantise du lendemain ».

L'ambition est démesurée : couvrir toute la population contre tous les risques de l'existence, de la naissance à la mort. La même semaine naît l'École nationale d'administration. Le modèle social et sa machine de gestion voient le jour ensemble.

La gestion des caisses revient aux syndicats de salariés, puis, à partir de 1967, se partage à parité avec les employeurs. Le syndicalisme français devient cogestionnaire d'un système avant d'être le représentant de ses membres.

Tout rend cette audace possible : le baby-boom, une croissance de 5 % par an pendant les Trente Glorieuses, un chômage sous les 2 %, quatre actifs pour un retraité dans les années 1960. La charge est légère ; le modèle peut être généreux sans être coûteux.

De l'autre côté du Rhin, le même traumatisme produit un autre système. La France reconstruit ; l'Allemagne est reconstruite.

Faute d'État pour décider, elle réactive l'édifice hérité de Bismarck : des caisses professionnelles et régionales, gérées ensemble par employeurs et salariés, équilibrées branche par branche. La générosité est comparable, la mécanique diffère.

Chaque avancée allemande reste branchée sur sa caisse et ses cotisants. Chaque avancée française est mutualisée, étatisée, indifférenciée.

Le choc pétrolier de 1973 révèle la divergence. L'Allemagne du social-démocrate Helmut Schmidt contient la dépense et protège son industrie. La France emprunte et élargit les protections, préretraites, indemnisation longue du chômage, aides aux entreprises en difficulté, pour amortir le choc sans en traiter la cause.

Son dernier budget en équilibre date de 1974.

Ce qui sépare les deux trajectoires est politique. Quatre-vingts ans après sa naissance, la Sécurité sociale est devenue un totem. Questionner son efficacité, c'est trahir la Résistance. Proposer une réforme de fond, c'est casser la Sécu. Évoquer un autre financement, c'est livrer les malades et les vieux aux marchés.

Aucune de ces accusations ne résiste à l'examen. Aucune n'a besoin d'y résister : elles disqualifient avant que l'argument soit entendu.

Le système a tenu en brûlant ses réserves l'une après l'autre. La croissance des Trente Glorieuses a d'abord tout financé sans effort. Les gains de productivité ont ensuite été absorbés par le vieillissement au lieu d'augmenter les salaires. Puis les prélèvements sont montés jusqu'à leur limite. La dette, enfin, a pris le relais, et touche à son tour la sienne.

Aujourd'hui, les quatre réserves sont épuisées.

Pendant tout ce temps, il fallait réformer le poste le plus lourd du modèle : les retraites. Les gouvernements s'y sont attelés cinq fois, en 1993, 2003, 2010, 2014 et 2023. Chaque réforme a reculé l'âge de départ de quelques mois ou allongé de quelques trimestres la durée de cotisation. Aucune n'a touché à l'architecture du système : des pensions financées par les seules cotisations des actifs.

D'autres pays ont changé cette architecture pendant que leur démographie le permettait. Les Pays-Bas en 1952, le Danemark en 1964, la Suisse en 1985, la Suède en 1998 ont adossé à la répartition une retraite complémentaire capitalisée, qui sécurise la solidarité sans la remplacer.

La France a essayé. Elle a créé des fonds de pension en 1997 ; la loi a été abrogée en 2002 sans avoir produit un seul fonds. Le totem avait parlé : capitaliser, c'était privatiser la Sécu.

Il est presque trop tard. Le pays a de moins en moins les moyens de financer la transition. La fenêtre se referme au moment où nous y arrivons.

Le totem ne protège plus seulement le modèle. Il interdit qu'on le sauve.

1958, le tabou

Un mandat naît quand la vision d'un candidat rejoint les aspirations d'un peuple restées sans formulation.

La V^{e} République donne alors au mandataire des pouvoirs hors normes pour l'accomplir. Quand le mandat manque, les présidents les exercent à vide, parfois sans majorité, et produisent immobilisme et frustration.

En 1958, la IV^{e} République s'est épuisée dans l'instabilité : vingt-deux gouvernements en douze ans, six mois de durée moyenne, une décolonisation qui s'enlise.

Le 13 mai, la crise algérienne fait basculer le régime, et de Gaulle revient. Il veut un exécutif fort, un président arbitre au-dessus des partis, qui nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée, recourir au référendum et disposer de pouvoirs exceptionnels.

Né d'une crise, le régime en garde la marque : un pouvoir concentré, une méfiance constitutive envers le Parlement.

Le référendum de 1962 lui donne sa forme définitive.

Le texte de 1958 faisait élire le président par quatre-vingt mille grands électeurs ; de Gaulle impose le suffrage universel direct, approuvé par 62 % des votants.

Le président tient désormais son pouvoir de la nation entière. Ses pouvoirs sont inscrits dans la Constitution. Le mandat qui les justifie ne l'est nulle part : il doit être refondé à chaque élection.

De Gaulle le comprend. Devant chaque décision majeure, il consulte le peuple et remet son mandat en jeu. Quatre fois il gagne. En 1969, il perd son référendum et démissionne le soir même.

Aucun article ne l'y oblige. L'esprit et la logique du mandat l'exige.

Son successeur dit ce qu'il fera et fait ce qu'il a dit : le plan Messmer de 1974 traduit exactement la souveraineté énergétique annoncée.

Le grand basculement survient en 1983 : le tournant de la rigueur est pris sans revenir devant le peuple.

Pour la première fois, les pouvoirs s'exercent sans le contrat qui les justifiait. Le malentendu se creuse ensuite, élection après élection. En 1995, une réforme d'ambition réelle, jamais exposée pendant la campagne, est balayée en trois semaines. En 2002, la réélection vaut surtout barrage ; le mandat se réduit à un veto.

Le quinquennat, adopté en 2000, puis l'inversion du calendrier placent les législatives dans le sillage de la présidentielle. Une seule élection décide désormais de tout, au moment où elle ne dit presque plus rien.

En 2022, la majorité absolue manque : le 49.3 est utilisé vingt-trois fois en quatorze mois. En 2024, la dissolution produit une Assemblée en trois blocs. Aucun ne peut gouverner seul, deux peuvent bloquer le troisième. Trois Premiers ministres se succèdent en quinze mois, aucun issu d'une majorité élue.

Pendant ce temps, le pouvoir multiplie les scènes de participation, le grand débat de 2019, la Convention citoyenne pour le climat, et rationne les instruments du contrôle. En juin 2026, à la demande de la présidence de l'Assemblée, les présidents de groupe renoncent pour toute la session suivante au droit de chaque groupe d'opposition ou minoritaire d'imposer une commission d'enquête, conquis par la révision de 2008. Motif invoqué : le calendrier.

On ouvre grand les portes de la consultation. On referme une à une celles du contrôle.

La Ve République concentre au sommet un maximum de pouvoir, tout en rendant son exercice impossible. Faute de mandat, le 49.3 devient un passage en force, la dissolution un pari, le référendum une menace qu'on n'ose plus exécuter.

Le régime n'est plus la monarchie républicaine assumée de ses débuts, ni une démocratie parlementaire cohérente. Il reste à mi-chemin. Immobile. Verrouillé.

Les institutions peuvent rester. Elles attendent un nouveau mandat.

1981, le dogme

1981 est un verrou d'une autre nature. Le 10 mai, François Mitterrand est élu avec 51,8 % des voix et cent dix propositions inspirées du programme commun de 1972. La gauche croit changer la vie.

Les premières mesures amplifient 1945 : retraite à soixante ans, cinquième semaine de congés payés, trente-neuf heures, SMIC relevé de 10 %, allocations augmentées de 20 à 25 %, cinquante mille postes de fonctionnaires, nationalisation de cinq groupes industriels et de trente-neuf banques. 1945 trouve là son prolongement le plus ambitieux.

La France croit pouvoir relancer seule, quand ses voisins combattent l'inflation. En moins de deux ans, le franc est dévalué trois fois et l'inflation approche 13 %. Après le blocage des prix et des salaires de juin 1982, la rigueur s'impose en mars 1983. Le gouvernement maintient le franc dans le Système monétaire européen : emprunt forcé, contrôle des changes limitant les devises pour les voyages à l'étranger.

Élus pour rendre du pouvoir d'achat, les socialistes doivent désormais en reprendre. Les acquis, eux, demeurent. La France garde les coûts du programme sans la croissance espérée.

Comment une gauche qui vient de renoncer peut-elle rester elle-même ?

Elle perd en 1983 le pouvoir de transformer l'économie comme elle l'avait promis. Elle conserve celui de définir ce qui est moralement acceptable. Tout le verrou tient dans cet échange.

La réponse, telle qu'on peut la lire, emprunte deux voies.

La première est l'Europe, qui offre un nouveau récit : le gouvernement ne renonce plus devant les réalités, il invoque les contraintes européennes. On ne comprend pas 1992 sans comprendre 1983.

La seconde est celle des valeurs, des mœurs et des identités. Puisqu'elle ne peut plus redistribuer les richesses, la gauche redistribuera la reconnaissance. La défense des minorités et des droits individuels prend le pas sur la lutte des classes.

Le socialisme devient progressisme.

Ces combats ont leur légitimité propre, et ils avaient commencé bien avant 1981. Mais 1983 leur donne une fonction nouvelle : offrir à la gauche un terrain où elle peut continuer d'incarner le progrès après avoir renoncé à son programme économique.

En 2011, le glissement est écrit noir sur blanc. Une note de Terra Nova, laboratoire d'idées proche du Parti socialiste, constate que la coalition ouvrière « est en déclin » et propose une nouvelle majorité : « plus jeune, plus diverse, plus féminisée, plus diplômée, urbaine et moins catholique ». Les ouvriers, observe-t-elle, votent désormais « en fonction de leurs valeurs culturelles ».

La gauche ne cherche plus à reconquérir son ancien électorat. Elle change de peuple.

Le glissement dépasse les partis. Il gagne les milieux qui forment, informent, administrent et jugent : l'école, l'université, les rédactions, la haute administration, une partie de la magistrature. Nul mot d'ordre n'est nécessaire : des références communes produisent les mêmes réflexes, les mêmes évidences, les mêmes interdits.

Un choix politique finit par se présenter comme une évidence morale.

On pourrait dater ce verrou de 1968. Mai 68 en a diffusé les idées ; 1981 leur donne le pouvoir, l'État et la durée. C'est au pouvoir qu'un verrou se pose : d'où sa date.

Ce verrou tient d'abord par ceux qui transmettent. Au premier tour de 2022, selon le Cevipof, les enseignants ont voté à 28 % pour Jean-Luc Mélenchon et

à 13 % pour Yannick Jadot, contre 22 % et 5 % pour l'ensemble des électeurs. Marine Le Pen y recueille 15 %, contre 23 %.

À Sciences Po, qui forme les cadres de l'État et des rédactions, 55 % des étudiants déclarent avoir voté Mélenchon. Ces votes ne prouvent ni un enseignement partisan ni une pensée uniforme. Ils montrent de quel côté penchent ceux qui forment les générations suivantes.

Il se renforce ensuite par la disqualification. Critiquer une politique expose à une étiquette qui dispense de répondre sur le fond : néolibéral, réactionnaire, complice des extrêmes. Tant que l'ouvrier vote à gauche, il est le peuple ; lorsqu'il la quitte, il devient un « facho » ou un « beauf ». Tant que le retraité vote pour le bloc central, il est raisonnable ; lorsqu'il s'en détourne, il devient un « boomer privilégié ».

Le progressisme devient le camp de la raison.

Il ne perd jamais un électeur : il fabrique un coupable. Personne n'ordonne de se taire. Mais ce qui conteste devient déraisonnable, puis moralement suspect. Chacun apprend ce qu'il vaut mieux ne pas dire.

Le vocabulaire achève de borner le débat. Les mots changent pour adoucir le réel : un délit devient une incivilité, un impôt nouveau une contribution exceptionnelle, un licenciement collectif un plan de sauvegarde de l'emploi, l'insécurité un sentiment. Une dépense s'examine, un droit acquis ne se discute pas ; un déficit se corrige, un trou se bouche ; une charge pèse, une cotisation protège.

Les mots ne sont jamais neutres : ils fixent ce qu'il est naturel de défendre et difficile de remettre en cause.

Un système trop sûr de lui finit par produire l'inverse de ce qu'il prétend garantir. Le culte de l'égalité glisse vers l'égalitarisme, qui creuse les inégalités.

Et quand une politique échoue, l'échec devient l'argument pour la prolonger.

Regardons l'école. Hier, on transmettait un savoir et on valorisait l'effort. Aujourd'hui, l'élève est « au centre », mais le savoir recule, et la réponse est de sélectionner moins plutôt que de réexaminer les méthodes.

Le redoublement devient exceptionnel en 2014 : 12 % des élèves de sixième avaient redoublé, moins de 5 % dix ans plus tard, sans que les résultats se redressent. En 2024, les groupes de niveau au collège sont attaqués par les syndicats et annulés par le Conseil d'État.

En 2025, des députés proposent de supprimer toute sélection à l'entrée de l'université : « tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix ». Le fleuve a débordé ; la réponse est d'ouvrir les vannes.

Mais la sélection ne disparaît jamais : elle change de chemin. Quand l'école cesse de trier sur le travail et les résultats, le tri se fait sur ce que l'école ne voit pas. Les familles qui connaissent le système savent choisir l'option rare qui fait la bonne classe, le lycée dont le nom pèse sur Parcoursup, la prépa privée, le stage obtenu par relation, l'année à l'étranger.

Les autres croient que tout est ouvert, parce qu'on le leur a dit, et découvrent trop tard que les places se gagnaient ailleurs. L'égalité proclamée leur a caché les règles du jeu. Elle ne leur a pas donné les moyens de le gagner.

À force de redouter la sélection, on n'a pas supprimé les inégalités : on les a rendues invisibles, et on a fabriqué de la frustration là où il y avait une promesse.

Regardons la justice. Hier, punir protégeait les honnêtes gens. Aujourd'hui, l'explication prime sur la sanction : « la prison ne sert à rien ». La loi de 2014 supprime les peines plancher ; celle de 2019 interdit les peines d'emprisonnement d'un mois ou moins et aménage les courtes peines.

Le Syndicat de la magistrature, minoritaire mais influent à l'École nationale de la magistrature, défend cette orientation de longue date. En juin 2024, il appelle les magistrats à se mobiliser contre l'extrême droite ; l'Union syndicale des magistrats, majoritaire, refuse de prendre position.

L'individualisation des peines peut se défendre. Mais on ne peut plus en discuter. Celui qui propose des peines plus courtes passe pour humain ; celui qui propose des peines exécutées passe pour réactionnaire.

On ne lui demande pas si sa mesure réduit la récidive, on lui demande à quel camp il appartient. La réponse arrive avant l'examen.

Les relais de l'information suivent la même pente. En juin 2026, l'Arcom met Radio France en demeure. Au premier trimestre, près de 60 % du temps de

parole du principal parti d'opposition sur France Inter, et plus de 70 % sur franceinfo, ont été diffusés entre minuit et six heures du matin.

Un rapport remis la même année à l'Arcom relève que les Français qui perçoivent un parti pris dans l'audiovisuel public le situent bien plus souvent à gauche qu'à droite. Une perception n'est pas une preuve. Mais quand un service public prétend représenter tous les citoyens, cette défiance mérite mieux qu'un démenti de principe.

École, justice, information : trois domaines où l'on sait ce qui ne marche pas et où l'on continue. On objectera que la gauche n'a pas gouverné seule. C'est vrai, et c'est là que le verrou se révèle.

La droite, revenue au pouvoir, n'a pas levé ce verrou. Elle a gouverné la moitié des années qui ont suivi sans remettre en cause le modèle de dépense. Elle n'a pas supprimé les trente-cinq heures. Elle a attendu 2010 pour relever l'âge de la retraite.

Elle a préféré aménager les dispositifs plutôt que contester leurs fondements. Par conviction parfois. Par prudence électorale souvent. Parce qu'elle avait fini par accepter les prémisses de ses adversaires.

En janvier 2025, devant l'Assemblée, un Premier ministre promet d'aborder les retraites « sans aucun totem et sans aucun tabou ». Quand il faut proclamer le droit de discuter, les tabous gouvernent déjà la séance.

Le coût se mesure aux choix refusés.

En 2003, le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder engage l'Agenda 2010 : « Nous ne pouvons redistribuer que les richesses que nous avons d'abord créées. » Il raccourcit l'indemnisation du chômage, fusionne l'aide sociale et l'allocation des chômeurs de longue durée, assouplit le marché du travail, et perd les élections de 2005.

Ses successeurs ne défont rien. Entre 2004 et 2012, l'Allemagne crée deux millions et demi d'emplois. Un chancelier social-démocrate a accepté de toucher aux instruments de la protection sociale pour en préserver la viabilité.

Au même moment, la France achève la généralisation des trente-cinq heures. En 2003, les deux pays avaient le même taux d'emploi ; vingt ans plus tard, l'écart atteint neuf points. Deux pays comparables ont fait des choix

différents, avec des résultats différents. Ce qui paraissait impossible en France ne l'était pas ailleurs.

Ce blocage finit par desservir ceux qu'il prétend protéger. Regardons le travail. Pour protéger les salariés, on a rendu le licenciement si coûteux et si incertain que les employeurs n'embauchent plus qu'à l'essai : près de neuf embauches sur dix se font en contrat court. Ceux qui sont en place sont protégés ; ceux qui frappent à la porte attendent.

Et ceux qui attendent sont toujours les mêmes : les jeunes, les moins diplômés, les habitants des quartiers modestes, dont les parents étaient précisément les ouvriers que cette protection devait servir. Ils attendent de leur activité davantage qu'un revenu : une possibilité de progresser et de transmettre. On leur offre un contrat de trois mois. Une pensée qui entend protéger les plus modestes finit par les enfermer quand elle refuse de réexaminer les moyens employés en leur nom.

Une gauche qui n'a pas transformé l'économie comme elle le promettait a conservé le pouvoir de définir ce qui est politiquement et moralement acceptable. La droite elle-même a gouverné à l'intérieur de ces limites.

1981 est ainsi devenu un méta-verrou.

Les autres verrous empêchent certaines décisions. Celui-ci définit les décisions qu'il est encore permis d'envisager. Il sacralise l'élargissement de 1945, réduit la portée des pouvoirs de 1958, déplace le débat économique vers le jugement moral et reporte sur l'Europe la responsabilité des contraintes.

Le plus difficile n'est plus de prendre une décision impopulaire. C'est de pouvoir en discuter sans devoir d'abord se justifier de l'avoir envisagée.

En 1992, l'esprit de 1981 trouve son alibi européen, puis se refinance à crédit. La facture approche.

1992, l'alibi

Le 9 novembre 1989, le mur tombe.

À Paris, on s'inquiète : une Allemagne réunifiée, soixante-dix-huit millions d'habitants, première puissance industrielle du continent, pourrait n'avoir

plus besoin de personne. Mitterrand cherche une parade. Elle s'appelle l'euro.

Le terrain est prêt depuis 1983 : en restant dans le Système monétaire européen, la France a accepté la discipline de la Bundesbank. La monnaie commune doit mettre fin à cette tutelle, arrimer l'Allemagne à l'Europe et donner à la rigueur un auteur extérieur.

Kohl accepte de renoncer au deutschemark, mais exige une banque centrale indépendante, vouée d'abord à la stabilité des prix, installée à Francfort. Le mark disparaît comme symbole et survit comme norme.

Le compromis est déséquilibré : Paris obtient une monnaie commune, Berlin impose la logique qui la gouverne. Pour entrer dans l'euro, la France rend sa banque centrale indépendante en 1993, rompant avec deux siècles de tradition.

Le traité de Maastricht est signé le 7 février 1992, l'euro entre en vigueur en 1999, le franc disparaît en 2002.

L'ensemble reste bancal : une monnaie sans État fédéral, des règles budgétaires sans sanction crédible, la dévaluation rendue impossible.

Pour la France, la conséquence décisive tient pourtant au crédit. Elle emprunte désormais aux conditions allemandes, à des taux proches de zéro, parfois négatifs, quand le franc lui aurait coûté 5 ou 6 %.

L'euro permet à la France de s'offrir l'immobilisme à crédit.

En 2011, le verrou a failli céder. La crise des dettes souveraines emporte la Grèce, fait vaciller l'Espagne et le Portugal, pousse les taux italiens à 7 %. Le 26 juillet 2012, le président de la Banque centrale européenne promet de faire « tout ce qu'il faudra » pour sauver l'euro.

Aucun peuple n'a voté cette phrase. Elle offre à la France dix années de plus à taux quasi nuls, sans rien avoir à réformer.

La monnaie n'explique pas tout, et l'Allemagne le montre. En 2010, les deux pays affichaient une dette voisine : 85 % de la richesse nationale pour la France, 82 % pour l'Allemagne. En 2024, la France est à 113 %, l'Allemagne à 63 %.

Même monnaie, mêmes taux, mêmes crises : cinquante points d'écart. L'Allemagne inscrit dès 2009 un frein à la dette dans sa Loi fondamentale. La France laisse monter les prélèvements, les dépenses et les déficits. Elle est en procédure européenne pour déficit excessif de 2003 à 2007, de 2009 à 2018, puis de nouveau depuis 2024.

L'une assume le prix social de la discipline ; l'autre reporte l'effort et en paie le prix financier.

Le cercle vicieux se referme : l'alibi européen protège le modèle social, le modèle social justifie l'alibi.

Le verrou de 1992 est le seul qui ne s'ouvre pas de l'intérieur. Il exige négociation, alliances, diplomatie, et la France s'y présente affaiblie : depuis le départ du Royaume-Uni, elle a perdu son contrepoids naturel dans l'Union.

Ses partenaires n'ont aucune raison de concéder davantage à une France qui demande du temps sans se réformer. La crédibilité budgétaire est la clé d'une négociation d'égal à égal.

Cette clé suppose d'avoir d'abord levé les verrous de 1945 et de 1981.

Les gardiens du temple

Les chiffres sont publics, les rapports s'empilent. Les dirigeants savent que le modèle social n'est plus soutenable, que les déficits s'accumulent en dette, et que cette dette fait perdre au pays sa souveraineté.

Quelques-uns ont nommé le danger. Rueff fut classé parmi les libéraux réactionnaires, Séguin parmi les souverainistes nostalgiques, Baverez parmi les déclinistes.

Dès 1991, Rocard prévenait que la réforme des retraites ferait sauter plusieurs gouvernements ; on lui en laissa la prophétie. En 2005, le rapport Pébereau sur la dette publique fut salué, puis rangé. En 2007, un Premier ministre se disait *« à la tête d'un État en faillite »* ; on n'y vit qu'une maladresse.

Le mécanisme ne varie pas. On étiquette au lieu de réfuter. On juge le messager pour ne pas lire le message. Nommer les causes obligerait à désigner ceux qui les entretiennent.

Il arrive même que le message soit appliqué plus tard, sans le messager. Une politique entre alors en vigueur que personne n'a présentée aux électeurs, que personne ne revendique, et dont personne ne rendra compte.

Le messager est souvent disqualifié, le message parfois appliqué.

Car les quatre verrous ont leurs gardiens : une aristocratie d'État qui circule entre les administrations, les cabinets, les institutions de contrôle et les grandes entreprises. Elle huile les verrous. Sans elle, ils resteraient des problèmes distincts, à traiter un à un. Avec elle, ils forment une mécanique cohérente, qui se perpétue.

L'intention de 1945 était pourtant inverse : de Gaulle crée l'ENA pour substituer des serviteurs de l'État aux défenseurs des corps. Les corps ont fini, en grande partie, par tenir l'État. Le vivier se concentre dans quelques amphithéâtres parisiens.

On peut changer de camp. On ne change pas d'école.

Aucun complot n'est nécessaire. Quelques règles suffisent : des carrières sans évaluation des résultats, des responsabilités dispersées entre tant d'instances que nul n'en répond, des nominations qui survivent aux alternances. Les gouvernements passent ; l'appareil demeure.

Le politique est locataire. L'administration est propriétaire.

L'école en offre le cas d'école. Depuis 2017, huit ministres se sont succédé rue de Grenelle, chacun avec son cap. Le premier, resté cinq ans, mise sur les fondamentaux et le dédoublement des petites classes. Son successeur incarne la rupture. Le suivant reprend le cap inverse et lance les groupes de niveau ; celle qui lui succède les assouplit. Une autre ne tient que quatre semaines, une autre trois mois, une ancienne Première ministre y fait escale. Le président qui les a nommés n'avait reçu aucun mandat sur l'école. Eux n'avaient pas été élus : chacun a suivi ses propres convictions.

En octobre 2025, le ministère revient au directeur général de l'enseignement scolaire de 2019 à 2024, qui a servi la plupart de ceux qu'il remplace.

Après sept caps politiques, la barre revient à celui qui tenait la salle des machines.

Du juriste à l'éditorialiste, chacun défend de bonne foi un ordre auquel il doit sa place.

Le temple dispose aussi d'un argument de dernier recours : la complexité. Le sujet serait trop technique, l'urgence ailleurs, la question populiste. Cette défense ne conteste aucun fait. Elle conteste au citoyen le droit de les juger.

Cette aristocratie est réelle : elle a ses statuts, ses moyens, ses pouvoirs. Elle est aussi une conséquence. Le système l'a produite, et elle l'entretient sans le savoir. L'aristocratie d'avant 1789 connaissait ses privilèges. Celle-ci croit les avoir mérités : un concours réussi jeune vaut titre pour toute une carrière. C'est plus insidieux. Rien de tout cela ne relève du calcul. Par habitude, faute de recul ou de temps, chacun protège l'ordre qui le protège. C'est humain.

Changer les hommes ne suffira pas. Il faut changer les règles.

Cet appareil entretient chacun des verrous. De 1945, il gère le modèle social, dont il partage les avantages, et rédige les réformes censées le changer. De 1958, il occupe le sommet : l'Élysée est son terrain naturel. De 1981, il parle la langue et fixe ce qu'il est convenable de dire. De 1992, il tire un moyen commode de reporter sur l'Europe les choix difficiles.

Depuis 1974, quatre présidents sur six sont sortis de l'ENA. On parle volontiers des conflits d'intérêts entre public et privé. Le plus profond est peut-être ailleurs, au grand jour : entre le public et le public. Comment réformer une administration dont on est issu, où l'on a fait carrière et où l'on retournera peut-être ?

Même chose pour les nominations. Aux États-Unis, le président élu dispose de dix semaines pour nommer quelque quatre mille responsables chargés d'exécuter son programme. En France, il prend ses fonctions une à deux semaines après le second tour. Le président sortant, à la veille de son départ, nomme d'anciens collègues à la tête des institutions, y compris celles qui contrôlent le pouvoir, pour des mandats qui dépasseront le sien.

Les gardiens ne siègent pas tous dans les ministères ou les administrations. Ils sont aussi ailleurs et cela peut surprendre.

Un salarié sur dix adhère à un syndicat ; 98 % travaillent pourtant sous un accord collectif, négocié par les syndicats pour tous et étendu par l'État à des entreprises qui ne l'ont jamais signé. La protection arrive sans cotisation : pourquoi adhérer ? Le financement ne dépend pas davantage des membres. Au titre de 2024, le fonds du dialogue social a versé 108,6 millions d'euros aux syndicats de salariés, sans qu'un seul salarié en ait choisi le destinataire.

Privée de base, cette représentation compense par la position. À peine 1,6 % des entreprises de dix salariés ou plus ont connu une grève en 2024, mais quelques équipes postées sur un réseau de transport suffisent à arrêter le pays.

Faute d'adhérents, son poids tient à sa capacité de bloquer.

La réforme des retraites en offre un autre exemple. Le président élu en 2017, issu de ce même appareil, croit pouvoir s'en affranchir. Candidat, en mars, il promet : *« Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite. »* Il vise un régime universel par points et choisit pour le concevoir un homme du dehors, ni énarque ni membre d'un grand corps, nommé haut-commissaire.

En juillet 2019, son rapport évoque déjà un âge pivot à soixante-quatre ans ; en décembre, le Premier ministre l'annonce.

Le pays entre en grève. En décembre, le haut-commissaire démissionne, mis en cause pour des liens qu'il n'avait pas déclarés. La réforme ne s'en relève pas : adoptée par le 49.3 en mars 2020, elle est suspendue quelques jours plus tard par la crise sanitaire. L'homme du dehors ne l'était pas tout à fait : vingt ans de cercles de réflexion l'avaient lié au système qu'il devait réformer.

Le président l'avait choisi hors du corps. Il ne l'avait pas choisi hors du système.

Réélu en 2022 après avoir annoncé un report à soixante-cinq ans, sans majorité absolue, il fait adopter en 2023 un âge de soixante-quatre ans par le 49.3. Deux ans plus tard, pour échapper à la censure, un nouveau gouvernement suspend la réforme jusqu'après la présidentielle.

De la promesse de 2017 à la suspension, rien n'a été soumis au peuple. Une réforme imposée sans mandat résiste mal à la tempête. Seul un mandat complet, explicite, annoncé avant l'élection peut lui faire contrepoids.

Cet appareil ne s'abolit pas. Il se rallie, se contourne ou se déloge.

Chaque verrou laisse au prochain mandat une question qu'il ne peut esquiver.

Le totem de 1945 : comment sauver le modèle social sans ruiner le pays ? Le tabou de 1958 : de quels pouvoirs et de quelle majorité l'élu disposera-t-il pour agir ? Le dogme de 1981 : quelle règle bornera enfin la dépense ? L'alibi de 1992 : que décide la France elle-même, que confie-t-elle à l'Europe ? Les gardiens, enfin : qui gouverne ?

Ces questions forment la trame du blocage, et la structure du mandat nécessaire pour avancer.

2. CE QUE LE BLOCAGE COÛTE

Les quatre verrous, entretenus par leurs gardiens, finissent par fixer les limites du débat. Celles-ci deviennent les limites de la pensée : les causes qu'on ne peut pas nommer, les solutions qu'on ne peut pas évoquer.

La spirale du vide

D'abord vient le déni. Ce qu'on ne peut plus nommer sort du débat. Les difficultés restent visibles, leurs causes deviennent intouchables. On traite les conséquences, on désigne des coupables, on réclame des moyens. Le système qui produit la difficulté, lui, ne change pas.

Le débat s'échauffe d'autant plus qu'il tourne dans un espace étroit.

Vient ensuite le mensonge, rarement délibéré, le plus souvent par omission. On promet sans dire ce qui empêchera de tenir. On annonce des économies sans dire qui les paiera. Chaque promesse paraît plausible, puisque les arbitrages restent cachés. À force, on finit par y croire soi-même.

L'immobilisme en découle. Faute d'avoir posé le problème et son prix, aucun consentement ne se forme. Quand vient l'heure d'agir, chacun découvre ce qu'on lui demande et répond, à bon droit, qu'il ne l'a jamais accepté.

Le pouvoir recule, aménage, reporte. Puis il conclut que le pays est irréformable : la faute aux « Gaulois réfractaires », vive l'Europe fédérale ! L'échec ramène au déni.

Tous les cinq ans, la campagne présidentielle rejoue cette mécanique. Les candidats promettent ce qu'ils ne pourront pas tenir et taisent une partie de ce qu'il faudra faire. Ils désignent les coupables qui devront en porter le coût : les riches, les étrangers, les assistés, les retraités, les extrêmes, les banlieues, les fonctionnaires, les politiques, les juges…

La manœuvre consolide la base et exonère de toute responsabilité. Le marché implicite est efficace : « la faute est aux autres, l'effort aussi, ne me demandez pas de comptes si les résultats déçoivent ».

L'électeur est invité à choisir celui qui le protégera du sacrifice, rarement celui qui lui en explique la nécessité. La campagne prépare moins le consentement que la déception.

Une fois élus, les candidats retrouvent ce qu'ils ont contourné. Les choix les plus difficiles reviennent après le vote, quand l'électeur ne peut plus les arbitrer. Ce qui aurait dû se discuter pendant la campagne lui est présenté comme une nécessité découverte au pouvoir.

Le discrédit atteint l'élection elle-même, jusqu'à l'essence de notre démocratie. Le programme cesse d'engager celui qui le formule. Il n'est même plus besoin de programme, ni de débat sur le bilan.

On vote contre la peur, contre l'adversaire désigné, plutôt que pour la vérité, un projet, une équipe. Ou l'on s'abstient.

Peu à peu, l'arbitrage démocratique, devenu insignifiant, se déplace vers les juges.

La loi sur l'immigration de décembre 2023 en offre un exemple. Avant le vote, le ministre de l'Intérieur reconnaît que certaines mesures sont contraires à la Constitution. En janvier 2024, le Conseil constitutionnel censure trente-cinq articles du texte.

Le contrôle constitutionnel remplit son rôle. La responsabilité politique demeure. Pourquoi présenter comme une réponse des mesures dont on connaît la fragilité juridique ? Qui répond de l'écart entre ce qui a été annoncé, ce qui a été voté et ce qui subsiste ?

Pas le Conseil : ses neuf membres sont nommés par le président de la République et par les présidents des deux assemblées. Ils n'ont de comptes à rendre à aucun électeur.

Si la Constitution empêche ce que les Français demandent, il faut proposer de la changer, et le dire. Laisser le juge censurer à sa place, c'est se défausser.

Le peuple vote, ses élus délibèrent, le juge tranche, et personne ne répond. Le système est illisible.

Une fois tous les cinq ans, le peuple élit quelqu'un qui ne fait pas ce qu'il a dit, et qui ne décide même plus de ce qu'il peut faire.

L'article 2 de la Constitution pose pourtant le principe de la République : *« gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».* Ce principe est dévoyé.

La spirale du vide se referme ainsi sur elle-même. Les verrous interdisent de nommer les causes. Faute de les nommer, on les esquive. L'esquive produit l'échec. L'échec détruit la confiance. Sans confiance, aucun effort ne peut plus être expliqué ni accepté. Il ne reste qu'à ne rien décider.

L'immobilisme en est le produit.

On le croit prudent : il garderait le pays en l'état. Il l'use pourtant, année après année, et l'empêche de transmettre plus qu'il n'a reçu. Les infrastructures vieillissent, les compétences se perdent, les talents se dispersent, l'école s'affaiblit, la dette s'accroît, la souveraineté se dilue.

Tel un héritier, chaque président entretient le château en vendant les meubles et en s'endettant. Le château est encore debout. Mais chaque année, il s'appauvrit et transmet moins.

La spirale de la dette

Elle ne se laisse ni contourner ni attendrir. Comme une balance, elle ne fait pas de politique.

Le graphique dit l'essentiel en quelques traits.

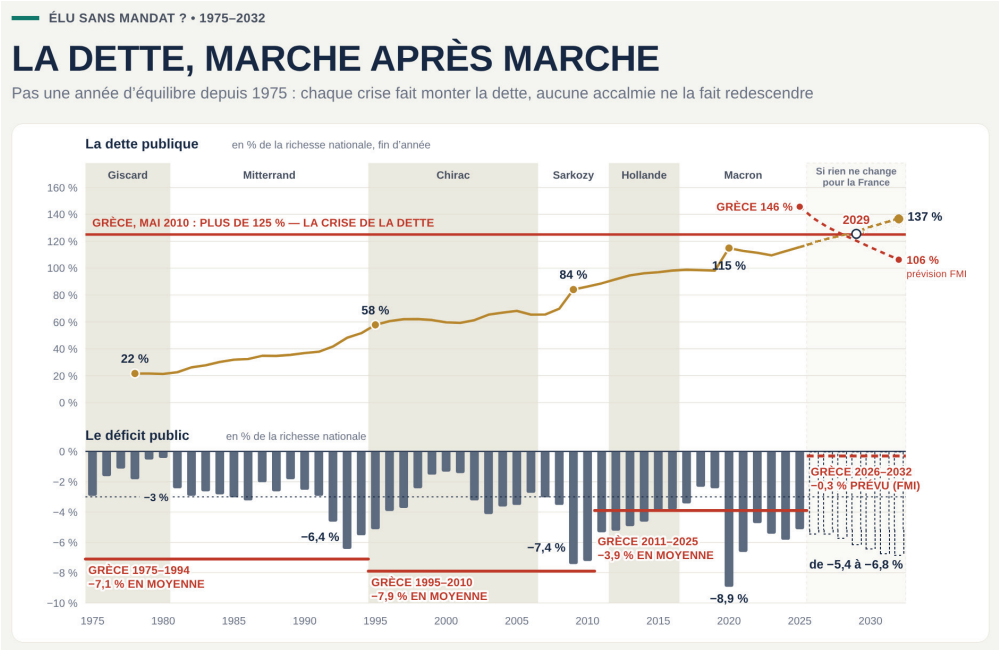

Sources : Insee, comptes nationaux annuels base 2020, tableaux 3.101 (dette au sens de Maastricht, depuis 1978) et 3.106 (déficit au sens de Maastricht) ; dernier excédent public : 1974 (+0,1 %). Projection 2026-2032 : dépenses hors intérêts à la pente (+2,7 % par an), déficit de 5,4 % à 6,8 %, calcul de l'auteur. Grèce : Eurostat ; dette de plus de 125 % de la richesse nationale lors de l'appel à l'aide de mai 2010 ; déficit moyen d'environ 7 % de 1975 à 1994 (AMECO, FMI ; séries antérieures à Eurostat, à lire comme un ordre de grandeur), de 7,9 % de 1995 à 2010 et de 3,9 % de 2011 à 2025 (Eurostat) ; prévision moyenne de 0,3 % de 2026 à 2031, prolongée à 2032 par l'auteur, et dette ramenée de 146 % à 111 % en 2031 (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026), tendance prolongée à 2032 par l'auteur (106 %). Paul Corey · WOW ! Media

Depuis 1975, la France n'a pas connu une seule année d'équilibre. Pas une. Sa dette est passée de 22 % de la richesse nationale en 1978 à plus de 115 %.

Elle monte par marches. Chaque crise la hisse d'un cran : la récession de 1993, la crise financière de 2009, la pandémie de 2020. Aucune accalmie ne la fait redescendre. Sous tous les présidents, de droite comme de gauche, la marche gravie reste acquise.

La Grèce a longtemps fait pire : plus de 7 % de déficit par an en moyenne jusqu'en 2010. Elle a payé la crise, puis s'est redressée. Sa dette reflue de 146 % fin 2025 vers 106 % en 2032.

Les deux courbes se croisent vers 2029, sur le seuil de 125 % où la Grèce a sombré en mai 2010. La France le franchit à la hausse au moment où la Grèce le repasse à la baisse. Le pays qu'on a secouru en 2010 sera alors moins endetté que nous.

Ce redressement n'a rien d'un miracle. Depuis 2011, la Grèce n'a affiché qu'un déficit moyen de 3,9 % de sa richesse nationale, contre 4,6 % pour la France. Partie de plus de 200 % en 2020, sa dette recule plus vite qu'aucune autre en Europe. Aujourd'hui, elle dégage un excédent avant même de payer ses intérêts.

La France, elle, continue de dépenser plus qu'elle ne perçoit : 5,4 % de déficit en 2026. Rapporté à ses recettes, c'est plus de 10 %. Une famille qui gagne 3 000 euros par mois et en dépense 3 300 chaque mois n'a pas besoin d'un économiste pour savoir où elle va. Et l'Italie, pourtant endettée à 138 %, ramène cette année son déficit sous les 3 %.

La France est devenue le maillon faible de la zone euro.

On objecte qu'elle n'est pas la Grèce. Athènes avait maquillé ses comptes : un déficit annoncé à 3,7 % pour 2009, constaté à plus de 15 %. Paris publie des chiffres honnêtes. La Banque centrale européenne ne laissera pas tomber la deuxième économie de la zone euro. Tout cela est vrai, et c'est précisément le danger. Un pays qui se sait rattrapé n'a aucune raison de freiner.

Pour intervenir, la Banque centrale exigera des économies et des réformes que le pays n'aura pas choisies. En août 2011, l'Italie a reçu une lettre de Francfort qui dressait la liste des mesures à prendre d'urgence. Les marchés envisagent déjà le même sort pour la France : une mise sous tutelle qui ne dit pas son nom.

La Grèce enseigne autre chose encore. Sa dette dépassait 100 % de sa richesse nationale dès 1993, sans crise. La crise n'éclate qu'en 2010, quand les prêteurs cessent de croire à la trajectoire. Entre plusieurs pays également endettés, le prêteur choisit celui qui se redresse.

« Les crises mettent plus de temps à venir qu'on ne l'imagine, puis vont plus vite qu'on ne le pense », disait l'économiste Rudi Dornbusch. Entre la mi-septembre et le début d'octobre 2026, l'écart de taux avec l'Allemagne est passé d'environ 1 point à plus de 1,5 point. Les investisseurs de long terme ont commencé à se retirer.

Le 2 octobre, un grand gestionnaire d'actifs japonais fait savoir qu'il a vendu tous ses titres d'État français, pour acheter de la dette allemande. Un créancier inquiet ne manifeste pas et ne prévient pas : il vend en silence et va prêter ailleurs.

Le même jour, Moody's, qui assortit déjà sa note d'une perspective négative, doute publiquement que la France parvienne à voter son budget pour 2027. L'agence prévoit que ses divisions survivront à l'élection présidentielle. Ce qu'elle examine, dit-elle, c'est la fragmentation du Parlement. Son diagnostic ne vise ni une équipe ni une majorité. Il vise la capacité même du pays à trancher.

Les prêteurs ne jugent pas seulement nos comptes. Ils jugent nos verrous.

Pour en sortir, une règle d'arithmétique très simple commande la trajectoire. Pour que la dette cesse d'augmenter en proportion de la richesse nationale, elle doit progresser moins vite que cette richesse. Le déficit qui la stabilise dépend donc de deux données : le niveau de dette déjà atteint et la croissance de l'économie en valeur.

Avec une dette de près de 116 % du PIB fin 2025 et une croissance en valeur de 2,5 %, ce seuil se situe autour de 3 % de déficit, le plafond du pacte de stabilité et de croissance. Au-dessus, la dette grossit plus vite que le pays ; au-dessous, son poids commence à reculer.

Aucune majorité, aucune promesse, aucune idéologie, aucun candidat, aucune « idée magique » ne peut abolir cette réalité. La dette exerce une force de gravité. Nul ne s'y soustrait. Le seul choix politique possible porte sur la manière d'y répondre et sur le partage de l'effort.

Sur sa pente actuelle, en 2032, le déficit français se creuse jusqu'à près de 7 % et porte la dette autour de 137 %. C'est la courbe en pointillés du graphique.

Revenir sous 3 % au terme du quinquennat ne fait qu'arrêter la dérive, et encore, si la croissance suit. En 2025, la richesse nationale n'a progressé que de 2,0 % en valeur. À ce rythme, le déficit qui stabilise la dette tombe autour de 2,3 %. Une trajectoire construite au plus près de cette limite bascule à la première déconvenue.

Le graphique illustre ces déconvenues et leur prix. La crise financière, puis la pandémie, ont ajouté chacune près de vingt points de dette. À 3 % de déficit, la dette se stabilise vers 126 % en fin de mandat, au-dessus de son niveau actuel. La prochaine marche la porterait au-delà de 140 %.

L'objectif de 2 % en 2032 se défend donc mieux qu'aucun autre. C'est un point sous le seuil qui stabilise la dette, autour de 3 %, le plafond que fixe le

pacte de stabilité et de croissance (1997). Ce point fait reculer la dette chaque année.

Avec la règle d'or qui prend le relais en 2032, la France s'engage ainsi sur une pente descendante. Possiblement vers 80 %, la moyenne de l'Union européenne, au terme d'une génération voire plus. Le chemin sera long.

On parlera d'austérité, de rigueur. Chaque camp y mettra son mot. Mais aucun d'entre eux ne changera l'arithmétique. L'austérité, la vraie, est celle que dictent les prêteurs à un pays qui a trop attendu. Viser 2 % maintenant, c'est garder le choix de la manière.

Le poids de la dette, les taux d'intérêt que l'on observe et qui montent, la croissance qu'on peut raisonnablement attendre, la marge minimum qu'exige la certitude d'une prochaine crise sont des réalités. La cible de 2 % est un choix. Ce livre en fait la *fondation* de tout mandat. Tous les camps doivent l'adopter, sans l'ajuster à leurs *programmes*.

La remontée des taux rend l'engagement plus exigeant. Sur près de 3 600 milliards d'euros de dette, un point de taux supplémentaire coûte, une fois le stock refinancé, environ 36 milliards par an. Plus la dette est élevée, plus le pays dépend de conditions qu'il ne maîtrise pas. Réduire la dette, c'est desserrer peu à peu cette dépendance. La dette est une question de liberté avant d'être une question comptable : un pays endetté au-delà de ses moyens ne choisit plus ni ses priorités, ni son rythme, ni ses alliés. L'enjeu n'est pas seulement de rembourser. Il est de redevenir libre.

Une règle, partie intégrante du mandat et détaillée plus loin, doit en fixer le mécanisme : un plafond annuel jusqu'en 2032, puis une règle d'or. Beaucoup de démocraties s'en sont donné une, de la Nouvelle-Zélande en 1994 à l'Italie en 2012 ; aux États-Unis, quarante-neuf États sur cinquante doivent voter un budget en équilibre. Le Japon contourne la sienne chaque année par une loi spéciale, et sa dette dépasse deux fois sa richesse nationale. La France a failli inscrire la sienne dans la Constitution en 2011, puis y a renoncé.

Pourquoi tant de pays ont-ils su faire ce qui reste hors de portée de la France ? Parce que la *spirale de la dette* se nourrit de la *spirale du vide*, une spécialité française que les verrous entretiennent.

La France a encore le choix de la rigueur. Bientôt, elle n'aura plus que le choix du tuteur.

Le sécateur et la tronçonneuse

Que se passe-t-il quand une démocratie reporte trop longtemps les décisions qu'elle devrait prendre ?

L'ajustement finit par arriver. Mais le pays ne choisit plus son moment, son rythme, ni ceux qui en supporteront le prix. L'Argentine illustre cette bascule.

En décembre 2023, Javier Milei arrive au pouvoir dans un pays épuisé : une inflation annuelle de plus de 211 %, un peso qui s'effondre, plus de quatre Argentins sur dix dans la pauvreté. Milei brandit une tronçonneuse.

À son investiture, deux mots résument ce qui vient : *« No hay plata. »* Il n'y a plus d'argent.

Le peso est brutalement dévalué, les subventions réduites, le nombre de ministères divisé par deux, près de 60 000 postes supprimés en deux ans dans l'administration nationale et les entreprises publiques. Faute de majorité, son grand projet de loi échoue d'abord, puis revient amputé d'une grande partie de son contenu.

Les contre-pouvoirs ont été contournés mais ils n'ont pas disparu.

Les premiers résultats sont spectaculaires : un excédent primaire retrouvé, une inflation ramenée de 211 % à 31,5 % entre fin 2023 et fin 2025, des élections de mi-parcours qui renforcent le président.

Le prix est tout aussi visible : une pauvreté qui approche 53 % au premier semestre 2024 avant de refluer, des salaires publics qui perdent une part considérable de leur pouvoir d'achat, des entreprises qui ferment. Une exception institutionnelle, présentée comme provisoire, tend à devenir une méthode de gouvernement.

Comment un peuple accepte-t-il un tel choc ? Parce qu'il a déjà subi l'effondrement. Le statu quo coûtait plus cher que la thérapie.

La France n'en est pas là. L'euro protège sa monnaie, l'État paie encore traitements, pensions et prestations, les emprunts trouvent encore preneur.

Mais nous sommes dans la zone la plus dangereuse : assez dégradés pour que le redressement fasse mal, pas assez pour que le pays accepte d'avoir mal.

C'est là que les démocraties reportent. Et, à force de reporter, elles perdent la main.

Si rien ne change, il faudra un effondrement pour qu'un *« Milei français »* surgisse. Il ne viendra pas demain. Mais c'est en 2027 qu'il s'évite : le pays peut encore choisir l'effort, à condition de le commencer maintenant.

S'il laisse passer cette occasion, il y sera dans deux quinquennats. Une adjudication qui échoue, des taux qui s'envolent, des pensions versées en retard, des fonctionnaires payés au compte-gouttes, des banques qui limitent les retraits. Alors un candidat venu de nulle part brandira sa tronçonneuse, et un pays épuisé votera pour lui, non par adhésion, mais parce qu'il n'aura plus rien à perdre.

Le *« Milei français »* comprimera vite la dépense. Mais l'essentiel de la dépense française est sociale : le couperet tombera sur les retraites, les remboursements, les prestations, les aides, les services publics. Face à lui se dresseront la rue, les syndicats, les juges, un appareil bien plus dense qu'en Argentine.

Pour passer, il lui faudra un plébiscite : l'article 11, une seule question, toutes les ruptures en bloc, posée dans l'urgence. Oui, ou le vrai chaos. Et si la rue résiste, l'article 16, les pouvoirs exceptionnels, que seul de Gaulle a utilisés, en 1961.

Dans tous les cas, il obtiendra les pleins pouvoirs. Pas un mandat : un blanc-seing, arraché par la peur et la contrainte. Le pays ne l'aura pas donné, il l'aura cédé.

L'autre voie reste ouverte. Demander le mandat 27-32 avant la crise, dire qui portera l'effort, préparer les transitions, répondre des résultats.

Le sécateur coupe aussi, mais il choisit ce qu'il garde. La tronçonneuse emporte tout, les protections avec les structures.

Le mandat ou l'effondrement. Le sécateur, ou la tronçonneuse.

DEUXIÈME PARTIE

LE MANDAT

3. LE MANDAT DU SURSAUT

Depuis 1804, le Code civil définit le mandat comme l'acte par lequel une personne confie à une autre le pouvoir d'agir pour elle et en son nom.

Le pouvoir est donné pour faire quelque chose. Il a un objet. Un candidat demande donc le pouvoir pour accomplir une mission : il dit laquelle, avec quels moyens, dans quelles limites. Les électeurs acceptent ou refusent.

Un programme propose et promet. Un mandat se demande et oblige.

Quand on fait refaire sa toiture, on accepte un travail, un prix et un délai. L'artisan choisit ses outils. Il ne remplace pas la maison au motif qu'on l'a autorisé à réparer le toit. Si la mission change, il revient demander l'accord.

L'élection présidentielle doit porter la même exigence. Elle en est loin.

Les candidats alignent des mesures, toutes au même rang : une réforme des retraites voisine avec un chèque, une règle budgétaire avec une promesse de fin de meeting. Rien ne distingue ce qui est vital, ce qui se négocie, ce qui reste libre. L'électeur reçoit un catalogue. Il ne sait pas ce qu'il autorise.

Un mandat met de l'ordre dans ce catalogue. Il se bâtit sur trois étages, et chacun obéit à sa propre règle.

Le graphique se lit de bas en haut.

En bas, la *fondation*. Dans l'état où se trouve le pays, une seule priorité s'impose à tout candidat responsable. Redresser les comptes de la nation : ramener le déficit à 2 % en 2032. La spirale de la dette est une menace existentielle pour le pays. La première des menaces.

Cette *fondation* porte un nom : *Nommer*. C'est dire la vérité, la situation du pays telle qu'elle est et le prix pour en sortir, avant de demander le pouvoir. C'est lever le verrou de 1981, le plus lourd des quatre, celui qui entretient l'illusion : il a appris à disqualifier ce qui dérange et à taire ce qui fâche. Tant qu'il tient, aucun autre ne peut céder.

Reste à dire comment. Deux leviers existent, et deux seulement : la dépense et l'impôt. Chaque camp a le sien, ses arguments, ses perdants mais aucun ne peut promettre en même temps moins d'impôts, plus de services et moins de dette.

ÉLU SANS MANDAT ?

Ce que contient un mandat

Quatre verrous, quatre volontés qui forment une clé

LE PROGRAMME
un par candidat

Libre
au choix de chaque candidat

LE SOCLE
un par majorité possible

ASSUMER
1945, le totem

TRANSMETTRE
1992, l'alibi

TENIR
1958, le tabou

Nécessaire pour réunir une majorité
Les mêmes exigences pour tous,
des méthodes qui varient d'un socle à l'autre

LA FONDATION
une seule, pour tous

NOMMER
1981, le dogme
Obligatoire pour tout candidat responsable

Plus la teinte est foncée, moins la réponse laisse de choix.

Le verrou que chaque volonté doit lever. Quatre verrous, une seule clé : le mandat.

Paul Corey · WOW! Media

Le pays a déjà essayé. Depuis 2017, il a baissé des impôts sans baisser la dépense, financé les deux par l'emprunt, et appelé cela le dépassement des clivages. La dette a gagné plus de mille milliards d'euros, crise sanitaire comprise.

Encore faut-il qu'il reste un choix. Il n'en reste plus. Les prélèvements sont à leur maximum, la dette ne peut plus grossir : seule la dépense peut bouger. Ce n'est pas une préférence, c'est un constat. Il appartient à la *fondation*.

La *fondation* n'est ni de gauche ni de droite. Ce n'est pas ce livre qui la fixe : ce sont ceux qui prêtent à la France, et qui l'imposeront tôt ou tard, avec ou sans mandat. Il n'y en a qu'une, la même pour tous. Des candidats la nieront. Elle s'imposera quand même : la réalité ne se vote pas. Seule la réponse qu'on lui donne se vote.

Au milieu, le *socle*. Une fois la vérité dite, trois exigences s'imposent, chacune face à un verrou. Elles doivent être tranchées avant le vote, parce que rien ne se fera sans elles.

Assumer lève le totem de 1945. Il s'agit de reconnaître où se trouve l'effort et qui le portera : le modèle social d'abord, les retraites, et avec elles la santé, l'emploi et la solidarité ; puis ce qui permet de payer, des gains de productivité et un État réformé.

Transmettre lève l'alibi de 1992. Il s'agit de dire ce qui fait la nation et ce qu'elle doit garder : son patrimoine, l'école, la justice et les quartiers ; sa souveraineté, la défense, les frontières et sa place en Europe. Un élu ne peut défaire ces biens communs sans le demander aux Français.

Tenir lève le tabou de 1958 et désarme ses gardiens. Il s'agit de reprendre les commandes. Les manettes rendent au président le temps, avec un pacte de législature, les hommes, avec des nominations choisies, le droit, avec le référendum, les comptes, avec une loi de programmation, et les partenaires, avec des contrats. Les garde-fous le lient : des contrôleurs protégés, des droits de l'opposition hors d'atteinte, la règle d'or et l'Office du patrimoine net.

Ces exigences sont les mêmes pour tous mais les méthodes varient d'un *socle* à l'autre. Deux candidats que tout oppose ne répartiront pas l'effort de la

même façon et ne défendront pas la même idée de l'Europe. Ils devront pourtant répondre aux mêmes questions, et le dire avant le vote.

Ces exigences forment un cahier des charges. Chaque socle y répond à sa manière. Celui exposé dans les pages qui suivent n'est qu'un exemple, celui de cet essai, annoncé chaque fois comme tel.

Une part de ce *socle* découle des comptes. Si l'effort porte sur la dépense, il porte d'abord sur ce qui la compose : les retraites, la santé, la solidarité. Là, la logique commande.

Le reste relève de convictions. Sur l' école, la justice, l'immigration ou l'Europe, ce livre fait ses choix et les signale comme tels.

C'est aussi sur le *socle* que se joue la majorité. Depuis 2022, aucun camp ne gouverne seul. Une majorité ne se forme plus autour d'un nom. Elle se forme autour d'un *socle* que plusieurs familles politiques acceptent de signer avant les législatives.

Plusieurs *socles* peuvent entrer en concurrence. Chacun doit dessiner une majorité possible.

En haut, le *programme*. Il prolonge chaque volonté au-delà de ce que le *socle* impose. Le logement, la famille, la culture, les territoires, l'université, l'audiovisuel : ces sujets comptent, parfois beaucoup. Ils laissent au candidat une marge bien plus large.

Il y a autant de *programmes* que de candidats.

Un maire en fait l'expérience dès son élection. Dans une commune moyenne, près de 85 % du budget lui échappe : la masse salariale, les écoles, la voirie, les bâtiments, les dotations fixées par l'État. Ce qui reste réellement arbitrable tient en 10 à 15 % du budget.

C'est là, et seulement là, que s'exerce son pouvoir : rénover un gymnase ou créer une piste cyclable, étendre la vidéosurveillance ou végétaliser le centre-ville.

Un président n'est pas un maire. Le cadre du maire lui vient de l'État. En démocratie, celui d'un président vient du peuple. C'est le candidat responsable, futur mandataire, qui demande aux Français, ses mandants, de lui accorder ce mandat. Il ne promet plus. Il demande.

Le peuple définit le cadre. L'élu agit dedans.

La part vraiment libre reste la plus étroite. C'est souvent sur elle que se focalisent les campagnes au détriment de l'essentiel.

La fondation s'impose à tous. Le socle se bâtit. Le programme se choisit.

Le débat public suit l'ordre inverse. On y débat du *programme*, on y effleure le *socle*, on y tait la *fondation*.

L'élu découvre au pouvoir ce qu'il n'a jamais demandé.

Il a le pouvoir, puisque l'élection le lui donne. Il lui manque l'autorité. La réforme des retraites l'a montré : le report de l'âge figurait au *programme* de 2022, et cela n'en a pas fait un *mandat*. Une mesure isolée, glissée dans une liste où tout se promettait à la fois, n'engage personne.

Un *programme* est un inventaire, parfois à la Prévert. Un *mandat* vise un résultat d'ensemble. Il demande aux Français de s'engager sur les objectifs, sur les arbitrages qui les rendent possibles et sur la méthode pour y parvenir.

La *fondation* et le *socle* sont présentés ensemble, avec leur prix. Une majorité de députés s'y engage avant les législatives. Les ruptures durables reviennent au peuple.

Le *« en même temps »* en est l'exact contraire. Il promet tout et n'arbitre rien. Un mandat arbitre d'abord, et demande ensuite.

L'élu peut alors s'appuyer sur ce qui lui a été accordé, face aux résistances et jusque dans son propre camp. Le mandat ne lui demande pas d'être un héros. Il lui retire le droit de ne pas l'être.

Le mot autorité dit ce qui est en jeu. L'*auctoritas* latine se rattache à *augere* : accroître, faire croître. Détenir l'autorité, c'est augmenter ce dont on a reçu la charge.

Pour un président, c'est rendre le pays plus solide, plus instruit, plus libre de ses choix.

L'élection donne le pouvoir. Passer du *programme* au *mandat* donne l'autorité. Elle naît avec le mandat, et le mandat la renforce.

Nommer donne au mandat sa vérité, *Assumer* son effort, *Transmettre* sa légitimité, *Tenir* sa faisabilité au regard des réalités. Les pages qui suivent les prennent une à une.

4. NOMMER : Dire la vérité

Nommer, c'est appeler les choses par leur nom : une dette une dette, une dépense une dépense, et dire qui paiera. Le dogme de 1981 a appris à disqualifier ce qui dérange. Le mandat commence par lever ce verrou.

La cible est posée : un déficit de 2 % en 2032. Reste le levier. Il n'y en a que deux, l'impôt et la dépense.

L'impôt d'abord. La France prélève déjà 45,3 % de sa richesse, contre 40,9 % en moyenne dans la zone euro. Passé un certain seuil, l'impôt décourage le travail, l'investissement et la prise de risque, et rétrécit les bases sur lesquelles il repose.

Reste la solution que chaque campagne ressort : *faire payer les riches.*

On peut relever l'impôt sur le revenu des plus aisés, rétablir l'impôt sur la fortune, alourdir la taxe forfaitaire sur les revenus du capital. Les deux pistes les plus souvent citées en donnent la mesure.

Augmenter de 30 % l'impôt sur le revenu des 10 % de foyers les plus aisés, qui en acquittent déjà près des trois quarts, rapporterait au mieux une vingtaine de milliards.

Rétablir l'impôt sur la fortune en ajouterait deux ou trois. Il rapportait un peu plus de quatre milliards en 2017. L'impôt sur la fortune immobilière qui l'a remplacé en rapporte déjà près de deux et demi.

Même cumulées, ces deux mesures pèsent moins d'un point de richesse nationale, pour un déficit qui en pèse plus de cinq.

Le débat oublie surtout ce que sont ces fortunes. Au sommet, la richesse dort rarement sur un compte. Une partie est immobilière, parfois patrimoniale ou de rente. Mais une autre est directement productive : des parts d'entreprises, des usines, des brevets, des emplois.

C'est là que la frontière devient essentielle.

Taxer la rente est un choix fiscal. Taxer le capital qui produit, investit et crée des emplois est un choix économique.

Et le faire davantage au moment même où la France cherche à attirer ce capital peut coûter plus qu'il ne rapporte. L'entrepreneur doit alors trouver la liquidité, céder une partie de son capital, parfois à un acheteur étranger, ou déplacer sa résidence.

Le ruissellement existe bien. Mais il coule toujours vers les terres les plus accueillantes.

Et c'est un fusil à un coup, tiré au moment où il faudrait remettre l'entreprise et l'entrepreneur au centre de la production.

La justice fiscale est une exigence légitime, mais elle ne comble pas un déficit structurel.

Les plus aisés, comme les plus anciens d'ailleurs, prendront leur part, mais ils ne porteront pas l'effort seuls.

Rien n'interdit en revanche de déplacer les prélèvements sans les augmenter.

On peut faire payer davantage ici et moins ailleurs, rapprocher certains tarifs publics du coût réel du service, modifier un taux de TVA, revoir des droits d'inscription ou une contribution locale. Ce sont des choix de *programme*. Ils ne changent pas le principe. Les prélèvements demeurent globalement constants. La seule question est de savoir où, à qui et sur quoi l'on prend.

Avec une règle : regarder les conséquences avant de déplacer la charge.

Les politiques oublient souvent que l'économie ressemble moins à des vases communicants qu'à une rivière. Dressez un barrage, l'eau cherche un autre passage. Taxez davantage un comportement, il recule ou se déplace. Taxez le capital, il cherche ailleurs. Taxez le logement, l'investissement ralentit. Taxez le travail, son coût augmente.

Le rendement de la fiscalité, calculé sur le papier, suppose trop souvent que rien ne bougera. Mais tout bouge.

La France vient d'en faire l'expérience. Créée pour 2025, la contribution différentielle sur les hauts revenus devait rapporter 2 milliards d'euros. Selon le rapport d'information présenté le 23 septembre 2026 par Philippe Juvin, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, elle en a rapporté environ 520 millions, près de quatre fois moins : les contribuables

visés ont réduit les revenus qu'ils se versaient cette année-là. Le projet de budget pour 2027, qui la prolonge, n'en attend plus que 600 millions.

Au-delà d'un certain point, les contribuables les plus riches ne s'adaptent plus : eux, ou leurs flux, s'en vont.

La suppression de la taxe d'habitation en est une autre illustration. Elle a rendu près de 18 milliards d'euros par an aux ménages, mais elle n'a évidemment pas fait disparaître les dépenses des communes qu'elle contribuait à financer.

Il a fallu déplacer leur financement vers d'autres ressources fiscales et mécanismes de compensation. Elle a surtout distendu le lien direct entre l'habitant, sa commune et le coût des services locaux.

Dans le même temps, la fiscalité locale s'est davantage concentrée sur les propriétaires, notamment à travers la taxe foncière. Or renchérir le logement peut décourager l'investissement au moment même où l'offre manque.

L'objectif est de prélever là où l'impôt pénalise le moins ce que le pays veut développer : le travail, l'investissement, la production et le logement.

Déplacer un impôt n'est jamais neutre et ne réduit pas le déficit. Cela ne fait que répartir autrement la charge. Pour le réduire durablement, il faut agir sur sa source.

Le redressement viendra de la maîtrise des dépenses, soutenue par l'emploi et la production.

Le mandat proposé ici raisonne à fiscalité constante : les recettes suivent la richesse nationale, sans impôt nouveau ni hausse de taux.

Les baisses d'impôts que le *socle* propose ailleurs, sur le travail, la production ou les donations, ne viennent qu'à mesure que la dépense recule, et dans la trajectoire : chaque euro rendu au contribuable est d'abord un euro économisé.

Deux budgets pour 2032

Le calcul tient en deux budgets posés côte à côte.

Le premier prolonge la pente. Il part de 2027, l'année dont hérite le prochain président. Le gouvernement y annonce un déficit de 5 % ; celui de 2026, promis au même niveau, est désormais attendu à 5,4 %.

Pour 2027, le calcul retient le même dérapage. Les recettes suivent la richesse nationale. Les dépenses hors intérêts montent de 2,7 % par an, moins vite que depuis 2017, portées par les retraites et la santé.

Les intérêts passent de 91 à environ 140 milliards, à mesure que les emprunts anciens à bas taux sont remplacés.

En 2032, le déficit atteint quelque 240 milliards, 6,8 % de la richesse nationale, et la dette 137 %, le niveau de l'Italie aujourd'hui.

Le second budget tient l'objectif : un déficit de 2 %, environ 70 milliards. Entre les deux, il y a 170 milliards. Il faut y ajouter près de dix-huit milliards pour porter la défense de 2,5 à 3 % de la richesse nationale.

La cible est de 190 milliards d'euros en 2032.

La somme impressionne, et elle se lit mal. Personne ne retire 190 milliards au budget d'aujourd'hui.

L'effort consiste à freiner une pente. La dépense continue de croître en euros, mais recule d'environ 4 % en cinq ans une fois l'inflation déduite. Ce redressement freine aussi la dette et réduit, à terme, la charge d'intérêts d'une dizaine de milliards.

Le calcul est public, et chacun peut le refaire.

Les chiffres de départ sont ceux de l'Insee pour 2025 et du projet de budget pour 2026 et 2027. La projection ajoute trois hypothèses : une croissance en valeur de 2,8 % en 2028 puis de 2,5 % par an, une inflation de 1,8 %, et un coût des nouveaux emprunts qui remonte vers 3,4 %.

Qui vise 3 %, ou choisit un autre rythme, obtient une autre cible.

D'autres travaux arrivent à des montants plus bas. L'écart est seulement apparent.

À la fin de 2024, Olivier Blanchard et François Ecalle chiffraient l'effort à 150 milliards : ramener à l'équilibre un déficit primaire de 4 points de richesse nationale, et ajouter un point pour la défense. Soit 5 % de la richesse nationale de 2024. Les 190 milliards de ce livre en représentent un peu plus de 5 % en 2032. Rapportés à la richesse du pays, les deux chiffres sont presque identiques. Seule change l'année des euros.

L'écart avec le rapport remis au gouvernement en juillet 2026 par Xavier Jaravel, Xavier Ragot, Jean-Luc Tavernier et Natacha Valla est plus réel. Ce rapport évalue l'effort à 126 milliards, en euros de 2030, avec des hypothèses proches de celles de ce livre : sans réforme, le déficit y atteint 6,8 % dès 2030.

La différence tient à trois choix. Le rapport vise à stabiliser la dette, autour de 121 % du PIB, sans la faire reculer : le point qui le sépare de la cible de 2 % vaut quelque 35 milliards. Il porte la défense à environ 2,5 % de la richesse nationale, comme la loi de programmation militaire, quand ce livre la porte à 3 % : ce demi-point vaut environ 18 milliards. Et il compte en euros de 2030, ce livre en euros de 2032.

Le rapport le reconnaît d'ailleurs lui-même : garder un point de marge pour la prochaine crise porterait l'effort à 160 milliards. C'est, à peu de chose près, la cible de ce livre avant la montée de la défense à 3 %.

À l'automne 2026, une poignée de candidats déclarés ou pressentis ont fixé un objectif de déficit pour la fin du quinquennat. Un seul vise 2 %. Deux autres promettent moins de 3 %. Le débat sérieux se joue donc entre 2 et 3 %, c'est-à-dire entre une dette qui recule et une dette qui se contente de cesser de monter.

Une vingtaine d'autres candidats ne donnent aucune cible. Ils proposent des économies, des recettes, une autre Europe, mais sans dire où ils mènent les comptes, ni quand. Les électeurs restent libres de les choisir. Ils savent alors qu'ils ne leur confient aucun mandat.

Certains diront que 2 % est un choix, habillé en fondation. C'est un choix, en effet. Pour ce livre, le meilleur, économiquement et politiquement : assez exigeant pour faire reculer la dette, assez mesuré pour rester tenable. Une fois posé, il devient la fondation du redressement : on ne le renégocie plus à chaque budget.

À 3 %, la dette cesse de monter et s'arrête vers 126 %. Elle reste à la merci de la prochaine crise, qui la hisserait d'une marche.

À 1 % ou à l'équilibre, elle baisse plus vite, mais après 2032. D'ici là, les courbes se suivent presque. Chaque point de plus coûte 35 milliards et impose de couper davantage, plus tôt, au risque de casser l'activité.

ÉLU SANS MANDAT ?

Quelle cible pour 2032 ?

Ce que coûte chaque point de déficit, et ce qu'il rapporte

Quatre cibles de déficit

effort défense comprise, dépense hors intérêts

CIBLE	EFFORT EN 2032	DÉPENSE RÉELLE / AN	DETTE EN 2032
3 %	155 Md€	−0,5 %	126 % stable
2 %	190 Md€	−0,9 %	124 % −1 point par an
1 %	225 Md€	−1,2 %	120 % −2 points par an
0 %	260 Md€	−1,6 %	117 % −3 points par an

La dette, en % du PIB

déficit maintenu après 2032

3 % stabilise. 2 % retourne la courbe. *La règle d'or fait le reste.*

Calcul de l'auteur, hypothèses de *Nommer* : croissance en valeur 2,8 % puis 2,5 %, inflation 1,8 %, dette de 122 % fin 2027.

2 % est le premier niveau où la dette recule vraiment, au moindre coût : un point sous le seuil qui la stabilise, la marge qu'exige la prochaine crise.

La logique ne s'arrête pas en 2032. La règle d'or, décrite plus loin, prend le relais : le déficit descend de lui-même vers le niveau de l'investissement net, et la baisse de la dette s'accélère.

2 % et la règle d'or vont ensemble. Le premier retourne la courbe. La seconde la tient.

Qui conteste ce chiffre doit contester l'une de ses trois données : la dette, la croissance, la marge. Ou montrer qu'un autre chemin fait mieux, au même prix.

Un chiffre se discute avec des chiffres.

La première marche

Le quinquennat commence au printemps 2027, avec un budget déjà voté. Il dispose de cinq budgets, de 2028 à 2032 : une quarantaine de milliards d'effort de plus chaque année, l'économie acquise une année restant acquise les suivantes.

Le premier pas tranche avec ce qui précède. Depuis 2017, la dépense hors intérêts a gagné plus d'un point de moyens réels par an. En 2026 et 2027, elle stagne : l'État se serre, mais le social continue de croître. En 2028, le déficit est plafonné vers 4,8 %, au lieu de 5,6 % à la pente, et la dépense hors intérêts n'augmente plus que d'une vingtaine de milliards au lieu de 46, moins que les prix. Pour la première fois, chaque ministère, chaque caisse et chaque collectivité dispose de moins de moyens réels. La défense, qui monte en puissance, doit trouver sa place dans la même enveloppe.

Toute priorité nouvelle se paie ailleurs. Le plafond rend l'arbitrage inévitable.

On objectera qu'un tel freinage pèsera sur la croissance. Le risque est réel : la dépense publique d'aujourd'hui est le revenu de quelqu'un. C'est pourquoi le pas reste mesuré, environ un point de richesse nationale par an, et s'accompagne d'un effort sur l'emploi et la production qui soutient l'activité. Le Canada et la Suède ont redressé leurs comptes dans les années 1990 en

retrouvant la croissance : un cap annoncé, un rythme tenu, une confiance revenue.

ÉLU SANS MANDAT ? • 2017–2032

LA DÉPENSE, D'HIER AU MANDAT

Dépense publique hors intérêts : ce qui s'est fait, ce qui est prévu, ce que demande le mandat

L'évolution en euros constants, une fois l'inflation déduite

en % par an

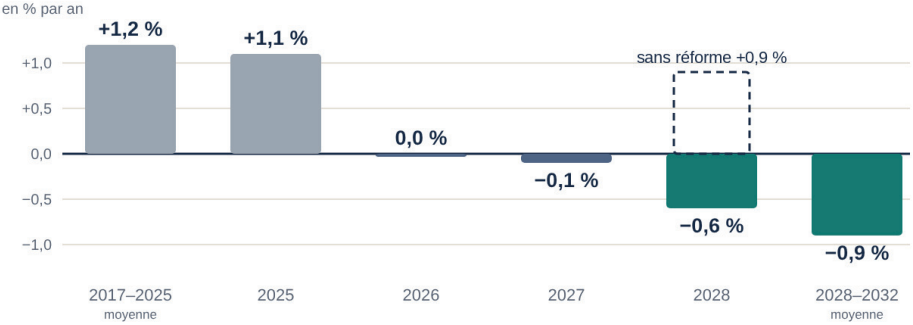

LECTURE

- **Réalisé**
  Insee, Cour des comptes
- **Prévu par le gouvernement**
  projet de budget pour 2027
- **Le mandat de cet essai**
  la trajectoire appliquée à un déficit de 5,4 % en 2027
- **Sans réforme**
  dépense hors intérêts à +2,7 % par an

	2017–2025 moyenne par an	2025 réalisé	2026 prévision	2027 projet de budget	2028 1re année du mandat	2028–2032 moyenne par an
En milliards d'euros	1 248 → 1 649	1 628	1 663	1 691	1 710	→ 1 771
En euros courants	+3,5 %	+2,2 %	+2,1 %	+1,7 %	+1,2 %	+0,9 %
Inflation	2,3 %	0,9 %	2,1 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
En euros constants	**+1,2 %**	**+1,1 %**	**0,0 %**	**−0,1 %**	**−0,6 %**	**−0,9 %**

Sources : Insee, comptes des administrations publiques 2017 et 2025 ; Cour des comptes, *La situation et les perspectives des finances publiques*, juin 2026 ; projet de loi de finances pour 2027, article liminaire, octobre 2026 ; Insee, indice des prix à la consommation. Calculs de l'auteur pour 2028-2032 : croissance en valeur de 2,8 % en 2028 puis de 2,5 %, inflation de 1,8 %. Dépense hors crédits d'impôt, sauf 2017-2025, crédits d'impôt compris. Paul Corey · WOW ! Media

L'ajustement qui casse gravement et durablement l'activité est celui que l'on subit, imposé d'un coup par les prêteurs.

La règle d'or

Face au dogme de la dépense, installé en 1981, tout mandat doit dire quelle règle tiendra sa trajectoire. Celui proposé ici la fixe en deux temps : jusqu'en 2032, un plafond annuel de déficit, décrit ici ; ensuite, une règle d'or inscrite dans la Constitution, pour l'État comme pour la Sécurité sociale, dont *Tenir* dit qui la garantit.

Le plafond se calcule chaque automne en trois opérations, avec les prévisions du moment. La croissance retenue est la plus basse entre la prévision du gouvernement et celle d'un organisme indépendant.

La première fixe l'arrivée. On prend la croissance de la richesse nationale en valeur prévue pour l'année suivante, rapportée à la richesse de cette année-là, on la multiplie par le poids de la dette, et l'on retranche un point. Avec 2,8 % de croissance et 122 % de dette, cela donne 2,3 %. C'est le déficit que le pays peut porter sans que sa dette grossisse plus vite que sa richesse, moins une marge qui la fait reculer d'un point par an.

La deuxième mesure la distance. On compare le déficit de l'année en cours à l'arrivée. En 2027, avec un déficit de 5,4 %, il en est à 3,1 points. Aucun budget ne comble un tel écart en une fois.

La troisième fixe le pas. Le budget suivant rapproche le déficit de l'arrivée d'une fraction de l'écart, égale à un divisé par le nombre de budgets qui restent jusqu'en 2032. Celui de 2028 en parcourt un cinquième et fixe un plafond d'environ 4,8 %. Les suivants parcourent un quart de ce qui reste, puis un tiers, une moitié, et la totalité en 2032. L'arrivée se recalcule elle aussi chaque année : avec une croissance de 2,5 % à partir de 2029, elle descend vers 2 %. Sur cinq budgets, les plafonds sont d'environ 4,8 %, 4,1 %, 3,4 %, 2,7 % et 2,0 %.

Écrite en une ligne, la formule donne le plafond D de l'année :

$$D = c + (k - 1) \,/\, k \times (d - c),$$

où c est l'arrivée, d le déficit de l'année en cours et k le nombre de budgets restants.

Si le déficit est déjà sous l'arrivée, le budget suivant ne doit pas le relever.

Dans cet exemple, la dette atteint son sommet en 2030, vers 125 %, et recule à partir de 2031. En 2032, elle reste proche de 124 %, un peu au-dessus de son niveau de départ, mais sur une pente descendante.

La formule ne connaît ni la couleur du gouvernement ni le calendrier électoral. La marge une fois fixée, elle aboutit d'elle-même à 2 %.

Chaque année, le calcul se refait. Si la croissance déçoit ou si les dépenses dérapent, le pas suivant s'alourdit ; si elle surprend, il s'allège. Le plafond ne s'ajuste pas selon la conjoncture, et c'est un choix : savoir où l'on se trouve dans le cycle est incertain, et les corrections arrivent souvent trop tard. Sa seule exception, étroite, est décrite avec *Tenir*.

Le plafond porte sur le budget voté à l'automne. Si une crise survient en cours d'année, les recettes baissent, l'indemnisation du chômage monte, et le déficit constaté dépasse le plafond sans qu'on ait à couper dans l'urgence. L'écart s'ajoute à la distance qui reste et se répartit sur les budgets suivants. Si une crise majeure rend l'échéance de 2032 inaccessible, le président ne la repousse pas seul : il fait approuver une nouvelle trajectoire par le Parlement et les Français.

Le mandat n'interdit pas de changer. Il interdit de changer en silence.

En 2032, la règle d'or prend le relais. Elle vaut pour les deux budgets votés chaque automne, la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale, et coupe chacun en deux, comme celui d'une commune : les dépenses courantes sont financées par les recettes courantes, seul l'investissement peut l'être par l'emprunt. L'investissement se compte une fois l'usure des équipements déduite, et chaque emprunt s'adosse à un actif inscrit au bilan de la nation : une dépense courante ne peut se déguiser en investissement.

Les investissements financés par l'emprunt font l'objet d'un vote distinct du Parlement, et les écarts constatés se corrigent sur les budgets suivants.

L'armement se paie sur les recettes de l'année. La sécurité du pays est un devoir permanent : elle ne s'emprunte pas. Si une menace exige un effort hors norme, la trajectoire se revoit devant le Parlement et les Français.

ÉLU SANS MANDAT ? • 2027–2032

CINQ BUDGETS POUR ATTEINDRE 2 %

La trajectoire appliquée à un déficit de 5,4 % en 2027

LES HYPOTHÈSES

DÉPART
5,4 % de déficit en 2027, dette à 122,1 %

ARRIVÉE
2 % de déficit en 2032

RYTHME
Un point sous le seuil de stabilisation de la dette

CROISSANCE EN VALEUR
2,8 % en 2028, puis **2,5 %** par an

PAS
Chaque budget franchit une part de la distance restante : un cinquième, un quart, un tiers, la moitié, le reste

Le plafond de déficit, année après année

en % de la richesse nationale

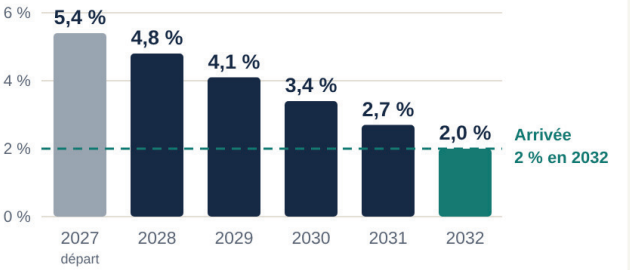

La dette

en % de la richesse nationale, fin d'année

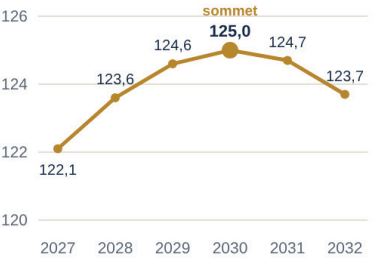

	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Croissance en valeur	2,6 %	2,8 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Arrivée	–	2,3 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Distance à franchir	–	3,1 pts	2,8 pts	2,1 pts	1,4 pt	0,7 pt
Part franchie	–	un cinquième	un quart	un tiers	la moitié	le reste
Plafond de l'année	5,4 %	4,8 %	4,1 %	3,4 %	2,7 %	2,0 %
Déficit en milliards d'euros	169	154	135	115	95	72
Dette en fin d'année	122,1 %	123,6 %	124,6 %	125,0 %	124,7 %	123,7 %

Arrivée : la croissance prévue, rapportée à la richesse de l'année, multipliée par le poids de la dette, moins un point. Distance : l'écart entre le déficit de l'année précédente et l'arrivée. Plafond : le déficit de l'année précédente, moins la part franchie de la distance. Paul Corey · WOW ! Media

D'autres pays ont fait de cette logique une règle durable.

La Suisse a inscrit son frein à l'endettement dans la Constitution par un vote de 85 % des électeurs en décembre 2001. La dépense de chaque année y est plafonnée, un compte de compensation rattrape les erreurs de prévision, et la dette publique est passée d'environ 54 % de la richesse nationale en 2003 à 34 % en 2014.

La Suède fixe depuis 1997 un plafond de dépense trois ans à l'avance. Ces règles ont leurs limites. En mars 2025, l'Allemagne a sorti du frein la défense au-delà de 1 % de la richesse nationale.

La France possède depuis 2012 une limite de déficit structurel, surveillée par un Haut Conseil des finances publiques, sans que cela ait suffi. Ce n'est pas la règle dont un mandat de redressement a besoin : elle est trop faible pour l'épauler, et aucun élu n'a reçu mandat de la changer. Le pays tourne en rond.

De la fondation au socle

Au niveau atteint, la dette engage la souveraineté du pays et jusqu'à son mode de vie : un pays suspendu à ses prêteurs ne décide plus de ses écoles, de ses hôpitaux ni de sa défense.

Redresser les comptes est la *fondation* de tout mandat. Elle ne se discute pas.

Le rythme, la règle et le partage de l'effort, eux, se choisissent. Ce livre a donné ses réponses : cinq budgets, un plafond annuel, une règle d'or. D'autres sont possibles.

Reste à bâtir le *socle* : *Assumer*, *Transmettre*, *Tenir*.

5. ASSUMER : Partager l'effort

Assumer lève le totem de 1945. Né à la Libération, élargi en 1981, le modèle social est le patrimoine le plus précieux du pays. Il soigne, il protège, il assure la vieillesse, et il profite à tous. Il est aujourd'hui menacé dans son existence même. Pour le préserver, il faut d'abord accepter de le discuter.

Ce modèle appartient à tous. Le sauver est l'affaire de tous.

Assumer ouvre le *socle*. Il fixe les exigences sur lesquelles chaque candidat doit se prononcer pour atteindre les objectifs fondateurs de la *fondation*, et le partage de l'effort qu'elles imposent.

Aucun bloc de dépense ne peut porter seul cet effort.

Les quatre économistes chargés par le gouvernement, en juillet 2026, d'établir l'état des finances publiques arrivent à la même conclusion. Ni les plus riches, ni les fonctionnaires, ni les retraités, ni les étrangers ne paieront seuls : « *Il est illusoire de penser qu'une partie minoritaire de la population […] puisse subir tout l'ajustement.* »

Il sera collectif, ou il ne sera pas.

Ce que veulent les Français

Depuis 2017, l'Enquête électorale française suit l'opinion à l'approche de chaque présidentielle. Conduite par Ipsos bva-CESI pour *Le Monde*, le Cevipof, la Fondation Jean-Jaurès et l'Institut Montaigne, elle a interrogé en septembre 2026 treize mille électeurs, dix fois plus qu'un sondage ordinaire. Ses résultats font référence. D'autres sondages publiés en 2026, par Ipsos bva, l'Ifop ou Odoxa, la complètent.

Rapprochées, ces enquêtes font ressortir sept attentes : pouvoir d'achat, santé, comptes publics, sécurité, école, logement, immigration. Aucune mesure, aucun dispositif : sept résultats. L'immigration, que tant de discours placent en tête, vient loin derrière. Les Français parlent de leur vie : finir le mois, se soigner, se loger, voir leurs enfants apprendre.

Le peuple parle en résultats. Les campagnes répondent en mesures.

Ils savent aussi qu'on leur parlera d'autre chose. Selon le Baromètre de la République d'Ipsos bva, en juillet, 46 % souhaitent une campagne centrée sur le pouvoir d'achat ; 34 % croient que les candidats s'en empareront. 27 % veulent débattre d'immigration ; 42 % s'attendent à ce que ce thème domine. Selon l'Ifop, trois sur quatre regrettent déjà l'absence de l'école.

Ils ne l'espèrent pas. Ils ne le redoutent pas. Ils le prévoient.

Le pouvoir d'achat a reculé en 2025, puis au printemps 2026, et sept Français sur dix s'attendent à pire. Quatre sur dix ont renoncé aux vacances, un quart à chauffer correctement leur logement, un sur cinq à se soigner. Ceux qui le placent en tête savent qu'il résulte de tout le reste : d'un emploi, d'un médecin, d'un loyer, de comptes tenus.

Le pouvoir d'achat ne se décrète pas. Il se construit. Les Français le savent.

Sur la santé, selon le baromètre de la Fédération hospitalière de France, 73 % ont renoncé à au moins un soin en cinq ans, contre 63 % deux ans plus tôt.

Sur les comptes, selon l'Enquête électorale, 84 % veulent réduire la dette et 80 % le déficit. Aucune hausse d'impôt testée ne trouve de majorité, la TVA recueillant 9 % ; selon l'Ifop, 61 % préfèrent réduire la dépense, et 77 % se disent prêts à accepter dès maintenant des mesures difficiles pour éviter pire ensuite.

Le logement, enfin, est jugé difficile d'accès par 74 % d'entre eux, selon Odoxa.

Rien d'extravagant dans cette liste : un pays riche devrait savoir loger, soigner, instruire et tenir ses comptes.

Les Français sont lucides et las. Ils ont vu leur niveau de vie décrocher de celui de leurs voisins, ils doutent de l'avenir et jugent leurs dirigeants dépassés. Ils restent pourtant clairs sur ce qu'ils veulent : 57 % tiennent encore le déclin pour réversible, et 78 % veulent que les candidats présentent leurs propositions budgétaires.

Le pays demande l'effort, mais il ne croit plus ceux qui le promettent.

D'où le dilemme de 2027, entre le cœur et la raison. Le cœur veut rompre avec ceux qui ont conduit le pays où il est. La raison redoute ceux qui n'ont jamais gouverné.

Le mandat dénoue ce dilemme. Il permet de juger un candidat sur ce qu'il s'engage et s'oblige à faire, avant le vote, autant que sur ce qu'il a été.

Nommer a posé l'équation : quelles dépenses contenir pour atteindre 2 % en 2032, dans un pays qui vieillit ? Pour la résoudre, sept exigences, les mêmes pour tous les candidats : fixer l'effort et le répartir, réformer l'État, les retraites, la santé, l'emploi et la solidarité, et produire davantage.

Ce cahier des charges peut devenir un point de rencontre. Quand plusieurs candidats y apportent des réponses compatibles, leur *socle* devient commun, et une majorité devient possible. Il n'ôte rien à l'élection : les Français choisissent toujours entre des réponses, présentées à découvert avant le vote. Il retire seulement à la démocratie le droit de se mentir.

Qui refuse de trancher ces questions espère être élu, certes, mais ne demande pas de mandat.

Où porter l'effort

Le débat public utilise souvent le mot *« État »* de manière générique pour désigner toute la dépense publique. En vérité, le mot recouvre deux blocs distincts : l'un verse, l'autre sert.

En 2024, le « bloc des prestations » pèse environ 940 milliards d'euros : les retraites, 430 ; la santé, 280 ; la solidarité et l'emploi, 160 ; les aides aux entreprises, 70. La Sécurité sociale en finance l'essentiel.

Le « bloc des services » pèse environ 700 milliards : l'école, la défense, la sécurité, la justice, les infrastructures, l'administration, la charge de la dette, et les collectivités, qui sont l'État au plus près des citoyens et vivent des mêmes contribuables.

Le mandat ne retire rien d'un coup. Il impose une pente : la dépense hors intérêts, qui gagnait des moyens réels chaque année, devra en perdre. En 2032, l'écart avec la pente actuelle atteint 190 milliards.

Aucun acteur n'acceptera cet effort seul. Le retraité ne consentira pas à une pension moins revalorisée si l'État ne se réforme pas ; l'agent public ne changera pas ses méthodes de travail ou sa fonction si rien n'est demandé ailleurs. Chacun est prêt, pourvu que les autres le soient aussi. C'est la bonne nouvelle. *Chacun fera sa part si tous la font.*

L'État d'abord

Sans nul doute, le « bloc des services » est en première ligne. Mais les administrations, les collectivités, l'école, la défense, la sécurité, la justice ne peuvent pas porter seules l'effort. D'ici 2032, il faudrait réduire les budgets de 13 % en euros, de plus de 20 % une fois l'inflation déduite. Comme la défense doit monter, l'école, la justice, la sécurité et les collectivités perdraient un quart de leurs moyens réels.

L'État doit néanmoins ouvrir la marche. Le débat public ne dit pas vraiment comment. Il s'en tient à une formule, « *l'État doit réduire son train de vie* », ou à une liste qui revient à chaque campagne : supprimer les comités Théodule, réduire les cabinets ministériels et les avantages des ministres, vendre les voitures de fonction, couper les budgets de communication, privatiser l'audiovisuel public, supprimer le Conseil économique, social et environnemental, réduire le nombre de parlementaires. Chacune de ces mesures se défend. Ensemble, elles pèsent quelques milliards tout au plus.

Entre la formule et la vitrine, personne ne dit par quel bout prendre le problème.

Il a pourtant été décrit cent fois. L'État sert ses missions à travers un édifice bâti par strates, où les procédures se répètent, où les systèmes d'information ne communiquent pas, où les structures s'ajoutent sans jamais disparaître. Ses agents sont souvent dévoués et compétents, mais l'édifice les use et les disperse.

Les remèdes sont connus depuis longtemps. En avril 2008, le livre blanc remis au gouvernement par Jean-Ludovic Silicani proposait de réduire les quelque cinq cents corps de la fonction publique d'État à quelques grandes filières, et de doter les trois fonctions publiques d'une filière administrative commune.

La même année, la commission présidée par Jacques Attali recommandait de supprimer les départements en dix ans. En 2011, l'Institut Montaigne proposait de fusionner les trois fonctions publiques. En 2014, le Premier ministre annonçait la disparition des conseils départementaux pour 2021, avant d'y renoncer. Les compromis successifs ont toujours laissé l'édifice intact.

Les diagnostics n'ont jamais manqué. Le courage, si.

Tout jardinier le sait : un vieil arbre que personne n'a taillé depuis des décennies ne se sauve ni à la tronçonneuse, ni à petits coups de sécateur. On l'élague d'abord, en retirant les grosses branches qui l'épuisent. On le taille ensuite, finement, pour que les bonnes pousses repartent.

Avant de couper, il faut savoir ce qu'on garde : le tronc, les missions qui font l'État. Défendre, protéger, juger, représenter la France, tenir la monnaie et les finances publiques, et l'école, parce qu'elle transmet la nation. L'école, la justice, les quartiers et la défense restent hors de l'effort ; l'exigence y porte sur l'usage de chaque euro.

D'abord élaguer les structures. Ensuite tailler dans les procédures. Enfin, réformer le statut.

L'élagage commence au sommet. La France compte aujourd'hui dix-neuf ministères de plein exercice ; une douzaine suffirait, chacun responsable d'un bloc entier de l'action publique : l'économie avec les comptes publics, l'éducation avec la recherche, les transports avec le logement, le travail avec les solidarités.

À son arrivée, Javier Milei a ramené les ministères argentins de dix-huit à neuf. Mais fusionner des ministères sans fusionner leurs administrations ne sert presque à rien : ce sont les directions, les fonctions support, les procédures et les effectifs en double qu'il faut réduire. Une politique, un ministre, un responsable.

Vient ensuite le millefeuille territorial, avec un échelon de trop : les départements. Leurs missions demeurent. Les aides sociales remonteraient à un payeur unique, les collèges et les routes aux régions. Le transfert, à lui seul, n'économise rien : le gain tient à la suppression des doublons de gestion, sans éloigner les services des citoyens.

L'enchevêtrement des compétences coûte au moins 7,5 milliards d'euros par an, selon le rapport Ravignon de 2024, mais rien ne garantit qu'un échelon de moins suffise à les récupérer.

La fusion des régions de 2015 devait rapporter des milliards ; selon la Cour des comptes, l'alignement des salaires vers le haut en a fait une source de surcoûts. Une réforme de structure ne rapporte que si une règle l'empêche de coûter.

Même prudence pour les agences et les comités qui se recouvrent : en juillet 2025, la commission d'enquête du Sénat a évalué le gain à environ 540 millions d'euros, loin des milliards souvent annoncés.

Le gain vient de ce qui se fait à l'intérieur. Laissée à elle-même, une administration fusionnée garde les circuits, les formulaires et les validations des deux anciennes. Chaque regroupement doit donc remettre tout à plat : ce qui ne sert pas disparaît, chaque circuit est redessiné pour la nouvelle structure, et aucune règle ne survit par habitude.

Simplifier les procédures ne suffit pas ; il faut les casser pour qu'elles se réinventent.

Il en va de même des rameaux que l'État a laissé pousser sans nombre : des dispositifs, des guichets, des subventions dont personne ne mesure l'effet. Ceux-là s'évaluent un à un ; ce qui ne sert pas se coupe, et chaque grande dépense qui reste est confiée à un responsable. La machine y aidera.

Une boîte en moins déplace la charge. Une procédure en moins l'allège.

La machine n'attend pas cet ordre. Dès la première année, le plan Monge (intelligence artificielle), décrit plus loin, lit les dossiers tels qu'ils sont et libère du temps dans des procédures que personne n'a encore cassées. Mais ce temps ne devient une économie que si l'organisation change derrière : des postes qu'on ne remplace plus, et un statut qui permet de redéployer. La machine ouvre la brèche ; la réforme l'encaisse.

Reste le statut. Redessiner l'organigramme ne rapporte rien tant que les agents ne peuvent changer ni de poste, ni de métier, ni d'employeur. Sans réforme du statut, les postes supprimés deviennent des placards : l'agent reste, payé pour un travail qui n'existe plus, et l'économie s'évapore.

Près de six millions d'agents se répartissent entre trois fonctions publiques, celle de l'État, la territoriale et l'hospitalière, chacune avec ses statuts, ses corps et ses grilles. Passer de l'une à l'autre reste possible en droit et rare en pratique.

La réforme du statut est ce qui rend l'élagage utile. Elle change la forme même de l'arbre.

Les pays nordiques, si souvent cités en exemple, l'ont compris depuis longtemps. En Suède, la quasi-totalité des agents publics relèvent du droit

commun du travail et de conventions collectives, comme les salariés du privé. Au Danemark, le statut de fonctionnaire est réservé pour l'essentiel à la police, à l'armée, à la justice et à quelques fonctions d'autorité.

Ceux qui vantent leur modèle social oublient souvent ce détail : il repose sur une fonction publique de droit commun.

Le statut de la fonction publique fait donc partie du socle. Tout mandat doit dire ce qu'il en fait.

La réforme ne retire rien aux agents en poste. Elle rapproche les trois fonctions publiques dans un cadre commun, avec des règles de mobilité simples : un agent dont le poste disparaît dans une préfecture peut rejoindre un hôpital, une mairie ou un lycée, là où le service manque de bras, après une formation qui le prépare à ses nouvelles tâches, l'accueil, la gestion, l'appui aux soignants et aux enseignants.

Les nouveaux recrutements se font sous contrat, hors du statut, sauf pour les missions régaliennes.

Et les administrations ne remplacent plus tous ceux qui partent à la retraite, à commencer par les collectivités, dont les effectifs ont crû bien plus vite que la population depuis vingt ans.

La productivité rend cette baisse supportable : la machine a déjà repris une part du travail des postes qu'on ne remplace plus.

Le pays a déjà essayé, à moitié. De 2007 à 2012, la révision générale des politiques publiques n'a remplacé qu'un fonctionnaire de l'État sur deux partant à la retraite. Environ 150 000 suppressions de postes ont été inscrites au budget. Mais la moitié au moins des économies a été rendue aux agents en mesures salariales. Le dispositif a été abandonné à l'alternance suivante.

La leçon tient en deux conditions : durer, et placer chaque euro économisé là où il compte le plus. D'abord au redressement des comptes ; ensuite, pour une part, aux agents dont le travail a changé, comme récompense des gains obtenus.

Le compte suit. Hors école, justice, défense et charge de la dette, le bloc des services pèse environ 430 milliards. La pente qu'il doit tenir, un point et demi à deux points de moyens réels perdus chaque année, en retire de trente à quarante-cinq milliards en 2032.

L'exemple vient d'en haut, ou il ne vient pas. Il est nécessaire, mais pas suffisant.

Tout cela a déjà été écrit. Mais aucune de ces réformes n'a été présentée aux électeurs comme un tout, chiffré, avant le vote. C'est toute l'idée d'un mandat 27-32.

Aucun pays n'a tout fait d'un coup. Mais chaque étape a déjà été franchie ailleurs. Le Danemark a supprimé ses quatorze comtés en 2007 et ramené ses communes de 271 à 98. La Nouvelle-Zélande a placé en 1988 ses chefs d'administration sous contrat de cinq ans, et ses fonctionnaires sous le droit commun du travail.

Le Canada a passé chaque programme fédéral au crible à partir de 1994 : plus de 42 000 postes en moins, et le déficit effacé en quatre ans. Ces pays l'ont fait par choix, avant d'y être contraints.

La Grèce et le Portugal l'ont fait sous la dictée de leurs créanciers.

Les retraites ensuite

Les retraites coûtent près de 430 milliards en 2024, un quart de toute la dépense publique, et le système reste en déficit. On compte aujourd'hui deux personnes et demie de vingt à soixante-quatre ans pour une de soixante-cinq ans et plus. En 2070, le ratio sera de 1,6.

Si les retraites portaient seules l'effort, il faudrait baisser les pensions d'un quart en euros d'ici 2032. Les retraités perdraient un tiers de leur pouvoir d'achat. Personne ne le propose, et personne ne le ferait.

Le débat se concentre donc sur l'âge légal, parce que c'est un chiffre simple. Pourtant, trois paramètres décident du départ : *l'âge légal*, *l'âge du taux plein* et *la durée de cotisation*. Leur histoire raconte une toute autre réforme que celle des cortèges.

L'âge légal est un plancher : il retient d'abord ceux qui ont commencé à travailler jeunes. C'est lui qui fait descendre le pays dans la rue. En 1982, la retraite à soixante ans devient la règle. L'âge ne bouge plus pendant près de trente ans. En 2010, la réforme Woerth le porte à soixante-deux ans, après des mois de manifestations. En 2023, la réforme Borne le porte à soixante-quatre ans, au terme de quatorze journées de mobilisation et d'un recours au

49.3. Fin 2025, sa suspension décale le calendrier d'un cran : l'âge reste à soixante-deux ans et neuf mois pour les assurés nés en 1964.

Quarante ans de batailles, pour un peu moins de trois ans.

L'âge du taux plein automatique est le filet des carrières incomplètes : à cet âge, la pension est complète, quelle que soit la durée cotisée. Il n'a bougé qu'une fois, de soixante-cinq à soixante-sept ans, avec la réforme de 2010, presque sans qu'on en parle.

La durée de cotisation, enfin, ouvre le taux plein et décide pour la plupart des assurés. C'est elle qui a fait les réformes, en silence. En 1971, la loi Boulin fixe la retraite complète à 150 trimestres, trente-sept ans et demi de cotisation, et la retraite à soixante ans de 1982 conserve cette durée. En 1993, la réforme Balladur la porte à 160 trimestres, quarante ans, pour les salariés du privé. En 2003, la loi Fillon étend ces quarante ans aux fonctionnaires, puis lie la durée à l'espérance de vie : 164 trimestres pour les générations nées en 1952. En 2014, la réforme Touraine ajoute un trimestre tous les trois ans, jusqu'à 172 trimestres, quarante-trois ans, pour les générations nées à partir de 1973. En 2023, la réforme Borne avance cette échéance aux générations nées en 1965. En un demi-siècle, il a fallu cotiser cinq ans et demi de plus pour une retraite complète.

Moins de trois ans d'âge légal, au prix de toutes les grèves. Cinq ans et demi de durée, presque sans débat.

Le débat se trompe donc de cible. La question décisive porte sur le partage d'une vie entre le travail et la retraite : combien d'années de cotisation pour combien d'années de pension, à mesure que l'espérance de vie progresse. Chaque réforme l'a tranchée à la main, au prix d'une bataille.

On débat de l'âge. L'enjeu est la durée.

Pour illustrer le *socle* du mandat, le mandat proposé ici conserve l'âge légal comme protection des carrières longues. Il reprend les soixante-quatre ans votés en 2023, dont la suspension prend fin en janvier 2028.

Il fait ensuite voter une règle d'or de la répartition : la durée de cotisation suit l'espérance de vie, chaque année gagnée se partageant entre deux tiers de travail et un tiers de retraite. La loi de 2003 avait posé ce principe avant qu'on l'abandonne. Le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et

l'Italie lient déjà leur système à l'espérance de vie. Votée une fois, la règle épargne au pays une bataille à chaque quinquennat. Un gouvernement qui veut s'en écarter doit revenir devant le Parlement.

La règle protège l'avenir, mais rapporte peu avant 2032. D'ici là, les pensions sont revalorisées un peu moins vite que les prix, les plus modestes étant protégées. Ce choix suppose que les seniors puissent travailler plus longtemps ; chaque recul de l'âge a vu leur taux d'emploi suivre. Leur emploi fait partie de la réforme du travail qui vient.

La capitalisation arrive trop tard. Pendant la transition, une génération paierait deux fois, les pensions en cours et sa propre épargne. En complément, elle profite à ceux qui peuvent épargner sans corriger le déséquilibre.

On dira ces choix partisans. L'Allemagne a voté les 67 ans en 2007 sous l'impulsion d'un ministre social-démocrate, l'Espagne a relevé l'âge en 2011 sous un gouvernement socialiste, le Danemark a voté en 2025 un âge porté à 70 ans en 2040.

La démographie n'a pas de couleur. Le partage de son coût, si.

Reste l'écart entre public et privé. Les fonctionnaires cotisent à un taux proche de celui des salariés, mais leur pension se calcule sur les six derniers mois de traitement, primes exclues, quand le privé retient les vingt-cinq meilleures années. Pour équilibrer ce régime, l'État employeur verse une contribution plusieurs fois supérieure à celle d'une entreprise, que le contribuable finance sans la voir. La plupart des régimes spéciaux sont fermés aux nouveaux embauchés, mais leurs affiliés en gardent le bénéfice.

Aucun droit acquis n'est retiré. Les nouveaux agents, recrutés sous contrat, relèvent du régime commun. Pour les agents en poste, les années accomplies restent calculées selon les règles actuelles, les années futures comme dans le privé, primes comprises. Les départs anticipés sans pénibilité avérée rejoignent le droit commun, les derniers régimes spéciaux ferment, à commencer par celui des parlementaires, et le coût réel des retraites publiques est publié chaque année.

Ces mesures rapportent peu d'ici 2032. Elles rendent l'effort acceptable : un salarié du privé consent à la règle s'il voit le public s'y soumettre.

Les retraités sont prêts à un effort sur leur pension. Ils demandent en retour que les actifs travaillent plus, et plus longtemps. Plus, c'est produire davantage dans le même temps : la productivité y pourvoira. Plus longtemps, il faudra l'accepter.

Là encore, l'effort compte, mais il ne suffit pas. Réduire le débat aux retraites laisse de côté trois piliers et près de la moitié des dépenses du « bloc des prestations ».

La santé

Ces trois piliers relèvent d'un même principe : la responsabilité de chacun, du patient au médecin, de l'employeur au demandeur d'emploi, jusqu'à l'administration qui verse les aides.

La santé est l'angle mort de la campagne. Elle pèse 280 milliards ; plus de huit Français sur dix jugent que le système doit changer profondément. Les programmes des candidats n'en disent presque rien. Elle pèsera pourtant autant que les retraites, sinon davantage : un pays qui vieillit se soigne plus longtemps, et le grand âge, la dépendance, le handicap et la fin de vie y prennent une part croissante.

Le vieillissement passe par les pensions autant que par les lits.

Si elle portait seule l'effort, il faudrait diviser par deux la dépense de santé.

Il faut déjà douze jours en moyenne pour voir un généraliste, contre quatre en 2019. Presque tout est remboursé ; l'accès, lui, n'est plus garanti. Trop de dépense se perd avant d'atteindre le patient : dans les strates administratives, la double gestion de l'Assurance maladie et des complémentaires, les examens répétés. À l'hôpital, près d'un emploi sur trois n'est pas soignant, tandis que les services manquent de bras.

Le pays ne peut plus laisser le papier gagner sur le chevet des malades.

L'erreur a été de gérer la santé comme une administration, ce qui est bien pire qu'une entreprise. En vérité, la santé tient davantage d'un équipage : un navire ne se commande pas depuis le quai, il vit de ceux qui sont à bord et qui en répondent.

La santé ne s'administre pas. Elle se partage.

Le *patient*, d'abord, redevient responsable. Le soin a un coût, et chaque consultation, chaque séjour, chaque boîte de médicaments l'affiche.

Les ménages ne paient aujourd'hui que 7,8 % des 255 milliards de soins consommés en 2024, l'un des restes à charge les plus bas des pays développés, et la tendance récente l'a encore réduit : depuis 2019, une partie des lunettes, des prothèses dentaires et auditives ne coûte plus rien au patient.

Un point de plus, payé de sa poche sous un plafond fixé selon les revenus, représenterait environ 2,5 milliards par an.

La somme compte moins que le signal : un soin dont on connaît le prix se consomme autrement. Sa complémentaire ne rembourse pas cette part. Le plafond protège chacun : personne ne renonce à se soigner pour une franchise. Le risque lourd, celui qui ruine une famille, reste pleinement couvert.

Les indemnités journalières maladie ont atteint 12,1 milliards d'euros en 2024, et l'ensemble des arrêts indemnisés a progressé de plus de moitié en dix ans.

Un arrêt de travail est un soin. Il engage trois responsabilités.

Celle du salarié, d'abord : un jour de carence que ni l'employeur ni la complémentaire ne peuvent compenser, le même dans le public et dans le privé.

Celle du médecin, ensuite : chacun connaît ses prescriptions d'arrêts comparées à celles de ses confrères, et les écarts persistants appellent un contrôle.

Celle de l'employeur, enfin. Aujourd'hui, l'Assurance maladie paie l'essentiel des arrêts, et l'entreprise n'a guère intérêt à les prévenir. Si elle en payait elle-même le premier mois, contre une baisse équivalente de ses cotisations, une entreprise où les salariés s'arrêtent peu y gagnerait, une entreprise où ils s'arrêtent souvent y perdrait. Aux Pays-Bas, l'employeur verse le salaire du malade pendant deux ans, une règle qui a pu contribuer à faire reculer l'absentéisme.

Reste le médecin. À l'hôpital, le pouvoir est passé aux gestionnaires. Il doit revenir aux soignants, qui dirigent services et établissements et répondent de leurs résultats.

Le contrat est donnant-donnant. La nation forme ses médecins à ses frais pendant près de dix ans et leur rend sa confiance ; ils lui consacrent, en début de carrière, quelques années là où ils manquent. Les circulaires n'ont jamais comblé un désert médical.

Des médecins responsables le peuvent. L'intelligence artificielle leur rend le temps que le papier leur prend. La nation garantit un médecin à chacun, et le système reçoit enfin un responsable.

L'emploi

L'emploi obéit à la même logique. Les candidats sont tout aussi discrets sur l'assurance chômage et le droit du travail.

Comme le pouvoir d'achat, l'emploi est une conséquence. Il débute avec un contrat de droit privé entre une entreprise et un salarié : l'État ne le crée pas, il en fixe le cadre.

Ce cadre est loin d'être le meilleur possible.

Nous entrons tard dans la vie active et nous en sortons tôt. Entre quinze et vingt-quatre ans, un Français sur trois travaille, contre un Allemand sur deux ; entre cinquante-cinq et soixante-quatre ans, six sur dix, contre trois sur quatre outre-Rhin.

Rejoindre le taux d'emploi allemand donnerait, selon une étude parue début 2026 dans la revue *Population & Avenir*, quelque trois millions d'emplois en plus.

L'Allemagne n'a pas toujours été ce modèle.

Au tournant des années 2000, on la disait malade de l'Europe, et son chômage dépassait 11 % en 2005. En 2003, Gerhard Schröder engage l'Agenda 2010, déjà évoqué, sous une devise : aider et exiger. Il la paie de sa défaite en 2005. La réforme lui survit, le chômage revient autour de 5 % dans les années 2010. Le Bundestag l'a encore durcie en mars 2026.

L'Allemagne n'a pas créé d'emplois. Elle a changé les priorités et les règles qui les empêchaient.

Libérer. Depuis 2004, une petite entreprise de dix salariés ou moins peut se séparer d'un nouveau salarié sans avoir à justifier le motif devant un juge, en respectant seulement le préavis. L'artisan qui embauche ne craint plus de s'engager pour toujours.

Le travail temporaire a été libéré de ses limites de durée. L'intérim est devenu pour beaucoup de chômeurs une porte d'entrée vers l'emploi.

De petits emplois exonérés d'impôt et de cotisations pour le salarié, les minijobs, ont rendu rentables quelques heures de travail par semaine : un premier pas pour les uns, un complément pour les autres.

Les accords d'entreprise peuvent déroger à ceux de la branche quand l'emploi est en jeu. Syndicats et patronat ont choisi la modération salariale en échange de l'emploi. En retour, les salariés siègent aux conseils de surveillance.

Et le chômage partiel protège l'emploi dans les crises. Ainsi, l'Allemagne a pu traverser 2009 sans chômage de masse.

La France a tenté la même chose, et reculé. En 2005, le contrat nouvelles embauches permet aux entreprises de vingt salariés au plus de se séparer d'un nouveau salarié sans motif pendant deux ans. Il est abrogé en 2008.

En 2006, le contrat première embauche, le fameux CPE, étend la règle aux moins de vingt-six ans. Adopté par 49.3, jamais annoncé aux électeurs, il est emporté par des semaines de manifestations et retiré avant d'avoir servi.

Une réforme qui n'a pas été demandée tient rarement la rue. Ainsi, le *socle* du mandat lié à *Tenir* reviendra sur la place des salariés et de leurs syndicats dans l'entreprise et le secteur public.

En France, la même logique commande d'alléger ce que coûte l'embauche : les charges sur le travail et les impôts de production baissent à mesure que la dépense recule, les normes et le code du travail se simplifient, le salaire minimum protège sans freiner l'embauche.

Former. Près de la moitié d'une génération allemande apprend un métier en alternance, entre l'entreprise et l'école, quand trop de jeunes Français s'engagent dans des filières sans débouché.

Le *socle* commence là : des jeunes au travail plus tôt, par l'apprentissage et des formations qui conduisent à un métier. Des études supérieures financées par tous doivent mener à un emploi.

C'est le sens du fleuve et du delta décrits avec *Transmettre*.

Rebondir, quand l'emploi se perd. En France, six mois de travail sur les deux dernières années ouvrent un droit, qui dure jusqu'à dix-huit mois avant cinquante-cinq ans et vingt-sept mois à partir de cinquante-sept ans.

L'allocation atteint 57 % du salaire de référence et peut monter jusqu'à 300 euros par jour, près de 9 000 euros par mois : le deuxième plafond d'Europe, après la Suisse.

L'Allemagne a fait l'inverse. Elle a ramené l'indemnisation de trente-deux mois à douze en général, fondu l'assistance chômage et l'aide sociale en une seule allocation sous condition de ressources, et fait de son agence pour l'emploi un guichet tourné vers le placement.

Un emploi raisonnable ne s'y refuse pas sans perdre une part de l'allocation. Assouplie en 2023, la règle a été rétablie en 2026.

Indemniser longtemps et largement, dans un pays qui travaille peu, n'est pas tenable. L'assurance chômage doit redevenir un filet de sécurité, clair et juste, plus court et plus exigeant.

Les allocations qui s'empilent se fondent en une seule ; un emploi raisonnable ne se refuse pas sans conséquence ; France Travail se consacre d'abord au placement.

Aider et exiger vont ensemble : l'un sans l'autre devient abandon ou rente. Le droit du travail, l'assurance chômage et le RSA se jugent à une seule question : ramènent-ils vers le travail ?

Un filet sert à rebondir, pas à s'enliser.

Durer. L'Allemagne a fermé une à une les sorties anticipées : la préretraite subventionnée a pris fin en 2009, l'indemnisation longue ne sert plus de passerelle vers la retraite, et l'âge de départ monte vers 67 ans depuis 2007.

Entre cinquante-cinq et soixante-quatre ans, la part des seniors allemands au travail est passée d'environ quatre sur dix au milieu des années 2000 à trois sur quatre aujourd'hui.

En France, six sur dix. Les sorties déguisées doivent fermer de même : aucune indemnisation ne doit plus servir de préretraite, et la règle d'or des retraites fera le reste.

Le revers existe. Un secteur de bas salaires s'est développé, et l'Allemagne a dû créer un salaire minimum en 2015. La leçon tient pourtant : un pays qui veut l'emploi en écrit les règles.

La solidarité

La solidarité reste, elle aussi, absente des programmes. Avec l'emploi, elle pèse pourtant quelque 160 milliards d'euros par an.

Faisons l'essai sur une seule lettre de l'alphabet. Près de soixante-dix sigles d'aides en vigueur commencent par A. Les vingt premières coûtent à elles seules quelque cent vingt milliards d'euros par an.

Il reste vingt-cinq lettres…

ÉLU SANS MANDAT ?

Plus de cent milliards pour une lettre

Les vingt premières aides sociales dont le sigle commence par A

Les dix premières

	SIGLE	CE QU'IL RECOUVRE	M€	ANNÉE
1	**ARE**	allocations chômage	**37 100**	2024
2	**APL, ALF, ALS**	aides au logement	**16 300**	2023
3	**AF**	allocations familiales	**13 800**	2024
4	**AAH**	adultes handicapés	**13 800**	2024
5	**ASE**	aide sociale à l'enfance	**11 700**	2024
6	**APA**	perte d'autonomie	**7 400**	2024
7	**ASPA**	minimum vieillesse	**4 400**	2023
8	**ASF**	soutien familial	**3 300**	2024
9	**AB**	allocation de base de la Paje	**3 000**	2024
10	**ARS**	rentrée scolaire	**2 000**	2024

Les dix suivantes

	SIGLE	CE QU'IL RECOUVRE	M€	ANNÉE
11	**AEEH**	enfant handicapé	**1 600**	2024
12	**ASS**	solidarité spécifique	**1 500**	2023
13	**AME**	aide médicale de l'État	**1 390**	2024
14	**ASH**	hébergement des personnes âgées	**1 300**	2022
15	**ACEJ**	contrat d'engagement jeune	**600**	2024
16	**ADA**	demandeurs d'asile	**400**	2024
17	**ACAATA**	préretraite amiante	**300**	2023
18	**ASI**	supplémentaire d'invalidité	**250**	2023
19	**AIF**	aide individuelle à la formation	**200**	2024
20	**AJPP**	présence parentale	**100**	2024

20 sur 70 : 120 milliards d'euros par an. *Il reste vingt-cinq lettres.*

Sources : DREES, CNAF, Unédic, Sénat, COR. Montants en gris : ordre de grandeur. ARE : allocations versées par l'Unédic. ASE : dépenses brutes des départements. Près de soixante-dix sigles en vigueur commencent par A. Paul Corey · WOW ! Media

Encore faut-il pouvoir compter. Neuf de ces vingt aides n'ont pas de montant officiel consolidé ; on les estime à près de sept milliards d'euros. Les montants sont dispersés entre l'État, les caisses et les départements, arrêtés à des années différentes, rarement additionnés. Le système ne sait plus se compter lui-même.

Ce labyrinthe est né d'ajouts successifs : les assurances liées au travail, la solidarité nationale, les aides des départements, les secours des communes, puis une décentralisation que la Cour des comptes juge « inaboutie ».

Il en reste plusieurs centaines de structures, dont cent une caisses d'allocations familiales, cent deux caisses primaires d'assurance maladie et cent une maisons du handicap. Pour l'AAH, l'État finance, la maison du handicap reconnaît le droit, la CAF vérifie le reste et verse.

Chacun fait sa part. Personne ne répond du tout.

Chaque aide a en outre ses revenus de référence, sa période, ses justificatifs. Le même revenu est vérifié par plusieurs caisses, et personne ne mesure ce que coûte cette gestion.

Si la solidarité et l'emploi devaient fournir à eux seuls les 190 milliards, il faudrait les supprimer presque entièrement. Personne ne le propose. Ils fourniront donc leur part, et le reste viendra des autres blocs.

Le remède ne demande aucune invention, seulement de la gestion : l'inventaire de chaque aide, la mesure de ce qu'elle coûte, de ceux qu'elle atteint et de ce qu'elle produit, puis la décision de garder ce qui fonctionne, de fusionner ce qui se recouvre et de supprimer le reste.

Ce travail a été demandé plusieurs fois, et jamais mené à son terme. En 2015, la Cour des comptes proposait de ramener les neuf minima sociaux à trois. En 2016, le rapport Sirugue voulait les fondre en une couverture commune, automatique, sans pièce justificative. Le revenu universel d'activité, annoncé en 2018, a été abandonné. Il en reste un pré-remplissage des déclarations. Plus de cent milliards justifient d'aller au bout.

Il impose de rouvrir la décentralisation : un dossier commun, un interlocuteur responsable, des règles de ressources harmonisées, chaque droit national financé par un seul payeur.

Emploi et solidarité se tiennent. Quand l'assurance chômage et le RSA ramènent vers le travail, le nombre de ceux qui dépendent des aides diminue, et la solidarité peut se concentrer sur ceux qui ne peuvent pas travailler.

L'économie n'est pas dans la baisse des aides : elle est dans la baisse du nombre de ceux qui en ont besoin.

Ensemble

Seul, chaque bloc échoue : l'État y perdrait un quart de ses moyens, les retraités un tiers de leur pouvoir d'achat, la santé la moitié de son budget, l'aide à l'emploi et la solidarité disparaîtraient.

Ensemble, l'effort change de nature. Si chacun contribue au redressement, la dépense publique continue de croître en euros, d'environ 5 % en cinq ans, et recule d'un peu moins d'un point par an une fois l'inflation déduite.

Le mandat 27-32 ne répartit pas les 190 milliards poste par poste. Un montant fixé pour 2032 promettrait une précision que personne n'a. Il fixe une pente, chaque dépense perdant un peu de ses moyens réels chaque année.

Quatre domaines en sont exclus, parce qu'ils sont ce que le pays doit transmettre : l'école, la justice, les quartiers, la défense. L'exigence y porte sur l'usage de chaque euro. Tous les autres secteurs portent donc un peu plus que la moyenne : près d'un point et demi de moyens réels par an.

Chaque mandat peut différencier davantage, à condition de dire où. Une pente tenue par tous n'est pas une austérité, c'est une rigueur ; et elle se consent mieux qu'un tri décidé d'en haut.

La productivité

Cette discipline reste exigeante. Ce que la démographie retire en bras, seule la productivité peut le rendre.

Les nations ne s'enrichissent durablement ni par la dette, ni par la subvention, ni par la redistribution. Elles s'enrichissent par des sauts de productivité. La machine à vapeur a refait l'Angleterre, l'électricité a redistribué les puissances entre 1880 et 1930, l'informatique puis Internet

ont assis la domination américaine sur la fin du XXe siècle. À chaque fois, les pays qui ont saisi la vague tôt ont dominé les générations suivantes.

La France a manqué les deux dernières. Au début des années 1980, quand la micro-informatique faisait ses premières fortunes en Californie, elle lançait le Minitel, réponse élégante et impasse industrielle. Dans les années 2000, quand Internet bouleversait l'économie, elle a défendu ses positions au lieu d'en conquérir. Le résultat est connu : une productivité qui stagne, une industrie qui recule, une balance commerciale en déficit.

Une nouvelle vague monte, plus puissante sans doute qu'aucune depuis l'électricité. L'intelligence artificielle ne touche plus seulement le travail manuel ou répétitif. Elle atteint le cœur du travail qualifié : l'administration, le droit, la santé, l'éducation, l'ingénierie, la gestion des dossiers.

Les estimations convergent sur l'ordre de grandeur, pas sur le rythme. Goldman Sachs attend un point et demi de productivité par an pendant dix ans aux États-Unis. La commission réunie par le gouvernement français, présidée par Philippe Aghion et Anne Bouverot, a calculé en mars 2024 entre 0,8 et 1,3 point de croissance par an, soit 250 à 420 milliards de richesse en plus en 2034, l'équivalent de toute la valeur ajoutée de l'industrie. Le plus sceptique des économistes, Daron Acemoglu, n'en attend guère plus d'un point sur toute la décennie. Le rapport de la commission a été salué, puis rangé, comme celui de Pébereau en son temps.

Un pays en retard n'a pas le luxe de la peur.

La France a plus à gagner que ses voisins, et c'est un paradoxe. Les économies qui tireront le plus de cette vague ne sont pas celles qui ont déjà optimisé leurs procédures, mais celles qui ont le plus à rationaliser : l'administration la plus lourde, le travail intellectuel le plus codifié, les doublons les plus nombreux. Le pays des formulaires deviendra celui qui s'en passe ; le pays du millefeuille, celui qui l'automatise. Un État hypertrophié, des codes de milliers de pages, des normes que Bruxelles complète chaque année, des procédures que nul ne maîtrise entièrement : ce qui était un handicap devient un gisement. Les Américains ont déjà rationalisé leur travail qualifié ; la force allemande est dans l'usine, où la machine produira moins ; les Britanniques ont privatisé leur État. La France a le terrain le plus fertile.

Jusqu'ici, automatiser supposait d'avoir d'abord réécrit tous les systèmes, et la France, partie d'un demi-siècle d'empilements incompatibles, n'y est jamais parvenue. Les grands modèles lisent les fichiers tels qu'ils sont. Une caisse d'allocations qui instruit un dossier en trois minutes au lieu de trois semaines n'a fusionné avec personne. Un permis de construire de soixante pages, qu'un instructeur met des semaines à vérifier, est lu en quelques minutes par un outil entraîné sur notre droit, qui relève chaque écart ; le juriste vérifie, tranche et signe. À l'hôpital, chaque heure de codage rendue à une infirmière revient au malade. La machine n'attend pas la réforme pour commencer ; mais, on l'a vu, ce qu'elle libère ne devient une économie que si l'organisation change derrière elle. Sans quoi le temps gagné se perd dans les mêmes circuits, et l'on aura payé des licences pour rien.

Les premiers résultats mesurés sont là. Le Royaume-Uni a équipé en 2024 vingt mille agents publics d'un assistant d'intelligence artificielle : vingt-six minutes gagnées par agent et par jour, près de deux semaines par an ; le gouvernement a décidé sur cette base de réduire de 15 % ses coûts administratifs d'ici 2029.

En 2023, une étude de la Harvard Business School et du Boston Consulting Group sur 758 consultants a mesuré, sur les tâches accessibles à la machine, 25 % de vitesse et 40 % de qualité en plus. La banque et l'assurance, les plus avancées, rapportent un quart de gains dans l'accueil et la gestion. L'Estonie traite 98 % de ses déclarations fiscales en quelques minutes.

Le même Royaume-Uni montre le piège. En 2025, son gouvernement a annoncé 45 milliards de livres d'économies annuelles grâce à l'intelligence artificielle dans ses services publics ; ses propres experts ont jugé le calcul grossier, et un essai dans un ministère n'a produit aucun gain mesurable. La machine ne rend productif que ce qu'on réorganise ensuite. Les calculs doivent rester vérifiables, les décisions contestables, les responsabilités identifiées.

Avec près de six millions d'agents publics, chaque point de productivité vaut des milliards. Pour tout cela, il nous faut un grand plan national.

Nous l'appelons le plan Monge, du nom du savant qui cofonda Polytechnique en 1794, l'école qui forme encore une part disproportionnée des meilleurs ingénieurs en intelligence artificielle, en France comme dans la diaspora.

Monge inventa la géométrie descriptive : représenter un objet complexe par plusieurs projections coordonnées, sans en perdre la structure. C'est ce que le plan veut faire de l'État.

La France a conduit deux grands plans technologiques. L'un a échoué, l'autre a réussi, et la différence instruit. Le Plan Calcul, lancé en 1966 après que les Américains eurent refusé un calculateur au programme nucléaire, devait donner au pays une industrie informatique souveraine. Quinze ans et cinq milliards d'euros actuels plus tard, il n'avait produit aucun champion durable : il confondait les rôles de stratège, d'industriel et de client, il subventionnait des machines quand la valeur passait au logiciel, et chaque alternance le réorientait.

Le plan Messmer, décidé en Conseil des ministres le 6 mars 1974, séparait la doctrine, l'industriel et un client unique et crédible, EDF ; il pariait sur une technologie stable et une demande captive ; il a tenu quinze ans sans dévier, sous trois présidents et des majorités de droite comme de gauche. En quinze ans, la France a mis en service l'essentiel de ses cinquante-huit réacteurs. Aucun pays n'a jamais fait cela. La continuité n'est pas une chance, c'est une condition.

Le plan Monge se conçoit comme le plan Messmer : une décision prise au sommet, tenue sur plusieurs présidences, avec un calendrier public. Il a trois terrains. Les infrastructures, centres de calcul, puissance électrique dédiée, modèles de référence, relèvent de la logique Messmer : capital lourd, temps long, État stratège et client crédible.

L'État et les services publics sont le premier terrain de déploiement, dès la première année, à commencer par la santé et la solidarité, là où le citoyen est directement concerné ; l'administration s'équipe, publie ses gains, et sa commande entraîne toute la chaîne, comme celle d'EDF en 1974.

Le tissu productif, enfin, à commencer par les petites entreprises : là, l'État ne pilote pas la productivité d'un cabinet d'avocats ou d'un transporteur ; il crée les conditions, par la fiscalité et la formation, pour que ces acteurs absorbent la vague plus vite que leurs concurrents. Il est libérateur, pas opérateur.

Le malentendu doit être levé. Le plan ne consiste pas à acheter des centaines de milliers de licences d'un assistant américain pour les distribuer sur les

postes des trois fonctions publiques. Ce serait de la bureautique. Les grands modèles savent parler avant de savoir : quand l'information manque, ils comblent par le plausible. Un assistant qui invente une jurisprudence, une posologie ou un fondement légal crée un risque pire que celui qu'il prétend résoudre.

La réponse est connue : des modèles spécialisés par domaine, droit, santé, fiscalité, solidarité, branchés sur des corpus certifiés, dont chaque réponse remonte à sa source, avec un agent qui tranche les cas litigieux et des performances mesurées et publiées.

Le plan choisit, besoin par besoin, l'outil qui fait le travail, d'où qu'il vienne. Les entreprises retiennent les solutions qui leur conviennent, américaines comprises. L'État et les services publics privilégient les modèles ouverts, quelle que soit leur origine, chinoise comprise, pour leurs performances, leur coût et leur sécurité. Un modèle téléchargé, évalué et installé sur nos serveurs ne peut plus nous être retiré ; un service loué à distance reste soumis aux décisions de son fournisseur. Cette maîtrise exige aussi des serveurs, des puces et des compétences.

La France a des atouts que peu de pays réunissent. Des talents, formés chez nous et souvent partis ailleurs : l'un des trois pères des réseaux de neurones modernes est français et n'a jamais exercé en France. Des entrepreneurs qui comptent dans le monde, Mistral AI et Hugging Face en tête, et des industriels qui ont les données et les capitaux. Une électricité abondante et largement décarbonée, grâce au nucléaire, quand l'électricité devient le goulet d'étranglement mondial de cette industrie. Une ingénierie publique, le CEA, le CNES, l'Inria, la DGA, capable de conduire de grands programmes.

La vague se prend aussi avec les utilisateurs. La Finlande a ouvert en 2018 un cours gratuit pour former 1 % de sa population aux bases de l'intelligence artificielle ; six ans plus tard, un Finlandais sur vingt l'avait suivi, cinq fois l'objectif, et le pays affichait l'un des plus forts taux d'adoption d'Europe.

Le plan Monge forme un million d'actifs en cinq ans, 3 % de la population active : non pas des ingénieurs, mais des comptables, des juristes, des soignants, des enseignants, des agents publics, capables d'utiliser la machine dans leur métier et de juger ce qu'elle fait mal. La moitié du financement se prend sur la formation continue existante, à condition de la réorienter.

Le plan n'est pas gratuit : une trentaine de milliards sur cinq ans, infrastructures, modèles, formation et déploiement, soit l'ordre de grandeur des cinq milliards par an que demandait la commission de 2024, 0,3 % de la dépense publique. Bpifrance peut y consacrer une part de ses interventions ; les programmes d'investissement d'avenir, dispersés sur cent cinquante priorités, peuvent s'y recentrer ; le reste s'emprunte, dans le plafond de déficit jusqu'en 2032, puis sous la règle d'or.

Le calendrier est public. La première année, la structure du plan, un premier centre de calcul, la formation des formateurs, et les premiers outils, bâtis sur les modèles ouverts existants, dans les caisses et les hôpitaux, sur les dossiers tels qu'ils sont. La troisième, les modèles spécialisés en service dans la santé, la solidarité, les impôts et la justice, et deux cent mille actifs formés. En 2032, l'infrastructure complète et le million d'actifs formés. C'est l'horizon de visibilité qui a fait la force du plan Messmer et qui manque à tous les plans français depuis trente ans.

Le plan peut échouer, et il faut dire comment. Par les administrations centrales, qui ont absorbé le numérique des années 2000 en ajoutant des couches au lieu de retirer des procédures, et qui tenteront de même : la réforme du statut en est le remède.

Par les petites entreprises, qui adoptent moins vite que les grandes : un amortissement accéléré et un crédit d'impôt simple y pourvoient. Par les talents, qui ne rentreront que si la recherche trouve ici des chaires et des moyens à la hauteur.

Par le règlement européen, enfin, qui encadre une technologie que l'Europe maîtrise mal et impose des procédures avant même l'innovation ; Bruxelles a déjà repoussé à la fin de 2027 ses obligations les plus lourdes. Il faut suspendre ce règlement et le refondre, pour libérer d'abord et n'encadrer que ce qui a fait la preuve d'un danger.

On ne réglemente pas une course qu'on est en train de perdre. On se met à courir plus vite.

L'énergie conditionne le plan tout entier. Les centres de calcul fonctionnent jour et nuit et exigent une électricité fiable, abondante et compétitive.

Sur ce terrain, la France dispose d'une avance rare. En 2025, son électricité n'a émis que 19,6 grammes de CO_2 par kilowattheure, contre 175 en moyenne

en Europe. Sa production électrique pèse moins de 5 % de l'empreinte carbone du pays, contre environ 20 % en Allemagne.

Ramenées à chaque habitant, les émissions françaises de gaz à effet de serre atteignent environ 5,3 tonnes par an, celles de l'Allemagne environ 7,8. Le nucléaire et l'hydraulique ont fait ce que d'autres promettent encore.

La transition de son électricité est accomplie. Le reste se joue dans les usages, à commencer par les transports, qui émettent un tiers des gaz à effet de serre du pays. Une voiture qui roule à l'électricité française n'émet presque rien, et ces usages basculeront d'autant plus vite que l'électricité restera abondante et bon marché.

La France a fait sa part. Le climat se joue désormais chez ceux qui produisent encore leur électricité au charbon. Le meilleur service qu'elle puisse leur rendre est de montrer qu'une économie peut produire, calculer et croître sans émettre.

Le chantier n'est donc plus là. L'argent de la transition doit désormais aller là où le problème demeure : isoler les logements, à commencer par ceux des ménages modestes, adapter les villes, les réseaux d'eau et les cultures à un climat qui change, protéger la biodiversité. Chaque euro qui ne subventionne plus une électricité déjà produite sans carbone peut y servir.

Pour la transition énergétique, le sujet est donc de consolider notre avance.

Cette avance tient à des décisions prises il y a cinquante ans avec le plan Messmer. Mais, toujours sous l'emprise du dogme de 1981, le pays a récemment montré l'inverse.

En 2018, il programme la fermeture de quatorze réacteurs d'ici 2035. En 2019, il abandonne Astrid, son démonstrateur de quatrième génération. En 2020, il ferme Fessenheim, centrale amortie et décarbonée. En 2022, il annonce six réacteurs neufs, et huit autres à l'étude.

Deux caps opposés en quatre ans, sans vision d'ensemble votée, et sans une ligne pour dire ce qui avait été mal calculé. Une compétence se perd plus vite qu'elle ne se reconstruit : Flamanville, livré avec douze ans de retard et un coût multiplié par quatre, solde les années où le pays avait cessé de construire.

Dans les industries du temps long, l'hésitation détruit davantage que l'erreur.

Sur ce domaine, le mandat 27-32 retient trois priorités pour *socle*. Prolonger la vie des centrales existantes, déjà amorties, aussi longtemps que la sûreté le permet : c'est l'électricité la moins chère du pays.

Cesser de subventionner l'éolien et le solaire au-delà de ce que le réseau peut absorber. Leur production suit le vent et le soleil ; la demande, elle, suit les heures de la journée. Pour leur faire place, les réacteurs baissent leur production aux heures où elle afflue, ce qui les use et réduit leur rentabilité, et le réseau doit être renforcé à grands frais.

Reprendre la main, enfin, sur le prix de l'électricité, que le marché européen aligne sur celui du gaz : l'Espagne et le Portugal ont obtenu de s'en écarter en 2022.

À force de soutenir l'intermittent, on fragilise le pilotable, celui qui éclaire le pays quand le vent tombe.

Le 12 février 2026, le gouvernement a fixé seul, par décret, la programmation de l'énergie jusqu'en 2035, avec des centaines de milliards d'investissements à la clé. L'Assemblée avait rejeté en juin 2025 une proposition de loi du Sénat qui voulait l'encadrer. Personne n'a violé la loi. Personne ne l'a voté.

Un industriel ne forme pas des soudeurs pour dix ans, un ménage n'achète pas une pompe à chaleur, un investisseur n'immobilise pas un milliard sur la foi d'un décret que le suivant réécrira.

Le vote ne garantit pas la bonne décision. Il crée un coût de sortie, puisque changer de cap oblige à revenir devant le Parlement, et des responsables, puisqu'un vote a une liste de votants.

Chaque candidat à la Présidence défend son équilibre entre nucléaire et renouvelables, et c'est légitime. Tout mandat doit seulement dire que ce choix sera voté. Chaque année, l'écart entre la trajectoire votée et la réalité sera publié et débattu. Le mandat proposé ici revoit la programmation fixée par décret en 2026, et la remplace par une loi de programmation de l'énergie, comme celle des armées. Elle ne coûte rien. C'est ce qui la rend embarrassante.

La croissance fera le reste. Le mandat retient un demi-point par an : moins que le scénario le plus prudent de la commission de 2024, davantage que le sceptique, parce que l'effet s'use avec le temps et que le pays part de loin. Ce demi-point, grâce à l'intelligence artificielle et à une électricité propre, abondante et compétitive, apporterait environ 45 milliards de recettes en 2032, à taux de prélèvement inchangés, et davantage ensuite.

La productivité se gagne avant de se compter.

Le partage de l'effort

Il reste à préciser qui paie. Deux portes sont fermées : l'impôt, parce qu'il est à sa limite ; la dette, parce que chaque milliard emprunté pour la dépense courante sera remboursé par une génération qui n'en aura rien reçu.

L'effort revient donc à tous, dans le même mouvement, car une réforme qui isole une catégorie à la fois finit toujours par reculer.

Les agents publics voient les structures élaguées, les départs non tous remplacés et leurs retraites converger vers celles du privé. Les actifs du privé travaillent plus longtemps. Les retraités voient leurs pensions revalorisées un peu moins vite que les prix. Autour d'eux, le patient, le médecin, l'entreprise, le chômeur, l'étudiant et le bénéficiaire de la solidarité prennent chacun leur part. Les plus aisés aussi, sans porter l'effort seuls.

Personne n'est épargné. Personne n'est désigné.

Beaucoup de retraités y sont prêts, à commencer par les plus aisés, à une condition : pouvoir donner de leur vivant, plus librement et à qui ils veulent, un argent sur lequel ils ont déjà payé l'impôt. Les donations, comme l'héritage, restent aujourd'hui lourdement taxées au-delà de quelques abattements. L'épargne des aînés arrive tard à ceux qui en ont besoin.

Qu'on leur rende cette liberté, et les retraités feront leur part, et davantage.

On objectera que l'effort de redressement frappe d'abord les plus fragiles. C'est le risque de toute maîtrise de la dépense, et c'est pourquoi il se dit avant le vote. Le mandat 27-32 protège les petites pensions et ceux qui ne peuvent pas travailler ; il demande davantage à ceux qui le peuvent.

Un ajustement imposé par une crise ne fait pas ce tri : il frappe d'abord ceux qui n'ont rien d'autre que la protection publique.

Ce qui vaut l'effort

Les Français acceptent l'effort. Ils l'ont compris, et ils le disent. Ils posent une seule condition : qu'il en vaille la peine.

Personne ne se serre la ceinture pour boucher un trou. On le fait pour quelque chose : une maison à garder, des enfants à installer, un pays à laisser debout.

Les Français parlent peu de patrimoine, de souveraineté ou d'Europe. Ils y pensent pourtant. Une école qui instruit, une justice qui juge, une armée qui protège, des décisions prises chez eux : c'est ce qu'ils veulent laisser à leurs enfants.

C'est cela qui nous unit, et c'est pour cela qu'un pays accepte de se redresser.

On se redresse pour transmettre.

Celui qui demande l'effort doit donc dire ce qu'il permettra de transmettre. Ce qui monte du peuple porte en soi sa légitimité. Ce qui descend d'en haut doit être démontré.

Un pays qui ne tient pas ses comptes finit par vendre ce qu'il devait transmettre.

6. TRANSMETTRE : Enrichir ce qui nous fait nation

Transmettre lève l'alibi de 1992. Ce que la France décide elle-même, et ce qu'elle confie à l'Europe, doit se dire et se consentir.

Transmettre, c'est s'engager à rendre un pays mieux armé que celui qu'on a reçu. Cinq ans de pouvoir ne donnent aucun droit illimité sur ce qui appartient aux générations suivantes.

Enrichir commence par ne plus appauvrir.

Depuis des années, le patrimoine du pays s'use dans l'indifférence : une école qui décline, des prisons qui débordent, des quartiers laissés à l'écart.

Dans le même temps, la souveraineté se cède sans bruit : une dissuasion dite « avancée » quand nos propres moyens restent comptés, une Europe qui gagne en compétences depuis un traité ratifié sans les Français qui avaient dit non au précédent, des frontières dont d'autres fixent une part des règles. Aucun de ces transferts n'a été voté comme tel.

Avant de promettre davantage, un mandat s'engage à ne rien défaire de ce qui fait la nation sans le consentement des Français. Ce qui n'a pas été demandé ne se cède pas.

Chaque génération reçoit, transforme et ajoute. Le président reçoit cet héritage en dépôt. Tout mandat doit dire ce qu'il en préservera, enrichira ou changera.

L'héritage a donc deux faces. Le patrimoine : l'école, la justice, les quartiers. La souveraineté : la défense, l'Europe, les frontières.

Le patrimoine : l'école

Instruire est la première dette d'une nation envers ses enfants. Chaque enfant que l'école laisse en route est une dette impayée.

En 1985, la France s'est fixé un cap : 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Elle a oublié d'en fixer un autre, plus modeste et plus décisif : que chaque enfant entre en sixième en sachant lire.

La même dictée, proposée en CM2, produit en moyenne 10,7 erreurs en 1987 et 19,4 en 2021. En 2025, quatre élèves sur dix entrent au collège sans la vitesse de lecture attendue, et un sur sept lit moins vite que ce qu'on attend en fin de CE2.

Le collège unique de 1975 attend un élève qui n'arrive plus.

L'école s'est dessiné une pyramide : tous vers le haut, par le même escalier, jusqu'aux études dites « supérieures ». Le mot porte déjà le piège : toute autre voie devient inférieure.

Par souci d'égalité, on a voulu l'élargir. On l'a surtout écrasée : il en reste un trapèze sans sommet, plus large et plus bas, où un diplôme que presque tous obtiennent ne distingue plus personne.

En promettant le baccalauréat à presque tous, l'école a voulu abolir le tri. Le tri a survécu en se déplaçant : plus tôt, en silence, et ailleurs.

Il se fait d'abord par les lacunes. L'élève qui entre en sixième sans savoir lire accumule les retards, puis se voit orienté en fin de troisième vers une voie qu'il n'a pas choisie : on l'y envoie parce qu'il a échoué ailleurs et bien plus tôt.

Il se fait ensuite par les codes. Les familles qui les connaissent contournent le collège unique : une option rare, une section bilingue, un établissement mieux choisi, l'école privée, les cours particuliers.

Personne ne décide de ce tri, personne n'en répond, et il ne prévoit aucun recours. Il ne retient ni le potentiel ni le mérite, seulement les lacunes et l'origine.

Le service statistique de l'Éducation nationale le mesure en fin de troisième. À moyenne égale, entre 10 et 12, 91 % des enfants de cadres demandent une seconde générale, contre 59 % des enfants d'ouvriers non qualifiés, et le conseil de classe ne corrige pas l'écart.

L'Institut des politiques publiques le retrouve au sommet. Dans les grandes écoles, 64 % des étudiants viennent d'un milieu très favorisé, qui ne compte que 23 % des jeunes de leur âge. Les notes n'expliquent qu'une partie de cet écart : entre deux bacheliers aux résultats identiques, l'enfant de milieu favorisé garde l'avantage.

Au total, la France est l'un des pays développés où le milieu social pèse le plus sur les résultats scolaires. L'OCDE le constate à chaque enquête.

C'est le *tri clandestin*. Il fabrique la reproduction sociale que l'école prétend combattre.

On dit souvent que l'ascenseur social est en panne. C'est inexact, et la réalité est plus inquiétante. Selon l'Insee, la part des hommes qui occupent une position plus élevée que celle de leur père est passée de 23 % en 1977 à 28 % en 2015. Mais la part de ceux qui descendent a doublé, de 7 % à 15 %. L'ascenseur monte encore ; il descend de plus en plus souvent.

Et il dépend toujours de l'étage où l'on naît. En 2024, plus de la moitié des fils de cadres sont cadres ; parmi les fils d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés, 13 % seulement. La France a démocratisé les diplômes, pas les places auxquelles ils mènent. Le diplôme ne suffit plus : les codes, les réseaux, les filières bien choisies font la différence.

L'ascenseur n'est pas en panne. Mais il trie selon les étages.

Les enfants sont pourtant le premier patrimoine de la nation. Accepter qu'ils héritent de leur place revient à accepter une rente : celle des familles qui connaissent les codes, payée par tous les talents qui ne seront jamais repérés. Un pays qui la tolère dilapide ce qu'il a de plus précieux et hypothèque son avenir.

La reproduction sociale est une rente qui coûte cher au pays en talents perdus. Elle se prolonge bien au-delà de l'école. Les mêmes familles, passées par les mêmes amphithéâtres, finissent aux mêmes places. C'est là que se recrute l'aristocratie d'État qui garde les verrous. La rente devient immobilisme, et l'immobilisme fait décliner le pays.

Trop souvent, les héritiers deviennent, à leur tour, les gardiens du temple.

Les moyens suivent la même inversion : la France dépense par écolier 11 % de moins que la moyenne de l'OCDE, et par élève du secondaire 13 % de plus.

Il faut donc changer de figure et d'échelle. Passer de la pyramide aplatie au *fleuve* et son *delta*.

Le *fleuve* est le même pour tous jusqu'à l'entrée en sixième : lire, écrire, compter, raisonner. C'est là que la nation doit mettre toute sa force, parce qu'instruire est sa première mission.

Le *delta* est fait de bras qui se séparent, se croisent et se rejoignent, et qui mènent tous à un métier, à une place, à une fierté. Aucun n'est supérieur aux autres. On y avance à son rythme, on change de bras, on revient. Plus on avance, plus les chemins se multiplient, plus les passerelles s'ouvrent et moins une génération se voit assigner un objectif unique. On est bien loin des idées de pyramides et de filières.

Exiger le socle pour tous. Puis ouvrir tous les chemins.

Le fleuve se creuse au primaire, à moyens constants : les moyens y remontent, aidés par la baisse du nombre d'élèves, avec un objectif simple, 95 % des enfants entrant en sixième en sachant lire, écrire et compter, mesuré par un organisme indépendant.

Au collège, des groupes de besoins temporaires achèvent la consolidation. Le delta s'ouvre en fin de troisième : l'orientation s'y décide sur des critères multiples, s'explique et se corrige, avec des passerelles dans les deux sens. Choisie par un élève qui sait lire, calculer et raisonner, la voie professionnelle devient une filière d'excellence.

Un taux de bacheliers plus bas devient alors une bonne nouvelle : la preuve que d'autres voies attirent par choix. Cette orientation gardera une part d'héritage social : à notes égales, on ne choisit pas avec les mêmes repères selon la famille.

L'école en réduit une part. Le reste se joue hors de ses murs.

La métaphore du *delta* exige deux changements de méthode. Moins d'idéologie : on construit les bases, puis chacun trouve sa voie, sans que tous soient tenus de passer le baccalauréat et de faire des études supérieures.

Moins d'administration : on avance selon ses compétences, plus selon son âge. On peut donc sauter une étape, la reprendre, changer de voie, revenir.

Plus d'exigence sur l'essentiel. Plus de liberté pour tout le reste.

Reste l'embouchure. Le delta débouche sur la mer, et la mer ne se balise pas. Au large, chacun trace sa route. L'État ne peut pas accompagner le delta jusqu'au bout de l'océan.

La figure du *fleuve* et du *delta* conduit ainsi à des questions que la campagne évite, mais pas ce livre.

Est-ce le rôle de l'État d'orienter des étudiants, à grands frais et sans regard sur la suite, vers des filières qui ne mènent à aucun métier ? Est-ce à lui de former seul les cadres et les techniciens dont les entreprises ont besoin, ou à elles d'en prendre leur part, de les financer et d'en partager la direction ? L'université doit-elle rester publique partout, ou seulement là où la nation engage sa souveraineté et son modèle social : la médecine, la défense, la recherche fondamentale, la formation des enseignants et des magistrats ? Ailleurs, faut-il laisser les universités s'ouvrir aux entreprises, à leur financement et à leur gouvernance ?

Ces questions dérangent. Le mot « supérieures » les a longtemps protégées. Un mandat doit pourtant y répondre.

L'école a promis le sommet à tous au lieu de donner les bases à chacun. Il faut inverser les priorités, et que l'État les assume.

Le patrimoine : la justice

Qui décide vraiment de la peine : le juge ou la prison ?

Au 1er août 2026, la France comptait 89 668 détenus pour 63 303 places. Les maisons d'arrêt atteignaient une densité de 175 %, et près de huit mille détenus dormaient sur un matelas posé au sol.

Des mois, parfois des années après les faits, le tribunal prononce enfin une peine de prison ferme. La victime entend le mot « *ferme* » et croit la question réglée. Le condamné ressort libre de l'audience. Sa peine prendra plus tard une forme que personne n'a choisie, dictée par le nombre de places. Entre les faits et le jugement, puis entre le jugement et son exécution, l'autorité s'est évaporée deux fois.

Le juge prononce, la place dispose.

Imaginez une ordonnance que le pharmacien remplacerait par ce qu'il a en stock : le médecin a prescrit, le rayon a décidé.

Une interpellation vaut ce que vaut la peine qui la suit. Quand la sanction devient lente et incertaine, le policier travaille pour rien, la victime cesse de porter plainte, et le délinquant apprend que le risque se négocie.

Le pays punit lourd, tard et au hasard. Il faut punir vite, court et à coup sûr.

Le principe a deux siècles et demi. En 1764, un jeune juriste milanais, **Cesare Beccaria**, publie *Des délits et des peines*, le livre qui fonde le droit pénal moderne. Adversaire de la torture et de la peine de mort, il écrit :

« *Plus la peine sera prompte, plus elle suivra de près le crime qu'elle punit, plus elle sera juste et utile.* »

Il ajoute que la certitude d'une peine, même modérée, marque davantage que la crainte d'une peine terrible assortie de l'espoir de l'impunité. Quelques jours de détention, exécutés dans la foulée du jugement, apprennent davantage qu'une année prononcée et jamais purgée.

Le condamné a le temps de réfléchir. La victime voit la peine exécutée. Le policier sait que son travail sert. Punir en proportion et sans délai relève du bon sens, et du *socle* : tout mandat crédible doit dire comment il rendra la peine rapide et certaine.

La loi a pris deux fois le chemin inverse. Depuis 2020, elle interdit toute peine de prison ferme d'un mois ou moins, et demande d'aménager en principe celles d'un à six mois. En 2025, environ 41 % des peines fermes ont été aménagées ou converties avant incarcération. Une peine aménagée reste une peine exécutée. Une peine courte, elle, n'a de sens que si elle tombe tout de suite.

Depuis 2014, la loi fait pire : elle inscrit le manque de place parmi les critères de la peine. La loi du 15 août 2014 a ajouté à l'article 707 du code de procédure pénale une phrase qui demande au juge de l'application des peines de tenir compte du taux d'occupation de la prison pour décider d'une sortie. Les gouvernements successifs refusent officiellement toute régulation carcérale. Le Parlement en a pourtant voté une, et ne l'a jamais retirée.

L'arbitrage retombe sur un juge, seul devant un condamné et un établissement plein à 175 %. Aucun ministre ne signe cette décision. Elle s'exerce sans mandat.

La faute de l'État devient un critère d'exécution de la peine.

Un système qui refuse d'arbitrer ne supprime pas l'arbitrage. Il le délègue à un juge, puis lui reproche de l'avoir rendu.

Une justice qui ne décide plus de ses peines a cessé de transmettre ce qui fait la nation : l'assurance que la loi s'applique à tous.

Le *socle* corrige donc la loi sur trois points. Il rétablit les très courtes peines de prison, exécutées sans délai. Il retire le taux d'occupation des critères de sortie. Il demande que le tribunal annonce dès l'audience la peine et sa phase de sortie encadrée, pour que la victime entende ce qui sera réellement exécuté.

La sortie encadrée a fait ses preuves : un an après leur libération, 30 % des sortants sont recondamnés, contre 37 % après une sortie sèche. Si elle doit devenir l'étape ordinaire d'une fin de peine, c'est au Parlement de le dire, puis de construire.

Les débats habituels, sur les peines planchers ou la police de proximité, portent sur la sévérité ou sur la présence. La fermeté tient à deux clés. *Juger vite* : des magistrats et des greffes renforcés, que le plan Monge aide en redéployant vers les audiences une partie des postes libérés par la machine, et des délits simples jugés dans les jours qui suivent les faits. *Punir à coup sûr* : des places, sans lesquelles aucune peine courte ne s'exécute.

Tout bute sur la seconde. Juger plus vite produit plus de peines à exécuter. Des peines courtes et certaines envoient davantage de condamnés en détention. Exécuter dans les six mois exige une place le jour venu. Les peines planchers, de 2007 à 2014, se sont déjà heurtées à des prisons pleines.

Sans places, toute fermeté nouvelle aggrave la surpopulation, et rend au manque de place la décision qu'elle prétendait rendre au juge.

Construire est le seul levier sans lequel tous les autres échouent.

Une prison se décide en un mandat et se livre au suivant. Le plan de quinze mille places lancé en 2018, réévalué à 5,7 milliards d'euros par la Cour des comptes, n'en avait livré qu'un peu plus d'un tiers à la fin de 2025, et n'est plus attendu avant 2031 ou 2032.

Un président élu en 2027 ne peut donc pas promettre des places livrées. Il doit promettre des places engagées de manière irréversible : terrains acquis, marchés signés, financement voté. Une prison sert des décennies : elle peut

se financer par l'emprunt, dans le plafond de déficit jusqu'en 2032, puis sous la règle d'or.

Le verrou, lui, nous regarde : foncier, recours, oppositions locales. Chacun réclame des places, pourvu qu'elles soient ailleurs. L'État doit pouvoir imposer un site d'intérêt national, par une procédure qui purge les recours en quelques mois.

Rien de tout cela n'attend l'Europe : juger vite, exécuter les peines et construire relèvent de la loi française. La Cour européenne des droits de l'homme pousse même dans ce sens : en 2020, elle a condamné la France pour la surpopulation de ses prisons.

Le reste en découle. Protéger ceux qui protègent, policiers, gendarmes, pompiers, soignants, élus, par une protection fonctionnelle automatique de l'agent mis en cause et un usage de la force clarifié. Éloigner les étrangers condamnés, ce que 85 % des Français réclament : on y reviendra avec les frontières.

Le *socle* doit chiffrer plusieurs engagements : tout délit jugé en moins de six mois, quand il en faut aujourd'hui douze en moyenne ; toute peine ferme mise à exécution dans les six mois suivant la condamnation définitive ; vingt-cinq mille places irréversiblement engagées avant la fin de 2028 ; en 2032, plus aucun établissement au-delà de sa capacité, plus aucun détenu dormant au sol.

Chaque candidat choisira ses sites et sa politique pénale. Tout mandat doit dire combien de places il engage, où, et selon quelle procédure.

Une peine prononcée et jamais exécutée est une promesse non tenue : à la victime, qui a cru la justice, et au condamné, qui apprend qu'elle ne suit pas. Mais la promesse trahie est plus ancienne. Chacun a renoncé à se faire justice lui-même et a confié sa sécurité à la nation ; c'est ce pacte qui fait d'une population un peuple. Quand l'État ne protège plus, chacun reprend ce qu'il avait confié, et le pacte se défait, maison par maison.

Le patrimoine : les quartiers

Liberté, égalité, fraternité. Le pays débat sans cesse des deux premiers mots. Il a oublié le troisième. Le Conseil constitutionnel lui a pourtant reconnu, en

2018, valeur de principe constitutionnel. Nulle part il ne manque autant que dans les quartiers.

Une partie du pays y vit à l'écart : l'école réussit moins qu'ailleurs, l'emploi manque, la loi recule, le narcotrafic recrute dès le collège. Beaucoup de leurs habitants sont arrivés d'ailleurs, eux ou leurs parents. La plupart veulent ce que veut tout Français : un travail, une école sérieuse, une rue tranquille, et la chance d'apporter leur part. Une minorité vit en rupture, et c'est elle qu'on voit.

Leur colère a des raisons. Un nom ou une adresse ferment encore des portes à l'embauche. Cette révolte se comprend, sans s'excuser. La sécurité vient d'abord, et chaque candidat aura ses mesures ; les rapports se sont succédé, celui de Jean-Louis Borloo en 2018 parmi d'autres. Tout mandat doit dire ce que la République garantit dans ces quartiers, l'école, la sécurité, l'emploi, et ce qu'elle exige en retour. Mais la force et les moyens ne ramèneront pas seuls ces quartiers dans la nation.

Il faut leur tendre la main.

Tendre la main, c'est transmettre à ceux qui arrivent : la langue, les règles communes, la laïcité, la certitude que l'effort sera reconnu. L'État a construit des écoles, des gymnases, des dispositifs par centaines. Il n'a pas construit l'essentiel : des liens entre ceux qui connaissent le chemin et ceux qui le cherchent.

Entre ces quartiers et le reste du pays, il manque des ponts.

L'effort ne s'hérite pas. L'ambition non plus. Ce qui s'hérite, c'est le chemin qui les rend réels : savoir qu'une voie existe, connaître quelqu'un qui l'a prise, trouver la porte qui s'ouvre. Sans lui, l'ambition reste un rêve, et l'effort tourne à vide.

Prenez une collégienne douée d'un quartier populaire. Ses parents travaillent dur et ne connaissent personne. Le stage de troisième, elle le fera dans la boutique en bas de chez elle, faute de mieux. Au moment de choisir son orientation, personne ne lui dit que tel lycée, telle option, telle filière lui ouvriraient d'autres portes. Elle ne demande rien, parce qu'elle ne sait pas quoi demander. Elle ne s'estime pas victime. Elle se sent seule.

Placez à côté d'elle un adulte qui connaît le chemin. Il lui trouve un stage dans un cabinet ou un atelier, lui explique ce qu'est une classe préparatoire, l'aide à préparer un entretien, la rassure quand elle doute. Il ne fait pas le travail à sa place. Il lui montre que la porte existe, et qu'elle a le droit de la pousser. Tout change. Elle n'est plus abandonnée.

Ces ponts ont un nom : la fraternité. Ils existent déjà, par centaines : Télémaque, Article 1, Proxité, les Cordées de la réussite, le plan « 1 jeune, 1 mentor » lancé en 2021. Ils font du bon travail, chacun de son côté, au gré des subventions.

Tous ensemble, ils accompagnent quelque 300 000 jeunes par an, dans toute la France et de tous milieux, quand les seuls quartiers prioritaires comptent plus de deux millions de moins de vingt-cinq ans. L'évaluation publique de 2024 décrit des mentorats souvent inférieurs à six mois, des mentors formés en une demi-journée, des chargés de mission précaires.

L'objection n'est donc pas qu'il n'y a rien. C'est que l'État a délégué à des tiers, trente millions d'euros par an et un appel à projets, ce qui est l'une de ses toutes premières missions : faire d'une population un peuple.

Il ne confie pas l'école à des associations, ni la justice. Il leur a confié la fraternité.

En 1959, la culture existait aussi : des théâtres, des troupes, des associations d'éducation populaire. De Gaulle crée pour André Malraux le premier ministère des Affaires culturelles. Sa mission : rendre les grandes œuvres accessibles au plus grand nombre, et en finir avec le privilège parisien. Les maisons de la culture, au Havre, à Bourges, à Amiens, ne sont pas des guichets. Ce sont des lieux de rencontre, lancés par l'État et portés par ceux qui les font vivre.

La culture réservée à quelques-uns devient l'affaire de tous.

Le plan Fraternité se conçoit de la même manière. Ce que les maisons de la culture ont fait pour les œuvres, il le fait pour le lien entre les Français. Il se donne des lieux : à terme, une maison de la fraternité pour chacun des quelque mille six cents quartiers prioritaires, en commençant par les plus fragiles. Aucune n'est construite dans le quartier. Toutes le sont de l'autre côté, dans les centres-villes et les beaux quartiers, adossées à ce qui existe déjà : un lycée réputé, une université, une mairie, un théâtre, le siège d'une

entreprise. Une ligne de transport en commun, existante ou créée, relie chaque quartier à sa maison.

Un pont doit avoir deux rives.

Le jeune qui le franchit découvre un autre paysage. Il voit les lycées dont on ne lui avait pas parlé, croise des métiers qu'il ne connaissait pas, rencontre ceux qui les exercent. L'autre rive change aussi. Elle ne se contente plus de payer pour les quartiers : elle reçoit leurs enfants, chez elle, chaque semaine. Les volontaires, retraités, salariés, étudiants, y sont recrutés, vérifiés et formés. Les entreprises y ouvrent leurs stages, les grandes écoles leurs portes, les administrations leurs métiers.

L'élan est décidé au sommet et tenu sur plusieurs présidences, parce qu'un pont se construit en une génération. Le plan se finance par redéploiement, comme le reste du mandat. Il ne lui faut pas un ministère de plus, mais un responsable qui dure : un haut-commissaire nommé pour le temps du plan, rattaché au Premier ministre, jugé sur le nombre de maisons ouvertes et de jeunes suivis.

Trois exemples, parmi d'autres, illustrent l'idée d'une telle politique.

Dès février 2027, un concours général du collège distingue les meilleurs élèves de troisième. Son texte lui demande de valoriser. Il manque un verbe : accompagner. Que tous les collèges y présentent des élèves, pas les seuls volontaires, et que chaque talent repéré soit suivi jusqu'au baccalauréat. Pas de quota : même examen, même concours, même barre. La République ne baisse pas le niveau. Elle augmente le nombre de ceux qu'elle prépare à l'atteindre et à concourir.

Le levier du parrainage repose sur une ressource rare : des adultes disponibles pendant des années. Les dispositifs de tutorat butent sur elle depuis quinze ans. Des millions de retraités l'ont : du savoir, du temps, l'envie de transmettre. Ils prennent déjà leur part de l'effort par leurs pensions. Ils peuvent donner aussi ce que l'argent ne remplace pas.

D'où l'idée d'un *service civique intergénérationnel* : un senior volontaire accompagne un collégien jusqu'à la fin du collège, ou un lauréat jusqu'au baccalauréat. Le parrain donne son temps ; l'argent public finance le recrutement, la vérification, la formation et l'appariement. Un senior. Un jeune. Quatre ans.

L'idée a fait ses preuves. Aux États-Unis, des volontaires de plus de cinquante-cinq ans aident des écoliers en difficulté de lecture : évalués par tirage au sort en 2009, leurs élèves ont progressé en un an 60 % de plus que les autres.

Big Brothers Big Sisters, la plus ancienne organisation de parrainage au monde, apparie depuis 1904 un adulte bénévole et un enfant de milieu modeste. En 1995, près de mille jeunes candidats ont été tirés au sort, les uns parrainés aussitôt, les autres placés sur liste d'attente. Dix-huit mois plus tard, les premiers avaient 46 % de chances en moins d'être entrés dans la drogue, un tiers en moins d'avoir frappé quelqu'un, et ils séchaient deux fois moins l'école. Un adulte, quelques heures par mois.

Sans oublier le compagnonnage. Un artisan, un technicien, un ingénieur prend un jeune et lui transmet un métier, des règles, une fierté. Les compagnons le font depuis des siècles. Le plan l'ouvre à toutes les entreprises qui veulent s'y engager, à commencer par le stage de troisième, qu'aucun enfant ne devrait plus chercher seul.

On dira que c'est naïf. Pas pour les enfants que cela touche : pour eux, un adulte qui connaît le chemin peut être un accompagnement déterminant parce que différent de leur milieu. Mais l'enjeu dépasse les enfants. En quittant le ministère de l'Intérieur, en 2018, Gérard Collomb avertissait : « Aujourd'hui, on vit côte à côte, et je crains que demain on vive face à face. » Le plan Fraternité répond à cet avertissement. Il n'est pas une aumône d'une rive à l'autre : il engage les deux. Celle qui est établie donne de son temps et ouvre ses portes ; celle qui arrive accepte les règles et fait l'effort. Et il affirme ce que le pays a cessé de dire : il n'y a qu'une société, personne n'en sort.

Depuis vingt ans, on a détruit des tours. Il reste à construire des ponts. Un Premier ministre a parlé d'« apartheid » en 2015 ; un ministre de l'Intérieur, de « face à face » en 2018. Les deux ont raison. Il est temps d'agir.

Les codes s'héritent. Ils doivent aussi pouvoir se transmettre. Le risque n'est pas la naïveté, c'est le manque d'ambition.

Chaque candidat choisira ses moyens. Le socle n'impose qu'une exigence : que la nation jette ces ponts, et que chaque talent repéré soit accompagné jusqu'au bout.

Une nation se transmet aussi à ceux qui la rejoignent.

La souveraineté : la défense

La souveraineté est la capacité de la nation à décider pour elle-même. Elle repose d'abord sur la défense.

En 2025, l'armée de terre alignait soixante-seize canons Caesar, quand un rapport parlementaire de la même année en estimait le besoin, pour un conflit majeur, entre cent cinquante et cent quatre-vingts. Les stocks d'artillerie visés par la programmation ne tiendraient qu'environ deux mois de combat de haute intensité. Le budget des armées est passé de 32 milliards d'euros en 2017 à 57 milliards en 2026. La loi de programmation actualisée en juillet 2026 le porte à environ 76 milliards en 2030, autour de 2,5 % de la richesse nationale.

Le *socle* fixe donc un plancher : au moins 3 % de la richesse nationale en 2032, étape vers les 3,5 % que les membres de l'Alliance atlantique se sont promis à La Haye, en juin 2025, pour 2035. Les dix-huit milliards que coûte cette hausse font partie des 190 calculés avec *Nommer*.

Un pays qui ne peut pas se défendre ne transmet rien.

Mais une guerre ne se gagne plus seulement sur le front. Elle s'endure.

La France l'a appris deux fois. En 1914, l'invasion la prive de près des deux tiers de sa fonte et d'une grande part de son charbon et de son acier. Ses arsenaux produisent environ 13 000 obus par jour ; un mois plus tard, l'armée en réclame 100 000. Le 20 septembre, à Bordeaux, le ministre de la Guerre réunit les industriels. L'industrie d'armement passe de 50 000 ouvriers à 1,7 million en 1918, dont 430 000 femmes, et finit par équiper l'armée américaine venue la secourir. La victoire est sortie des usines autant que des tranchées.

En 1940, la France aligne autant ou plus de chars que l'Allemagne, souvent mieux blindés. Elle les disperse, et son état-major commande par téléphone et par estafette quand l'adversaire commande par radio. Elle s'effondre en six semaines. Elle avait les machines. Elle avait perdu le système.

Cette fois, il faut apprendre de l'erreur et préparer la guerre qui vient. Car sa forme a encore changé.

La dimension temporelle. La surprise ne donne plus l'avantage. Napoléon gagnait par la surprise et la concentration des forces. Aujourd'hui, satellites,

drones, écoutes : chaque mouvement de l'adversaire se voit, chaque intention se devine. En Ukraine, aucune offensive ne surprend plus, et aucun camp ne perce.

La dimension spatiale. La distance ne protège plus. Les drones à longue portée effacent la profondeur du territoire. L'Ukraine, attaquée sur son front, frappe des raffineries et des aérodromes à des centaines de kilomètres à l'intérieur de la Russie. Aucun arrière n'est plus à l'abri.

La dimension physique. La taille, le poids et la technologie ne suffisent plus. Face à l'Iran, en 2026, un drone coûte quelques dizaines de milliers de dollars, le missile qui l'abat plus de trois millions. Selon les estimations du CSIS, la première armée du monde a consommé en quelques mois près des deux tiers de ses missiles Patriot, qu'il lui faudra des années pour remplacer. La multitude bon marché use la puissance coûteuse. Téhéran en a fait sa stratégie.

Sans avantage de temps, d'espace ni de puissance, aucun belligérant n'emporte plus la décision d'un coup. Peut-être même la guerre du XXIe siècle est-elle devenue une impasse, parce qu'elle ne peut plus se gagner.

Dans tous les cas, la guerre se joue dans les usines autant que sur le front, à qui produira, réparera et remplacera le plus vite. Elle se décide à l'arrière. S'il y a un vainqueur, c'est le dernier à rompre intérieurement.

La défense devient affaire de résilience. Elle part de la société pour aller vers les armées. Elle exige une industrie capable de produire vite, en volume et en des sites dispersés, munitions, drones et missiles ; des stocks et des chaînes d'approvisionnement qui ne dépendent d'aucun fournisseur unique ; une énergie maîtrisée ; des réseaux protégés contre les attaques informatiques.

La France fait pourtant le pari inverse. Elle offre à ses partenaires l'ombre de sa bombe, au moment même où ses forces conventionnelles s'usent. L'Allemagne, elle, réarme : un fonds spécial de cent milliards d'euros en 2022, puis, en 2025, une révision de sa Constitution qui sort l'essentiel de ses dépenses militaires de sa règle d'endettement.

Celui qui porte la charge conventionnelle organise la production, impose les normes et structure l'Alliance. Dans dix ans, le centre de gravité militaire de l'Europe ne sera pas chez celui qui a la bombe. Il sera chez celui qui a les blindés, les munitions et le budget.

La dissuasion reste le dernier monopole de souveraineté de la France sur le continent. Elle ne se partage pas par glissements successifs, et son périmètre ne s'étend pas sans le consentement des Français. L'annonce d'une « dissuasion avancée », en mars 2026, en montre le risque ; on y reviendra.

Le *socle* change donc d'échelle. La défense d'hier se mesurait au budget des armées. Celle de demain se mesure à la capacité du pays entier à tenir.

Le mandat proposé ici en fait une loi de résilience nationale. Votée comme la loi de programmation militaire et tenue sur plusieurs présidences, elle engage tous les ministères, et pas le seul ministère des Armées.

Elle couvre six domaines. Les armes : la hausse des crédits va en priorité au conventionnel, munitions, artillerie, drones, défense aérienne. L'industrie : des chaînes de production prêtes à monter en cadence, réparties sur le territoire, nourries de commandes pluriannuelles qui permettent aux entreprises d'investir. L'énergie : un parc pilotable et des réseaux protégés. Le numérique et l'information : des infrastructures critiques défendues, jusque dans l'espace, et une riposte préparée aux campagnes de manipulation. L'approvisionnement : des stocks de munitions, de composants, de médicaments et de matières critiques, sans dépendance à un fournisseur unique. La nation, enfin : des réserves élargies, une défense civile organisée, une sécurité intérieure renforcée.

Une règle s'y ajoute : aucune extension du périmètre de la dissuasion ne se décide sans un vote du Parlement, ni sans référendum si elle engage durablement la nation.

Financer les armées. Construire la résilience.

La France ne se défendra ni seule, ni à vingt-sept. L'Alliance atlantique reste l'ossature de la défense du territoire européen. Elle a contenu l'Union soviétique pendant quarante ans. Elle tient aujourd'hui la Russie à distance de ses membres : aucun n'a été attaqué, et son engagement de défense mutuelle reste une ligne que personne n'a osé franchir.

On la disait en « mort cérébrale » en 2019 ; depuis, la Finlande et la Suède, neutres depuis des générations, ont demandé à y entrer. Elle a toute sa place dans une Europe des nations. On ne scie pas la branche qui nous a si longtemps protégés.

Hors de sa zone, la voie réaliste est peut-être un noyau de nations résolues à tenir, que la France forme d'abord avec le Royaume-Uni, l'autre puissance nucléaire de l'Europe occidentale : des commandements, des capacités et une industrie d'armement mis en commun.

L'Europe de la défense ne doit pas devenir l'alibi d'une Europe fédérale. Une défense se partage entre nations qui ont choisi de tenir ensemble. Elle ne se confie pas à des institutions que personne n'a élues pour décider d'une guerre.

Une alliance se choisit. Une souveraineté ne se délègue pas.

La souveraineté : l'Europe

Depuis trente ans, le débat français sur l'Europe n'admet que deux camps. Qui critique l'Europe est accusé de vouloir en sortir ; qui veut y rester est accusé de tout accepter. Entre les deux, aucune place.

Il existe pourtant une question simple, celle qu'on pose à toute communauté : protège-t-elle mieux ses membres que chacun ne le ferait seul ? C'est à cette question, et à elle seule, que l'Europe doit répondre.

Le bilan est sévère, mesuré à ses propres promesses. En 2000, à Lisbonne, l'Union se promettait de devenir en dix ans « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

Selon le rapport remis par Mario Draghi en 2024, l'écart de richesse avec les États-Unis est passé d'un peu plus de 15 % en 2002 à 30 % en 2023. Seules quatre des cinquante premières entreprises technologiques mondiales sont européennes, et aucune entreprise européenne valant plus de cent milliards d'euros n'a été créée de zéro en cinquante ans.

L'Europe a manqué la révolution numérique et aborde celle de l'intelligence artificielle en retard. Il lui faudrait investir chaque année 750 à 800 milliards d'euros de plus pour combler l'écart.

L'énergie dit le même échec. Les entreprises européennes paient leur électricité deux à trois fois plus cher que les américaines, et leur gaz quatre à cinq fois plus.

L'Union dépend de la Chine pour ses terres rares, de l'Asie pour ses semi-conducteurs et ses médicaments, et dépendait de la Russie pour son gaz jusqu'à l'invasion de l'Ukraine.

Ses frontières intérieures se referment : la France reconduit ses contrôles de six mois en six mois depuis novembre 2015, et huit autres États en maintiennent depuis plus d'un an.

L'Europe a manqué ses promesses : la prospérité, l'innovation, l'énergie, les frontières. Elle hésite sur la démocratie, la défense et la géopolitique.

Initialement, l'UE s'est construite comme une architecture d'ouverture : ouverture des frontières, des capitaux, des marchés. Mais elle n'a jamais bâti avec la même détermination les protections qui rendent cette ouverture acceptable.

Les trois récits qui la portaient se sont brisés. La mondialisation devait enrichir chacun ; elle a créé des dépendances. Le commerce devait pacifier ; l'invasion de l'Ukraine a montré que l'interdépendance peut devenir une arme. La convergence devait rapprocher les modèles ; elle n'a empêché ni le durcissement des régimes autoritaires ni le décrochage technologique.

L'Europe a multiplié les portes et oublié les serrures.

Dans cette Union, la France pèse de moins en moins. Élargissement vers l'Est oblige. Elle ne représente plus que 15 % de la population. Elle ne détient plus que 81 des 720 sièges du Parlement européen.

Le 9 janvier 2026, le Conseil autorise à la majorité qualifiée la signature de l'accord avec le Mercosur. La France vote contre et se retrouve en minorité ; l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie votent pour. Le volet commercial, détaché du reste, échappe à la ratification des parlements nationaux. Un État fondateur est ainsi mis en minorité sur un texte qui touche directement son agriculture, sans que ses élus aient eu à se prononcer.

Le couple franco-allemand apparaît pour ce qu'il est : une idée surtout française.

L'Europe uniforme n'a pourtant jamais existé. Vingt-sept États dans l'Union, vingt et un dans l'euro, vingt-neuf dans l'espace Schengen, dont quatre hors de l'Union : le continent est déjà fait de cercles emboîtés. Il refuse seulement de l'admettre.

Chaque cercle a ses conditions d'entrée, et elles sont exigeantes. Aucun n'a de règle de maintien. Le pacte de stabilité prévoit des sanctions : en trente ans, aucune n'a été appliquée. Aucun pays n'a jamais été suspendu de Schengen pour une frontière extérieure qui ne tient plus ; ce sont les voisins qui rétablissent leurs contrôles. Une fois entré, on reste, et ceux qui portent les charges en partagent les bénéfices avec ceux qui ne les portent plus. Assumer la géométrie variable, c'est donner à chaque cercle ce qui lui manque : des règles pour y rester, et des avantages réservés à ceux qui les respectent.

Certains proposent un noyau fédéral : une fédération des six premières économies de l'Union, dotée de sa constitution, de sa capitale et de ses règles de décision. Le diagnostic est juste, mais la réponse se retourne contre lui.

À une Europe jugée trop technocratique, elle ajoute une constitution ; trop éloignée des peuples, une capitale ; trop gourmande en compétences, un étage de plus. Chaque chantier appelle en outre une coalition différente : les semi-conducteurs, la défense et la Méditerranée ne réunissent pas les mêmes pays. On remplace une uniformité à vingt-sept par une uniformité à six.

Le nombre de ceux qui décident importe moins que ce qu'ils décident ensemble.

Pour socle du mandat, une doctrine s'impose : une Europe des nations, faite de traités thématiques entre États souverains. Le modèle existe. Airbus est né en 1970 d'un accord entre quatre gouvernements ; Ariane en 1973 d'un programme spatial que l'Union n'a jamais dirigé. Ni traité fondateur, ni commission, ni parlement : un objet, quelques nations, un contrat, et deux des plus grandes réussites industrielles du continent.

C'est ainsi qu'il faut traiter chaque grand sujet. Pour l'énergie, les pays qui misent sur le nucléaire forment un cercle, financent ensemble les réacteurs et en partagent l'électricité ; ceux qui l'ont refusé n'en reçoivent pas le courant à prix coûtant. Pour la défense, les pays qui dépensent et déploient forment le noyau décrit plus haut ; ceux qui ne le font pas n'y commandent rien. Même logique pour le numérique et l'agriculture. Dans chaque cercle, on entre en acceptant tout, on reste en tenant tout, et les bénéfices vont à ceux qui paient.

Cette Europe s'inscrit dans la filiation du « concert organisé régulier des gouvernements responsables » que défendait le général de Gaulle en 1960, et du « Oui, nous voulons l'Europe, mais debout » de Philippe Séguin, le 5 mai 1992.

À chaque problème son cercle.

Face au verrou européen, le premier levier est la crédibilité intérieure. Sous procédure pour déficit excessif depuis juillet 2024, la France peut protester, mais elle négocie en position de faiblesse.

Une France qui tient ses comptes n'a besoin d'aucune mansuétude ; sa parole pèse parce que ses actes la précèdent. Les autres leviers se choisissent ensuite, sans quitter l'Union : un droit de veto national sur les accords commerciaux qui touchent un secteur stratégique ; une règle d'or européenne qui sort l'investissement productif du calcul du déficit et traite les excédents excessifs avec la même rigueur que les déficits ; une coalition industrielle avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Benelux, qui cesse d'attendre l'unanimité ; enfin, une alliance méditerranéenne avec l'Italie, dont le traité du Quirinal, signé en 2021, a posé le cadre sans encore lui donner de doctrine.

Chaque candidat, fédéraliste ou non, doit dire quel lieu de décision il renforce, quelles compétences il transfère ou reprend, et par quelle voie. Cette règle est le *socle* du mandat.

La souveraineté : les frontières

Qui entre, qui reste, qui devient français : peu de décisions engagent davantage ce qu'un pays transmet. Une large part s'en décide pourtant hors de Paris, de l'espace Schengen au pacte européen sur la migration et l'asile, adopté en 2024. Et ce qui s'en décide à Paris ne s'y décide pas non plus : personne ne vote combien de personnes la France accueille, ni par quelle porte.

En 2025, la France a délivré 384 000 premiers titres de séjour. Près de 118 000 à des étudiants, 93 000 au titre de l'asile et de l'humanitaire, en hausse de 65 % en un an, un peu plus de 120 000 pour motif familial, et 51 000 pour le travail, en baisse de 13 %.

Un étudiant, un réfugié, un conjoint, un ingénieur, ce sont quatre logiques, quatre droits, quatre trajectoires pour un seul mot. La statistique les distingue. Le débat les confond.

Le chiffre qui compte tient en une ligne : à peine plus d'un titre sur dix est délivré parce que le pays l'a voulu.

Les autres sont des droits, ouverts à qui les remplit. Le Canada publie trois ans à l'avance le nombre d'admissions qu'il vise, catégorie par catégorie. La France ne se pose pas la question. Elle a essayé.

En 2003, le Parlement vote un débat annuel sur les orientations de l'immigration ; le Conseil constitutionnel l'annule. En 2024, il vote un débat annuel et des objectifs chiffrés par catégorie pour trois ans ; le Conseil l'annule encore, pour le même motif : la loi ne peut pas imposer au Parlement son ordre du jour. Entre les deux, un seul débat a eu lieu, en octobre 2019, parce que le gouvernement l'avait décidé.

Vingt ans après, la question est intacte : qui, en France, a reçu mandat de choisir qui entre ? Personne.

La question d'après n'est pas davantage posée : ce qu'on fait de ceux qui entrent. L'intégration a fonctionné. Les Italiens, d'abord rejetés jusqu'à l'émeute, sont devenus indiscernables en deux générations ; les Polonais des corons, les Espagnols et les Portugais de la reconstruction ont suivi le même chemin ; les Maghrébins des années 1960, plus lentement et plus durement, l'ont pris aussi.

Ce n'était pas un mythe républicain. C'était un mécanisme. Le temps : l'intégration se fait en une génération, par l'école commune, et elle échoue quand les arrivées vont plus vite que l'école.

Le volume : elle fonctionne tant que l'arrivant est minoritaire dans sa rue, sa classe, son bassin d'emploi ; passé un seuil, ce n'est plus lui qui entre dans la société d'accueil, c'est elle qui s'adapte à l'enclave.

La capacité : un enseignant dont la moitié des élèves n'a pas encore le français ne fait plus classe, il gère une urgence. Depuis le début des années 2000, les trois conditions se sont dégradées ensemble.

Le modèle n'a pas échoué. Il est saturé.

La France ne l'a jamais dit parce qu'elle confond deux mots. L'assimilation demande à l'arrivant de disparaître : sa langue, ses usages, sa mémoire. Elle n'a jamais été pratiquée, même avec les Italiens, qui ont gardé une génération durant leur italianité domestique.

L'intégration demande autre chose : l'adhésion à la loi commune, à la laïcité, au français comme langue de la vie collective, et laisse à chacun sa vie privée, à condition qu'elle ne concurrence pas la loi.

Faute de cette distinction, les uns prouvent que l'intégration est impossible, quand ils ont seulement prouvé que l'assimilation l'est ; les autres refusent toute exigence, quand ils refusent seulement l'assimilation. Et la seule conversation utile n'a pas lieu : ce que la République exige, et ce qu'elle garantit en retour.

L'Allemagne l'a eue, par nécessité. Après 2015, elle a dépensé plus de vingt milliards d'euros en un an pour ceux qu'elle avait accueillis, pour moitié en cours de langue intensifs. Cinq ans plus tard, un réfugié sur deux avait un emploi ; dix ans plus tard, près de deux sur trois.

On peut discuter le choix d'accueillir. On ne peut pas discuter la méthode : accueillir sans intégrer, ce n'est pas accueillir, c'est enregistrer.

L'été 2026 a montré où le bât blesse. Le 30 juillet, plus de 60 000 personnes franchissent en un ou deux jours la frontière de Ceuta, l'enclave espagnole au Maroc. Presque toutes repartent en quelques jours.

Plusieurs partenaires menacent pourtant de suspendre Schengen avec l'Espagne, et l'Italie rétablit des contrôles. Ceuta a été le détonateur d'une inquiétude que nourrissait déjà la régularisation exceptionnelle menée par Madrid : plus d'un million de demandes entre avril et juin.

Pourquoi Rome s'inquiète-t-elle d'une décision prise à Madrid ? À cause d'une clause oubliée, l'article 21 de la convention d'application de Schengen. Un titre de séjour espagnol ne permet de résider et de travailler qu'en Espagne. Mais cet article, dans sa rédaction de 2013, ouvre à tout titulaire d'un titre délivré par un État Schengen le droit de circuler dans les autres, quatre-vingt-dix jours sur cent quatre-vingts.

Le titre est espagnol ; une part de son effet est européenne. Madrid décide, Paris en porte une partie des conséquences, et aucun électeur français n'a été

consulté. Et cette part est plus grande que la règle ne le dit. Les quatre-vingt-dix jours ne sont vérifiés par personne : il n'y a plus de contrôle aux frontières intérieures, et le système européen d'entrées-sorties, lancé en 2025, enregistre les voyageurs aux frontières extérieures, pas les titulaires d'un titre qui circulent d'un État à l'autre. Une fois entré, on va où l'on veut et l'on reste tant qu'on veut. Il ne faut pas se raconter d'histoires : la règle n'est pas mal appliquée, elle est inapplicable.

L'Europe a posé une serrure commune, laissé une clé dans chaque capitale, et n'a jamais regardé qui passait la porte.

Certains proposent un verrou : soumettre les régularisations massives à l'accord préalable des partenaires. Il faudrait fixer un seuil, désigner qui autorise, prévoir un recours, sanctionner l'État qui passe outre. Des années de procédure pour diluer la responsabilité une seconde fois : la décision se prendrait entre gouvernements, et aucun électeur ne pourrait la sanctionner.

D'autres proposent une voie plus simple. Chaque nation reste maîtresse de sa politique migratoire sur son sol, mais ses décisions s'arrêtent à sa frontière. Un titre issu d'une régularisation exceptionnelle n'ouvre le droit de circuler qu'après une durée de résidence fixée en commun ; jusque-là, il ne vaut que dans le pays qui l'a délivré.

Le droit européen sait déjà graduer : depuis 2003, seuls les résidents installés depuis cinq ans bénéficient d'une mobilité renforcée. L'article 21 relève du droit ordinaire de l'Union. Il a été modifié en 2010 et en 2013 à la majorité qualifiée, sans toucher aux traités. Une mention sur le titre suffit, comme celle que portent depuis le Brexit les titres des Britanniques.

L'un ajoute un verrou. L'autre change la serrure. Le socle du mandat choisit la serrure.

Enfin, comme pour la justice, il y a le défi des moyens. Une politique sans moyens n'en est plus une : la réalité finit toujours par prendre le dessus.

Une obligation de quitter le territoire ne vaut que ce que vaut son exécution : à peine plus d'une sur dix l'est. Il faut d'abord une place en rétention : la France en compte moins de 2 000 réellement disponibles. L'objectif de 3 000, promis pour 2027, est repoussé à 2029.

Il faut ensuite un laissez-passer du pays d'origine, que beaucoup délivrent au compte-gouttes. À l'échelle de l'Union, sur 453 000 décisions d'éloignement prononcées en 2024, 110 000 ont été exécutées. Une sur quatre.

Sans places et sans laissez-passer, une obligation de quitter le territoire reste un vœu pieux.

Le levier existe pourtant. Depuis 2019, l'Union peut restreindre les visas des pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants. Elle s'en sert peu. La France peut faire de la délivrance des laissez-passer la condition de sa politique de visas et de son aide au développement.

Tout candidat doit dire avant le vote quel volume il vise, par quelle porte, ce qu'il exige de ceux qui entrent, et ce qui se décidera à Paris ou à Bruxelles.

Ainsi, sur le sujet des frontières, le socle du mandat comprend : des objectifs votés chaque année par le Parlement, porte par porte, ce qui suppose de réviser la Constitution puisque le Conseil l'a dit deux fois ; un contrat d'intégration dès l'arrivée, langue obligatoire, suivi vers l'emploi, bilan à douze mois ; l'article 21 redéfini, pour que la décision d'un État s'arrête à sa frontière ; des places de rétention engagées de manière irréversible, comme les places de prison ; des visas accordés en fonction des laissez-passer délivrés ; l'éloignement effectif des étrangers condamnés.

D'autres réponses tiennent debout, mais celles qui engagent durablement la nation reviennent au peuple.

Le consentement

Plus une décision est durable et difficile à défaire, plus son autorisation doit être explicite.

Une dépense s'arrête ; une compétence transférée par traité lie plusieurs générations. Modifier une fondation exige une annonce claire avant l'élection, ou une consultation directe. Transférer une compétence régalienne hors de nos frontières relève du référendum.

Le 2 mars 2026 en donne la mesure. À l'Île Longue, le président de la République annonce une « dissuasion avancée » avec huit partenaires européens. La décision ultime, la planification et la définition des intérêts vitaux restent françaises, sans garantie comparable à l'article 5 de l'Alliance.

Mais des exercices communs, des forces conventionnelles associées et le déploiement temporaire d'avions porteurs de l'arme chez des alliés déplacent, geste après geste, le périmètre de l'arme la plus souveraine qui soit. Un à un, ces gestes semblent techniques. Ensemble, ils créent une attente. Si un pays associé subit demain une agression grave, que croira l'allié ? Que croira l'adversaire ? Toute attente stratégique engage déjà celui qui l'a créée.

La bombe reste française. Son périmètre devient européen, sans que les Français l'aient décidé.

C'est l'effet de cliquet : chaque pas s'enclenche, aucun ne revient en arrière. Il dépasse le nucléaire. La crise sanitaire a rendu possible une dette européenne commune, jusque-là impensable. La guerre en Ukraine engage nos stocks, nos budgets, et la perspective d'y déployer des troupes après un cessez-le-feu. Chaque étape se défend. Leur addition dessine une trajectoire que nul n'a soumise au vote. Le domaine réservé devait permettre au président d'incarner la continuité de la nation ; il devient le moyen de l'engager sans la consulter.

C'est le dévoiement le plus grave de l'esprit de 1958.

Une présidentielle et un référendum ne posent pas la même question. À l'élection, on choisit une personne et une orientation entière ; au référendum, une question seule. En 2005, les Français refusent le traité constitutionnel européen ; en 2008, un traité simplifié est ratifié par la voie parlementaire. La procédure est légale. Légalité et consentement explicite ne se confondent pas toujours. Le cliquet n'appartient à aucun président.

La même règle vaut pour nos institutions. La Constitution, le mode de scrutin et les conditions du référendum ne se retouchent pas pour la seule commodité du pouvoir du moment.

La déclaration de transmission

Transmettre se mesure. On ne peut pas rendre compte de ce qu'on laisse si l'on ne sait pas ce qu'on a reçu. Or la France ne compte que des flux : un déficit, une croissance, un budget. Elle ne compte pas ses stocks : ce qu'elle possède, ce qu'elle doit, ce qu'elle sait, ce qu'elle a laissé s'user. Un pays peut afficher un déficit en baisse tout en s'appauvrissant, s'il vend ses actifs,

reporte l'entretien de ses hôpitaux ou promet des pensions qu'il ne finance pas.

Le mandat crée donc un *Office du patrimoine net.*

Il dresse chaque année le bilan de la nation : ce qu'elle possède et ce qu'elle doit, engagements futurs compris, mais aussi les compétences de ses habitants, son industrie, son énergie, ses institutions. Il dit si le pays s'enrichit ou s'appauvrit, et de combien. Il est indépendant du gouvernement et rattaché au Parlement, opposition comprise, parce que celui qui dépense ne peut pas être celui qui mesure.

Il prend la place du Conseil économique, social et environnemental, une assemblée d'avis que personne ne lit, et en reprend les moyens. *Tenir* dit comment il est construit et ce qu'il garantit.

Un ajout serait utile. Avant le vote, chaque candidat présenterait une déclaration de transmission : ce qu'il préservera et enrichira, ce qu'il modifiera, ce qu'il soumettra au peuple. À la fin du quinquennat, l'Office dresserait l'inventaire de ce qu'il a reçu et de ce qu'il rend.

Le pays sera-t-il plus instruit, plus sûr, plus capable de se défendre, plus solide dans ses comptes, plus libre de ses choix ? Avec un bilan, la question a une réponse. Sans bilan, elle n'a que des discours.

7. TENIR : Reprendre les commandes

En 1958, les pouvoirs du président ont été écrits dans la Constitution. Le mandat qui devait les justifier ne l'a été nulle part. De Gaulle n'en avait pas besoin : il en vivait l'esprit, et le peuple le lui rendait par référendum. Ses successeurs ont hérité des pouvoirs sans l'esprit. Peu à peu, ils ont cédé à la facilité : présider sans mandat, puis gouverner sans majorité, jusqu'à exercer à vide des pouvoirs conçus pour un homme qui demandait l'accord du pays.

Les quatre verrous y ont chacun leur part. Le dogme de 1981 et l'alibi de 1992 n'en font qu'un : une idéologie qui a détourné le pays de l'essentiel, et une souveraineté cédée pièce par pièce à l'Europe, l'une justifiant l'autre. Le tabou de 1958 a fourni le cadre : des institutions qu'on ne touche pas, où la dérive a pu s'installer sans que personne ait à en répondre. L'intouchable a bien arrangé tout le monde.

Face à cette lente érosion, ce livre ne propose pas de réécrire la Constitution. Il revient à l'esprit du mandat. À défaut de changer la Ve République, le mandat s'impose : il est devenu la condition pour gouverner, et la seule voie pour revenir à l'esprit de 1958 sans en changer la lettre. Les pouvoirs sont là ; il leur manque l'autorisation. *Tenir* en est la pièce la plus décisive, parce qu'elle regarde l'après. Elle dit ce que le futur président doit obtenir des Français avant le vote : les pouvoirs dont il aura besoin pour tenir ses engagements, et les règles auxquelles il accepte d'être lié en échange. Ce qu'il n'aura pas demandé avant, il ne l'aura pas après.

Cette autorisation n'exige aucune procédure nouvelle. L'élection suffit, à une condition : que la demande y figure, explicite, nommée, chiffrée. Ce qui a été demandé avant le vote et accordé par lui ne peut plus être dit illégitime ; ce qui a été tu ne s'invoque pas.

Tenir désarme ainsi les gardiens du tabou, des pouvoirs exercés sans mandat et un appareil qui survit aux alternances, par un échange simple : les manettes rendent au président les commandes, les garde-fous le lient.

Les unes et les autres portent sur les mêmes cinq terrains : le temps, parce qu'il faut une majorité et un calendrier ; les hommes, parce que ceux qui exécutent doivent servir les priorités du mandat, et qu'on ne peut pas toujours les y rallier sans les choisir ; le droit, parce que certaines ruptures

doivent être gravées, et qu'elles ne le sont pas sans le peuple ; les comptes, c'est-à-dire la trajectoire de chaque année, mais aussi le bilan de ce que la nation possède et doit, puisqu'on ne transmet que ce qu'on mesure ; les partenaires enfin, les corps intermédiaires, collectivités et syndicats, avec les caisses qu'ils gèrent, qui dépensent une part de l'argent public sans obéir au président.

On ne confie les commandes qu'à celui qui demande le droit de lier, et accepte d'être lié.

Les manettes

Le temps. Le président élu en 2027 trouvera une Assemblée élue en 2024, sans majorité. Pour gouverner, il devra la dissoudre. Les législatives qui suivent sont l'épreuve de vérité du mandat : elles lui donnent une majorité, ou le vident de sa substance.

Le mandat se prépare donc avant le premier tour, et il peut se préparer à plusieurs. Ce livre a dit ce qu'il contient : une fondation, qui ne se discute pas, et un socle, qui découle des faits dès qu'on veut sincèrement redresser le pays. Cette base ne porte la marque d'aucun camp. Elle est assez solide pour être partagée par tous les candidats sérieux.

C'est ce que le livre leur demande : qu'ils en fassent un *socle commun du redressement* et le signent ensemble avant le premier tour.

Chaque signataire prend trois engagements, qui n'engagent que lui. S'il est élu, il met le socle en œuvre. S'il ne l'est pas, il ne censure pas, ni ne fait censurer, le gouvernement qui l'applique. Dans les deux cas, il propose aux candidats de son camp aux législatives de signer le même socle, chacun librement, avant leur propre élection.

La Constitution interdit le mandat impératif : aucun député ne peut être lié par un texte signé avant son élection. Le socle commun ne lie donc personne en droit. Il engage en public. Chaque candidat aux législatives qui s'en réclame le signe, et celui qui le rompt le fait à découvert, devant ses électeurs. Au-dessus du socle, chacun garde son programme, ses convictions et ses électeurs.

Une majorité construite sur un contrat écrit tient mieux qu'une majorité réunie autour d'un nom.

Le socle commun fixe aussi le tempo. Les réformes du *socle* qui s'y prêtent sont prises par ordonnances, sur une habilitation votée dès l'été 2027. Le premier été d'un quinquennat est le seul où l'autorité du vote est intacte.

TENIR : Reprendre les commandes

LES MANETTES *ce que le président demande*		LES GARDE-FOUS *ce à quoi il se lie*
Un pacte de législature signé Les ordonnances dès l'été 2027	**LE TEMPS**	Un plan de correction voté Une autorisation nouvelle, ou l'échec reconnu
250 postes choisis par le président Un mandat écrit pour chacun	**LES HOMMES**	La liste publiée avant le vote Aucune nomination en fin de mandat Démission pour briguer un mandat
Le référendum pour les ruptures Les révisions publiées avant le vote	**LE DROIT**	Des contrôleurs nommés aux 3/5 Les droits de l'opposition hors d'atteinte
Une loi de programmation sur cinq ans Une enveloppe par administration	**LES COMPTES**	La règle d'or, État et Sécurité sociale L'Office du patrimoine net
Des contrats avec les collectivités Des accords validés par les salariés	**LES PARTENAIRES**	Qui décide paie Une compétence, un responsable

LE CALENDRIER DU MANDAT

avant le vote · les manettes · les garde-fous

Paul Corey · WOW! Media

Les hommes. Le mandataire doit pouvoir choisir ceux qui exécutent son mandat. Le président français hérite d'un appareil nommé par son prédécesseur. Aux États-Unis, les quatre mille postes à pourvoir sont publiés dans un registre que chacun peut consulter.

Le mandat proposé ici ouvre au choix du président deux cent cinquante postes stratégiques : directeurs d'administration centrale, secrétaires généraux de ministère, dirigeants des grandes entreprises publiques. Chacun reçoit un mandat écrit, chiffré, à durée définie.

Chaque grande politique a ainsi un responsable ; pour la santé et les retraites, au cœur du totem de 1945, c'est la condition de toute réforme. Le vivier s'ouvre aux universités, à l'armée, au privé, à la société civile.

La porte joue aussi dans l'autre sens. Un haut fonctionnaire qui brigue un mandat électif, ou qui entre au gouvernement, quitte la fonction publique. Aujourd'hui, il est placé d'office en disponibilité et garde le droit d'y revenir : il peut réformer le soir l'administration qui l'emploiera le lendemain. Cette règle rejoint la réforme du statut décrite avec *Assumer* : elle en est le volet qui concerne ceux qui gouvernent.

On ne réforme pas l'administration à laquelle on compte revenir.

Le secrétaire général du Gouvernement, qui veille à la signature et à la publication de tous les décrets et que la seule coutume réserve depuis la Libération à un conseiller d'État, est choisi hors du corps. Le directeur du Trésor aussi. Le dirigeant de l'État actionnaire dans l'énergie reçoit un mandat écrit au service de la production.

Entre le vote des Français et la décision, les postes qui transmettent ne sont plus tenus par les corps : ils le sont par ceux que l'élu a choisis.

Le droit. Les ruptures que le *socle* ne peut porter seul reviennent au peuple. Elles sont de deux sortes, et chacune a son chemin.

Les premières ne touchent pas à la Constitution : ce sont les réformes économiques et sociales, et l'organisation des pouvoirs publics. L'article 11 permet de les soumettre directement au vote des Français. Le mandat les y soumet le jour même des législatives.

Rien ne l'interdit : le président élu en avril prend ses fonctions en mai, son gouvernement propose le référendum, puis il dissout l'Assemblée ; les

législatives suivent dans les vingt à quarante jours, en juin, et le référendum se tient le même dimanche.

La France sait tenir deux scrutins à la fois : les 20 et 27 juin 2021, elle a élu le même jour ses conseils départementaux et régionaux. En 1962, de Gaulle avait séparé les deux, le référendum le 28 octobre et les législatives trois semaines plus tard.

Les réunir épargne un déplacement aux électeurs et donne au mandat, d'un seul coup, sa majorité et son autorisation.

Les démocraties qui consultent bien posent une question simple, ou plusieurs, une par rupture, préparées par une assemblée composée surtout de citoyens tirés au sort, qui établit publiquement les termes du débat : l'Irlande l'a fait pour le mariage en 2015, puis pour l'avortement en 2018. La convention citoyenne retrouve alors sa place : elle prépare la décision du peuple, au lieu de s'y substituer.

Les secondes touchent à la Constitution elle-même : la règle d'or, l'Office du patrimoine net, la désignation des membres du Conseil constitutionnel. Celles-là ne peuvent pas se voter le jour des législatives. La voie normale est l'article 89 : les deux assemblées votent le même texte, puis le peuple tranche par référendum. Il faut donc une majorité installée ; ces révisions viennent ensuite, dans l'année. Leur texte est publié avant la présidentielle, avec la voie qu'elles suivront.

Mais le Sénat ne se dissout pas, et il peut tout arrêter. Le socle commun s'ouvre donc aux sénateurs des forces qui le signent. Si le Sénat refuse malgré tout, le président soumet la révision directement au peuple, par l'article 11, comme de Gaulle en 1962.

C'est le second usage de cet article, et il n'a rien à voir avec le premier : la plupart des juristes le jugent contraire à la Constitution. L'annoncer avant le vote ne lève pas l'objection juridique. Cela lui donne au moins la force d'une autorisation demandée et accordée.

Le mandat 27-32 s'engage donc à consulter les Français deux fois. Au printemps, sur le socle, par un article 11 que personne ne conteste. Plus tard, sur la Constitution : par l'article 89 si le Sénat suit, par l'article 11 s'il refuse.

Les comptes. La trajectoire est votée dès le premier budget, avec une loi de programmation pour tout le quinquennat. Elle fixe une enveloppe à chaque administration, l'État, la Sécurité sociale et les collectivités, au lieu de laisser chacune découvrir chaque automne ce qu'on lui retire.

Toute priorité nouvelle se paie dans l'enveloppe ; aucune ne s'ajoute jamais au-dessus.

Les partenaires, enfin. Une part de l'argent public échappe aux commandes du président : celle des collectivités, libres de s'administrer, et celle des caisses que gèrent les partenaires sociaux. Leurs dépenses comptent dans le déficit de la nation ; leurs décisions ne lui appartiennent pas.

Un président ne les commande pas. Il contracte avec eux.

Le *socle* propose aux plus grandes collectivités, régions et grandes intercommunalités, et aux départements jusqu'à leur suppression, un contrat de mandature : une trajectoire de dépenses sur cinq ans, modulée selon la situation de chacune, contre des ressources garanties pour la même durée.

L'expérience existe. En 2018 et 2019, les 322 plus grandes collectivités ont reçu de tels contrats, et plus de deux sur trois les ont signés. Leurs dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 0,4 % en 2018, pour un plafond fixé à 1,2 %. Le dispositif a été suspendu en 2020, puis remplacé par des prélèvements annuels que la Cour des comptes demande désormais d'éteindre.

Un contrat de cinq ans vaut mieux qu'une ponction par an.

Les caisses paritaires montrent qu'une règle peut tenir hors de l'État. Le régime complémentaire Agirc-Arrco, géré par les syndicats et le patronat, s'impose de garder à tout moment six mois de pensions en réserve, sur quinze ans glissants, et n'emprunte pas. Le mandat respecte les règles que les partenaires se donnent et qu'ils tiennent. Il demande la même discipline à ceux qui n'en ont pas.

Reste à rendre aux syndicats une raison d'être choisis. D'autres pays ont logé ailleurs le pouvoir des salariés.

En Suède, les syndicats gèrent une part de l'assurance chômage, et deux salariés sur trois y adhèrent. En Allemagne, la moitié des sièges du conseil de

surveillance revient aux salariés dans les entreprises de plus de deux mille personnes. Au Royaume-Uni, aucune grève sans vote à bulletin secret des salariés concernés. La France a logé ce pouvoir dans la rue.

Le *socle* du mandat 27-32 propose donc un échange : le pouvoir de bloquer contre le pouvoir de décider. Chaque salarié désigne chaque année l'organisation qui recevra sa part du financement public ; celle que personne ne choisit ne reçoit rien. Aucun accord de branche n'est étendu par l'État sans un vote majoritaire des salariés qu'il couvre. Dans les grandes entreprises, la moitié des sièges du conseil revient aux salariés, comme outre-Rhin ; en contrepartie, dans les réseaux essentiels, aucune grève sans médiation préalable et sans vote à bulletin secret des agents concernés.

Chacun y perd un peu : les confédérations un financement acquis d'avance, le patronat une part de la gouvernance, l'État le droit de signer à la place des salariés.

Qui siège là où l'on décide n'a plus besoin de bloquer pour se faire entendre.

Les garde-fous

Le temps. Le mandat fixe une trajectoire, et il s'y tient. Si elle est manquée, le président ne la réécrit pas : il soumet un plan de correction au vote du Parlement, ou revient devant les Français. Si un résultat devient inaccessible sans une décision majeure qui n'avait pas été demandée, il sollicite une nouvelle autorisation ou reconnaît l'échec.

La trajectoire se tient par la loi, et par une loi d'un genre précis : la loi de programmation, qui engage au-delà du budget de l'année. La France n'en connaît qu'une qui soit à peu près respectée, celle des armées. Le mandat en fait sa méthode.

Une loi de programmation des finances publiques fixe les enveloppes du quinquennat ; une loi de programmation de l'énergie remplace le décret de 2026 ; une loi de résilience nationale, votée comme celle des armées, engage tous les ministères.

Chacune fixe un cap que chaque budget doit servir, et qu'un gouvernement ne peut quitter qu'en revenant devant le Parlement. Une programmation ne garantit pas la bonne décision. Elle oblige à dire, et à voter, qu'on en change.

Un programme se réécrit en silence. Un mandat se renégocie à voix haute, comme le toit de l'artisan.

Les hommes. On objectera que, par ses manettes, le président place ses fidèles. Le risque existe ; il est même la pente naturelle du pouvoir.

Trois règles le bornent. La liste des deux cent cinquante postes est publiée avant le second tour. Chaque titulaire répond d'un mandat écrit et reste révocable. Enfin, aucun président ne peut, dans les six derniers mois de son mandat, nommer quelqu'un à une fonction qui le dépasse.

Le système actuel connaît déjà les fidèles. Il les nomme sans le dire, sans rien leur demander, et jusqu'à la veille du départ. Aucune entreprise ne survivrait à cette méthode.

Encore faut-il que ceux qui servent l'école, la justice et l'audiovisuel public restent au service de tous. Le paritarisme a longtemps confié aux syndicats la gestion des carrières enseignantes.

Le 11 juin 2024, le Syndicat de la magistrature appelait « l'ensemble des magistrates et des magistrats » à se mobiliser contre l'accession au pouvoir d'un camp politique. Les règles existent pourtant : l'ordonnance de 1958 interdit aux magistrats toute démonstration politique incompatible avec leur réserve. La loi impose aux agents publics la neutralité, à l'audiovisuel public le pluralisme. Le mandat 27-32 demande qu'on les applique fermement, quel que soit le camp visé ou servi.

Ce qui appartient à tous ne peut servir une partie.

Le droit. Un président qui réclame des commandes plus fermes doit accepter des contrôles et des contrôleurs plus libres. Ceux qui contrôlent le pouvoir sont donc protégés de lui. Les membres du Conseil constitutionnel, comme ceux des grandes autorités de contrôle, sont désignés à la majorité des trois cinquièmes du Parlement, quand l'Allemagne exige même les deux tiers pour ses juges constitutionnels. Ils doivent justifier d'une compétence juridique.

Les droits de l'opposition, à commencer par celui d'imposer une commission d'enquête, sont mis hors de portée des arrangements de calendrier : nul ne peut y renoncer pour les autres.

Les comptes. La volonté de *Nommer* a fixé la trajectoire. *Tenir* doit la rendre durable. Un demi-siècle sans budget en équilibre, sous toutes les majorités,

ne tient pas à un manque de volonté. Il tient à deux défauts de construction : une règle qu'on peut défaire, et personne pour la faire respecter.

La règle d'abord. Une règle votée par une majorité se défait à la suivante : la limite de déficit que la France s'est donnée en 2012 n'a jamais été respectée. Une règle qu'une loi ordinaire peut contourner ne lie personne. Le mandat inscrit donc la règle d'or dans la Constitution, pour le budget de l'État comme pour celui de la Sécurité sociale.

Pour cette dernière, qui investit peu, la règle revient à l'équilibre : on ne paie plus des soins et des pensions à crédit. La dette sociale déjà accumulée continue d'être remboursée ; la règle interdit seulement d'en créer de nouvelle. Jusqu'en 2032, le plafond annuel conduit vers elle. Ensuite, elle suffit.

La règle d'or ne prévoit qu'une sortie, étroite. Une guerre, une catastrophe ou une récession profonde peuvent la suspendre pour un an, renouvelable une fois, si l'Office du patrimoine net constate la circonstance et si les trois cinquièmes du Parlement la votent, avec un plan de retour publié le même jour. Le Japon, on l'a vu, a laissé l'exception devenir la règle.

Une sortie de secours ne doit jamais devenir une porte d'entrée.

La révision suit la voie annoncée avec le droit, et la question posée aux Français tient en une phrase : la nation ne s'endette plus que pour investir. Comme en Suisse, une règle que le peuple a votée ne se contourne pas en silence.

L'arbitre ensuite. Chaque gouvernement fixe lui-même sa règle, son calendrier et le classement de ses propres dépenses, comme un élève qui corrigerait sa copie.

Le Royaume-Uni s'était donné une règle d'or en 1997, l'Allemagne dès 1969 ; dans les deux cas, le gouvernement qui l'appliquait en était aussi le juge, et la règle s'est usée au fil des exceptions jusqu'à être abandonnée, en 2008 à Londres, en 2009 à Berlin, remplacée par un frein inscrit dans la Loi fondamentale.

Une règle vaut ce que vaut l'indépendance de celui qui la constate.

Cet arbitre, *Transmettre* l'a présenté : l'Office du patrimoine net, indépendant du gouvernement et rattaché au Parlement, parce que celui qui dépense ne peut pas être celui qui mesure. L'Office qualifie chaque dépense à l'entrée, pour dire si elle peut être empruntée : une école qui instruit, une formation qui ramène au travail, une centrale, laissent un capital ; une aide qui entretient la difficulté au lieu d'en sortir n'en laisse aucun. Il produit chaque année le bilan du patrimoine, annexé à la loi de finances, et dit si le pays s'enrichit ou s'appauvrit. Il revient dix ans après chaque grande politique pour constater ce qu'elle a laissé. Tout texte qui crée une dépense durable lui est soumis ; son avis est public, accompagne le vote, et tout député peut s'en saisir pour rejeter le texte, chiffres à l'appui.

D'autres démocraties ont montré la voie : les États-Unis se sont dotés en 1974 d'un bureau budgétaire au service du Congrès, le Royaume-Uni en 2010 d'un office indépendant de responsabilité budgétaire, la Nouvelle-Zélande publie depuis les années 1990 un bilan complet de l'État.

Le contrôleur ne décide pas. Il arme ceux qui votent.

Rien de tout cela n'est exotique en France même. Les communes appliquent la règle d'or depuis 1982 : leurs dépenses courantes sont couvertes par leurs recettes, et le préfet saisit la chambre régionale des comptes quand elles ne le sont pas. Trente-cinq mille maires vivent avec une règle et un arbitre depuis quarante ans. L'État et la Sécurité sociale, jamais.

Reste le compte lui-même, car la règle ne vaut que si le compte dit la vérité. La dette au sens de Maastricht ignore ce que l'État possède, et ce qu'il a promis sans le provisionner. Les seules retraites des fonctionnaires civils et militaires représentent près de 1 840 milliards d'euros d'engagements à la fin de 2023, selon le compte général de l'État certifié par la Cour des comptes. Avec les garanties et les autres engagements, la Cour dépasse les 4 000 milliards. Rien de tout cela n'apparaît dans la dette officielle.

Un ménage qui vend sa maison pour payer ses courses voit sa dette baisser. Il s'appauvrit pourtant. L'État fait de même lorsqu'il cède un actif pour boucler un budget, reporte l'entretien de ses routes et de ses hôpitaux, ou promet des pensions sans les financer. Le déficit de l'année s'améliore, et le pays transmet moins.

Le bilan de l'Office corrige cela. Il rassemble en un seul compte ce que l'État et l'Insee publient déjà séparément : ce que la nation possède, ses réseaux, ses bâtiments, ses participations, et ce qu'elle doit, engagements futurs compris. Il va plus loin que les comptes de l'État : le patrimoine, c'est tout ce qui permet au pays de produire demain, les compétences et la santé de ses habitants, sa recherche, son industrie, son énergie, ses institutions, sa nature, sa culture, moins ce qu'il lègue avec, la dette, les rentes, les dépendances.

En 2009, la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi, réunie à la demande de la France, recommandait déjà de juger un pays à ce qu'il transmet autant qu'à ce qu'il produit. La France l'a commandée, puis remisée. L'urgence est réelle : la Cour des comptes et l'Assemblée ont encore relevé en 2023 et 2024 que ni l'étendue ni la valeur du parc immobilier de l'État ne sont établies avec rigueur. Un pays qui ne sait pas ce qu'il possède ne peut pas dire s'il s'enrichit.

L'Office se crée par la loi, dès le premier budget. Mais une loi se défait à la majorité suivante : le référendum qui inscrit la règle d'or dans la Constitution y inscrit aussi l'indépendance de l'Office, et supprime le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui figure dans la Constitution. Ses moyens financeront une équipe de chercheurs indépendants au service des députés et des sénateurs, comme le service de recherche du Congrès américain. Un seul vote des Français, trois révisions qui se tiennent.

Un déficit se maquille. Un patrimoine se mesure et se montre.

Les partenaires. Le contrat marche dans les deux sens, et il vaut pour tous les corps intermédiaires, collectivités comme caisses des partenaires sociaux.

L'État s'engage d'abord. Aux collectivités, il n'impose plus une charge qu'il ne finance pas, et il cesse de reprendre chaque automne les ressources qu'il leur avait promises ; le contrat de mandature les fixe pour cinq ans. Il démêle les compétences partagées, dont l'enchevêtrement coûte au moins 7,5 milliards d'euros par an selon le rapport remis au gouvernement en 2024 : une compétence, un échelon, un responsable.

Aux caisses, il cesse de puiser dans les excédents que les cotisants ont constitués : l'assurance chômage et les retraites complémentaires gardent ce qu'elles gagnent.

En échange, chacun paie ses propres dérapages. Les collectivités : l'Espagne l'a écrit dans sa Constitution en 2011, toutes ses administrations, de l'État aux communes, sont tenues à l'équilibre, l'État ne renfloue plus celles qui dérapent, et chaque écart reste au niveau qui l'a commis. Les caisses : elles fixent leurs propres équilibres, et l'État cesse de garantir leurs déficits.

Un dernier mot sur la durée. Une économie votée sans mandat ne dure que jusqu'à l'alternance : la majorité suivante la défait en disant qu'elle n'y avait jamais consenti. Celle que les Français ont approuvée avant le vote se défait beaucoup plus difficilement : la défaire, c'est contredire un peuple, pas seulement un prédécesseur.

Les pouvoirs de 1958 sont toujours là. Il leur manquait un mandat. *Tenir* le leur donne.

Conclusion — Le mandat en une page

Notre pays est face au mur. Il peut encore freiner. Sinon, le choc sera violent, et d'autres en fixeront le prix.

Sa dette approche 3 600 milliards, il emprunte plus cher que la Grèce, et chaque point de taux lui coûte 36 milliards. Il n'a pas voté un budget en équilibre depuis 1974. Ce n'est pas une crise : c'est une pente, que tout le monde connaît et que personne n'a remontée.

Ce qui l'a conduit là n'est pas un homme ni un parti. C'est un système qui bloque. Un modèle social qu'on ne peut plus toucher, donc plus sauver. Des institutions qui donnent tout le pouvoir à un président et ne lui demandent jamais pour quoi faire. Une manière de penser qui disqualifie toute réforme avant de l'examiner, et que la droite comme la gauche ont fini par accepter. Une Europe qu'on invoque pour ne pas décider. Quatre verrous, et des gardiens pour les huiler.

Pour les desserrer, il ne faut ni révolution ni nouvelle Constitution. Il faut qu'un président soit enfin élu avec un mandat : qu'il ait dit avant le vote ce qu'il fera, ce qu'il demandera et ce qu'il acceptera, et que l'élection soit l'autorisation.

L'élection existe depuis 1965 et n'a jamais produit ce mandat, parce que personne ne l'a demandé. Les Français veulent à 84 % que la dette baisse, et refusent une à une les mesures qui la feraient baisser : c'est exactement ce qu'un mandat change, en leur faisant approuver le prix avec le résultat.

Ce mandat tient en peu de choses.

Sur l'argent, d'abord, parce que tout en dépend. Ramener le déficit à 2 % en 2032, soit 190 milliards d'effort en cinq budgets ; ne pas augmenter l'impôt, qui est au maximum, ni la dette, qui est au bord ; faire porter l'effort par tous en même temps : l'État, les retraités, la santé, l'emploi, les aides, chacun un peu, personne seul ; et graver une règle d'or pour que l'alternance ne défasse pas ce que l'élection a autorisé. En face, produire davantage, parce qu'on ne redresse pas un pays en serrant seulement : l'intelligence artificielle, l'énergie nucléaire, le travail.

Sur le reste, ensuite, ce que le pays doit transmettre et qu'aucun candidat sérieux ne peut laisser de côté. Une école qui donne les bases à chacun avant de promettre le sommet à tous. Une justice qui exécute ses peines, et des prisons pour cela. Des quartiers reliés au reste du pays par des ponts, pas seulement par des subventions. Une défense capable de tenir, une Europe des nations, et une immigration dont le Parlement décide enfin le volume et les portes. Et un bilan de ce que la nation possède et doit, pour savoir si on laisse plus qu'on a reçu.

Avec, pour tenir tout cela, des pouvoirs demandés et des règles acceptées en échange : une majorité construite sur un contrat, des hommes choisis pour l'exécuter, le peuple consulté sur les ruptures, et un arbitre indépendant sur les comptes.

Tout cela tient en une page, sur trois étages. En bas, la *fondation*, qui ne se discute pas. Au milieu, le *socle*, ce qui s'impose à quiconque veut redresser le pays, et dont celui de ce livre n'est qu'un exemple. En haut, le *programme*, qui reste libre et fait la différence entre les candidats.

La page oblige à être complet, parce qu'une case vide se voit, et à être honnête, parce qu'on ne peut y promettre sans dire qui paie.

ÉLU SANS MANDAT ?

Le mandat en une page

La fondation s'impose à tous. Le socle, chacun le bâtit, sur les mêmes sujets et avec la même rigueur. Le programme se choisit.

LE PROGRAMME
se choisit

Logement · Famille · Culture · Territoires · Audiovisuel…

LE SOCLE
chacun bâtit le sien, sur un cahier des charges commun

ici, l'exemple de ce livre

ASSUMER
1945, le totem

LE PARTAGE DE L'EFFORT
Le budget 2028
La trajectoire 2027-2032
Personne n'est épargné.
Personne n'est désigné.

LA RÉFORME DE L'ÉTAT
Élaguer les structures,
puis tailler les missions

LE MODÈLE SOCIAL
Retraites : la règle d'or de la répartition
Santé : responsabiliser
Emploi : un filet pour rebondir
Solidarité : faire l'inventaire

LA PRODUCTIVITÉ
Le plan Monge
Le nucléaire pilotable

TRANSMETTRE
1992, l'alibi

LE PATRIMOINE
L'école
le fleuve, puis le delta

La justice
punir vite, court et à coup sûr

Les quartiers
le plan Fraternité

LA SOUVERAINETÉ
La défense
3 % en 2032
la résilience
la dissuasion consentie

L'Europe
une Europe des nations

Les frontières
un plafond voté
l'article 21 redéfini
des places de rétention

TENIR
1958, le tabou

LES MANETTES
Le pacte de législature
Les 250 postes
Le référendum
La loi de programmation
Contrats et vote salarié

LES GARDE-FOUS
Le plan de correction voté
Les nominations bornées
Des agents neutres
Les contrôleurs protégés
La règle d'or et l'Office
Qui décide paie

LA FONDATION
s'impose à tous

NOMMER
1981, le dogme

Dire la vérité : ramener le déficit à 2 % en 2032,
par la dépense, sans impôt de plus,
et s'y tenir par une règle.

Paul Corey · WOW! Media

Le mandat ne garantit rien. Un vote ne dit pas si l'électeur adhère au mandat ou refuse l'adversaire. Un mandat annoncé ne fait pas une majorité. Un président qui manque à sa parole ne peut pas être destitué pour cela.

Ce que le mandat apporte, c'est une référence : une mission écrite avant le vote, publique, à laquelle on peut comparer ce qui est fait. Ce n'est pas une garantie. C'est un étalon, là où il n'y avait plus que des déclarations d'intention et des promesses.

Son contenu, lui, ne prétend pas à l'unanimité. On peut refuser chacune de ces mesures ; on ne peut pas les refuser toutes et prétendre gouverner. Ce socle n'efface pas le clivage entre la droite et la gauche ; il fixe ce qu'un pays endetté doit à ceux qui viennent, quel que soit celui qui gouverne.

Tout candidat sérieux le sait. C'est aussi, pour lui, la seule manière d'être élu avec une majorité, une légitimité et une durée, au lieu de découvrir après le vote qu'il ne peut rien.

Ce livre espère davantage qu'un mandat : *un socle commun du redressement.*

Le meilleur des mandats n'appartiendra peut-être à aucun camp. En 2005, après une élection sans vainqueur, chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates allemands ont signé un contrat de coalition pour toute la législature. Il a porté la retraite à 67 ans. Aucun des deux partis ne l'aurait fait seul. Ensemble, ils l'ont tenu.

Les candidats de 2027 partagent davantage qu'ils ne l'admettent : la même dette, les mêmes comptes, les mêmes verrous. Que ceux qui partagent ce minimum le signent avant le vote, l'appliquent s'ils gagnent, ne le renversent pas s'ils perdent. Au-dessus, chacun garde son programme, ses convictions, ses électeurs. En dessous, le pays a enfin une base qui survit aux alternances.

Ce livre ne demande à personne de renoncer à ses différences. Il demande de cesser de s'en servir pour éviter l'essentiel.

Faute de ce socle, l'ajustement viendra de l'extérieur, et personne ne choisira plus ni son rythme, ni ses priorités, ni ceux qui paieront. Avec lui, la campagne de 2027 cessera d'être un concours de promesses pour devenir la première étape du redressement : celle où le pays consent, avant de payer.

La question de ce livre est posée à chaque candidat. Elle l'est aussi à chacun de nous, le jour du vote.

Sources

Les chiffres de cet essai viennent de sources publiques, citées dans le texte au fil des pages. Les principales sont les suivantes.

Comptes publics. Insee, comptes nationaux et comptes des administrations publiques ; projet de loi de finances pour 2027 ; Cour des comptes ; Banque de France ; Agence France Trésor.

État des finances publiques. Rapport de Xavier Jaravel, Xavier Ragot, Jean-Luc Tavernier et Natacha Valla, juillet 2026 ; rapports d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Comparaisons internationales. Eurostat ; Commission européenne ; FMI, Perspectives de l'économie mondiale ; OCDE ; rapport de Mario Draghi sur la compétitivité européenne, 2024.

Protection sociale et emploi. Drees ; Cnaf ; Unédic ; Dares ; Conseil d'orientation des retraites ; Agirc-Arrco.

École. DEPP (ministère de l'Éducation nationale) ; OCDE, enquêtes PISA ; Institut des politiques publiques.

Justice, sécurité et immigration. Ministère de la Justice, statistiques pénitentiaires et pénales ; ministère de l'Intérieur ; Eurostat.

Défense et énergie. Loi de programmation militaire actualisée en juillet 2026 ; rapports parlementaires ; RTE.

Opinion. Enquête électorale française (Ipsos bva-CESI, Cevipof, *Le Monde*, Fondation Jean-Jaurès, Institut Montaigne), septembre 2026 ; sondages Ipsos bva, Ifop et Odoxa de 2026.

Débat public. Terra Nova, « Gauche : quelle majorité électorale pour 2012 ? », mai 2011 ; Cevipof, Luc Rouban, « Le vote des fonctionnaires à l'élection présidentielle de 2022 », septembre 2022 ; Arcom, mise en demeure de Radio France, 10 juin 2026, et rapport de Bruno Lasserre sur l'impartialité de l'audiovisuel public, mai 2026.

Fraternité et frontières. INJEP, évaluation du plan « 1 jeune, 1 mentor », 2024 ; Insee, portrait des quartiers prioritaires, 2024 ; ministère de l'Enseignement supérieur, Cordées de la réussite ; Public/Private Ventures, évaluation de Big Brothers Big Sisters, 1995 ; direction générale des étrangers en France, titres de séjour 2025 ; décisions du Conseil constitutionnel de 2003 et 2024.

Productivité et intelligence artificielle. Commission de l'intelligence artificielle, rapport de mars 2024 ; Government Digital Service (Royaume-Uni), évaluation de l'essai Copilot, juin 2025 ; Dell'Acqua et al., Harvard Business School, 2023 ; université d'Helsinki, Elements of AI.

Les projections de 2027 à 2032 sont des calculs de l'auteur, à partir des hypothèses exposées dans *Nommer*. Chacun peut les refaire.

contact@wow-media.fr

Table des matières

Avant-propos **2**

PREMIÈRE PARTIE — LE BLOCAGE **7**

1. CE QUI BLOQUE LE PAYS **8**

1945, le totem 8
1958, le tabou 10
1981, le dogme 12
1992, l'alibi 17
Les gardiens du temple 19

2. CE QUE LE BLOCAGE COÛTE **24**

La spirale du vide 24
La spirale de la dette 26
Le sécateur et la tronçonneuse 31

DEUXIÈME PARTIE — LE MANDAT **33**

3. LE MANDAT DU SURSAUT **34**

4. NOMMER : Dire la vérité **40**

Deux budgets pour 2032 43
La première marche 47
La règle d'or 50
De la fondation au socle 53

5. ASSUMER : Partager l'effort **54**

Ce que veulent les Français 54
Où porter l'effort 56
L'État d'abord 57
Les retraites ensuite 61
La santé 64
L'emploi 66
La solidarité 69

Ensemble....72
La productivité....72
Le partage de l'effort....80
Ce qui vaut l'effort....81

6. TRANSMETTRE : Enrichir ce qui nous fait nation....82
Le patrimoine : l'école....82
Le patrimoine : la justice....86
Le patrimoine : les quartiers....89
La souveraineté : la défense....94
La souveraineté : l'Europe....97
La souveraineté : les frontières....100
Le consentement....104
La déclaration de transmission....105

7. TENIR : Reprendre les commandes....107
Les manettes....108
Les garde-fous....114

Conclusion — Le mandat en une page....120

Sources....125

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86

Fabriqué en France

Octobre 2026

Cette page ne sera pas incluse dans votre ouvrage final imprimé.
Elle est utilisée uniquement lors du processus de fabrication.

R

148x210
COUREIL
Elu sans mandat ?

Cette page ne sera pas incluse dans votre ouvrage final imprimé.
Elle est utilisée uniquement lors du processus de fabrication.

V

148x210
COUREIL
Elu sans mandat ?